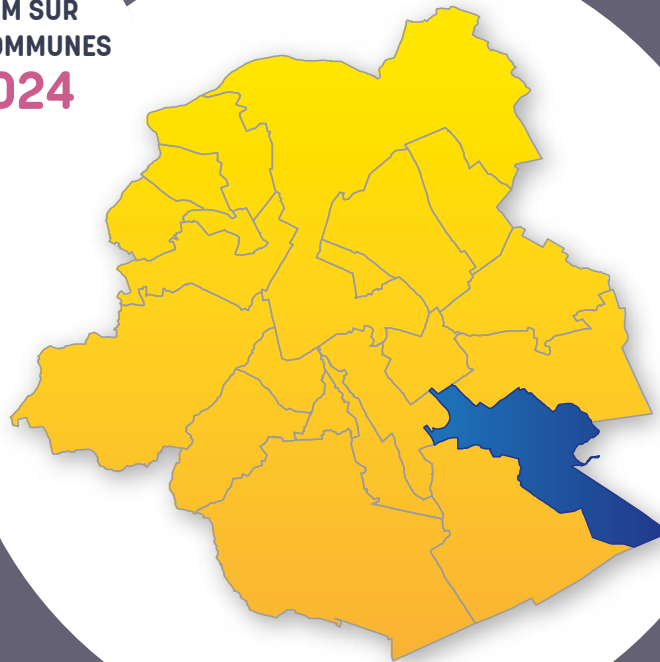


ZOOM SUR
LES COMMUNES
2024



zoom sur

AUDERGHEM

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale

Traduction

SA Production

Mise en page

Nathalie DA COSTA MAYA

Dépôt légal

D/2023/9334/15

**Reproduction autorisée moyennant mention
de la source**

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
et Observatoire de la Santé et du Social
de Bruxelles-Capitale (2024), Zoom sur les
communes : Auderghem, Région de Bruxelles-
Capitale et Vivalis.Brussels.

Dit document is eveneens beschikbaar in het
Nederlands.

POUR PLUS D'INFORMATIONS**Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse**

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

ibsa@perspective.brussels

<https://ibsa.brussels/>

**Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale**

Marion ENGLERT marion.englert@vivalis.brussels

Jonathan UNGER jonathan.unger@vivalis.brussels

Sarah MISSINNE sarah.missinne@vivalis.brussels

Peter VERDUYCKT peter.verduyckt@vivalis.brussels

Rue Belliard 71, Boîte 1, 1040 Bruxelles

observat@vivalis.brussels

[https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-
communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-
et-du-social-de-bruxelles-capitale](https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale)

Éditrices responsables

Astrid ROMAIN (IBSA) et Nathalie NOËL (Vivalis)

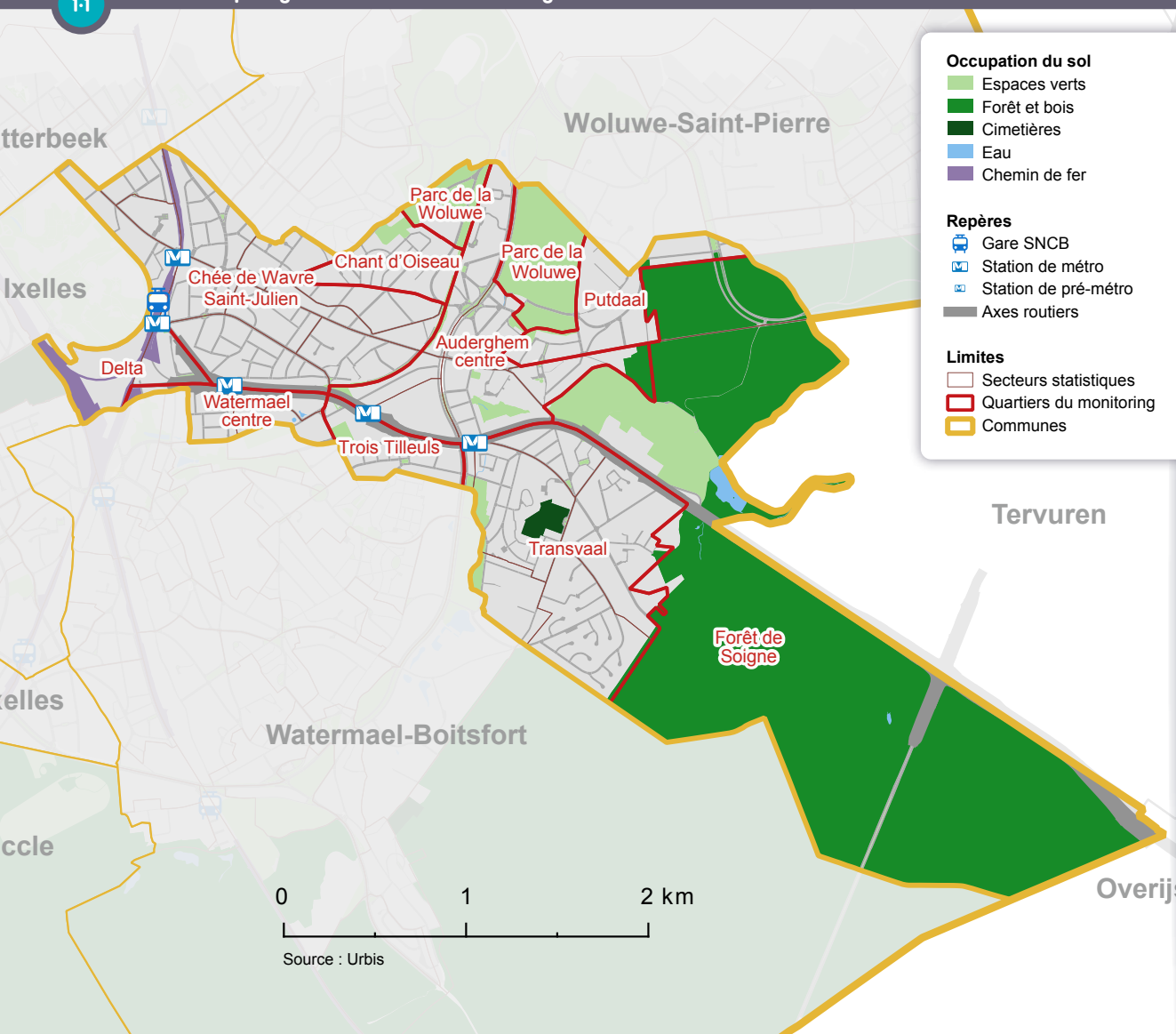


| | | | |
|--|-----------|---|-----------|
| 1. AUDERGHM ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS | 4 | 7. REVENUS | 29 |
| 1.1. Paysage et structure urbanistique du territoire communal | 4 | 7.1. Revenus fiscaux | 29 |
| 1.2. Les habitants et leurs caractéristiques | 5 | 7.2. Personnes vivant avec une allocation | 33 |
| 1.3. Enjeux | 7 | 7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) | 34 |
| 2. POPULATION | 8 | 8. FINANCES COMMUNALES | 35 |
| 2.1. Densité et répartition de la population au sein de la commune | 8 | 8.1. Indicateurs clés pour les finances communales | 35 |
| 2.2. Évolution et mouvement de la population | 9 | 8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires | 35 |
| 2.3. Structure par âge et sexe | 11 | 8.3. Investissements | 36 |
| 2.4. Nationalités | 12 | 9. LOGEMENT | 37 |
| 2.5. Ménages | 14 | 9.1. Caractéristiques du bâti résidentiel | 37 |
| 3. PETITE ENFANCE | 15 | 9.2. Parc de logements sociaux et autres logements à finalité sociale | 38 |
| 3.1. Évolution et caractéristiques des naissances | 15 | 9.3. Prix de ventes immobilières | 40 |
| 3.2. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans | 16 | 10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT | 41 |
| 3.3. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité | 17 | 10.1. Mobilité | 41 |
| 4. ENSEIGNEMENT | 18 | 10.2. Environnement | 43 |
| 4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans | 18 | 11. SANTÉ | 47 |
| 4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement | 19 | 11.1. Espérance de vie et mortalité | 47 |
| 4.3. Retard scolaire | 20 | 11.2. État de santé général | 49 |
| 5. MARCHÉ DU TRAVAIL | 21 | 11.3. Prévention | 52 |
| 5.1. Position socio-économique de la population | 21 | 11.4. Focus sur les personnes âgées | 53 |
| 5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage | 22 | GLOSSAIRE | 54 |
| 5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés | 24 | ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS / EN SAVOIR PLUS | 58 |
| 5.4. Caractéristiques des salariés auderghemois | 25 | BIBLIOGRAPHIE | 59 |
| 6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE | 26 | | |
| 6.1. Situation générale | 26 | | |
| 6.2. Les spécificités économiques auderghemoises | 26 | | |
| 6.3. Migrations d'entreprises | 28 | | |

1. AUDERGHEM ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS

1-1

Carte de repérage de la commune d'Auderghem



1.1. PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL¹

Auderghem (9 km² et 5,6 % du territoire régional) est une commune située dans le sud-est de la Région bruxelloise (deuxième couronne). Elle est jouxtée au nord-ouest par Etterbeek et Ixelles (campus universitaire de la Plaine) et au nord par Woluwe-Saint-Pierre. Au sud, elle est bordée par Watermael-Boitsfort et à l'est par Tervuren et Overijse (Région flamande).

La **carte de repérage** permet de visualiser les découpages dans lesquels sont présentées les statistiques infra-communales, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers du Monitoring des Quartiers** 1-1. La commune d'Auderghem compte 10 quartiers dont l'un est constitué par la Forêt de Soignes. Les limites de ces quartiers ne concordent pas toujours avec les limites communales. Certains quartiers sont à cheval sur plusieurs communes, comme les quartiers Putdael, Chant d'Oiseau et Parc de la Woluwe (Auderghem et Woluwe-Saint-Pierre). Les quartiers Trois Tilleuls et Watermael Centre s'étendent sur Auderghem et Watermael-Boitsfort. Auderghem est une commune plutôt verte. La Forêt de Soignes couvre une partie importante du territoire communal au sud-est, où le Rouge-Cloître et Notre-Dame-au-Bois forment la limite avec Tervuren.

¹ Partie rédigée sur la base de la version précédente du Zoom sur les communes (2016) et de l'ouvrage «La Région de Bruxelles-Capitale» (Jaumain, 2008).

² Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

La commune a connu une urbanisation plus récente que la Région dans son ensemble, avec une proportion nettement inférieure de logements construits avant les années 1920. La plupart des logements ont été construits après la deuxième guerre mondiale et au cours des années 60. La commune compte aussi, en proportion, plus de logements récents (construits après 1990) et de maisons que la Région. À l'inverse, elle compte proportionnellement moins d'appartements.

La chaussée de Wavre

L'urbanisation et donc la population sont concentrées à l'ouest de la commune, les densités (voir carte 2-1) les plus élevées s'observant le long de la chaussée de Wavre (jusqu'à plus de 18 000 habitants par km²), axe de développement historique de la commune. La chaussée de Wavre est bordée majoritairement d'appartements, dont la qualité diminue à l'approche d'Etterbeek, après la station de métro Hankar. Aux abords de cette chaussée, le centre et l'ouest de la commune se composent d'un mélange d'appartements et de maisons deux façades, souvent avec jardin, accueillant les classes moyennes à aisées. La chaussée de Wavre concentre également un certain nombre de commerces et de restaurants, peu présents dans le reste de la commune à caractère plutôt résidentiel (à l'exception des environs des stations de métro Demey et Herrmann-Debroux où l'on retrouve certaines grandes enseignes comme Carrefour, Brico et Delhaize).

Le centre et l'est de la commune

L'urbanisation de la commune se concentre le long de la chaussée de Wavre jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. De vastes zones des quartiers Chant d'Oiseau, Putdael et du Transvaal ne s'urbanisent qu'à partir des années 1950, voire 1960. Les classes moyennes et aisées s'y implantent et font essentiellement construire des logements unifamiliaux. De grands espaces verts subsistent, dans l'axe de la vallée de la Woluwe, sans oublier l'ancien domaine abbatial du Rouge-Cloître à l'orée de la Forêt de Soignes. L'ancienne ligne de chemin de fer vers Tervuren est aussi aujourd'hui devenue un maillon important de la promenade verte. De manière générale, les zones vertes et étangs présents sur le territoire d'Auderghem contribuent de façon importante au [maillage vert et bleu](#) de la Région bruxelloise.

Les quartiers de logements sociaux

Le nombre de logements sociaux (rapporté au nombre de ménages) est relativement faible à Auderghem (moins de 6 % au 1^{er} janvier 2021, contre 7 % au niveau régional). Ceux-ci sont fortement concentrés dans la partie ouest du quartier Transvaal et, dans une moindre mesure, à l'ouest de celui-ci (quartiers Trois Tilleuls et Chaussée de Wavre – Saint-Julien).

Les grands axes routiers et la mobilité

La commune est traversée par la chaussée de Wavre, la fin de l'autoroute de Namur (E411) et le boulevard du Souverain (qui souligne l'axe de la vallée de la Woluwe). En raison de ces grands axes, la commune d'Auderghem est confrontée à un important trafic pendulaire entre l'agglomération bruxelloise et le sud du pays. Une percolation de la circulation de transit peut s'observer sur des voiries moins importantes de la commune.

Par ailleurs, la majeure partie de la commune est bien dotée en transports en commun, notamment grâce à la ligne 5 du métro qui traverse la commune d'est en ouest. La prolongation de la ligne de tram 94 (devenue 8) venant de Watermael-Boitsfort jusqu'au musée du tram à Woluwe-Saint-Pierre dans un premier temps et jusqu'à Roodebeek depuis octobre 2018, a quant à elle amélioré la connexion avec d'autres communes de deuxième couronne et la circulation nord-sud au sein du territoire communal.

Delta

La zone de Delta, ancien site ferroviaire, jouxte le campus de la Plaine de l'Université libre de Bruxelles et de la Vrije Universiteit Brussel au nord-est de la commune. Son développement a des conséquences marquées sur le développement communal. L'hôpital du Chirec (438 lits sur le site) occupe la moitié nord du site, le long du boulevard du Triomphe, depuis fin 2017. L'aménagement de la moitié sud, le triangle enclavé entre les voies de chemin de fer, n'est pas encore réalisé. Néanmoins le PAD Delta Herrmann-Debroux prévoit d'y favoriser le développement d'un quartier mixte (équipements, logements et espaces verts).

1.2. LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

Après un premier pic dans les années 1970, la **population** communale stagne sous les 30 000 personnes au cours des années 1980 et 1990, suite à la poursuite de la périurbanisation en-dehors de la Région et au vieillissement de la population locale. À partir du milieu des années 2000 en revanche, la population d'Auderghem croît continuellement. Si en début de période, le rythme de croissance de la population est inférieur à celui enregistré au niveau régional, ça n'est plus le cas actuellement : entre 2012 et 2022, la population d'Auderghem a augmenté de 9 % (+3 023 habitants), soit un rythme plus important qu'à l'échelle régionale (+7 %). Auderghem compte 34 986 habitants au 1^{er} janvier 2022, soit 3 % de la population régionale.

La proportion de personnes âgées (65 ans et plus) à Auderghem est supérieure à celle de la Région (16 % contre 13 % au niveau régional), à l'inverse tant de la proportion de jeunes de moins de 18 ans que de la population d'âge actif (18-64 ans). Cela se traduit par un **âge moyen** supérieur à celui de la Région (39,9 ans à Auderghem contre 37,8 ans dans la Région). À l'instar de la situation régionale, le **taux de natalité** a légèrement diminué au cours des dix dernières années à Auderghem. Si ce taux a diminué moins vite qu'à l'échelle régionale, la natalité de la commune reste aujourd'hui inférieure à celle de la Région.

Au niveau des **nationalités**, près d'un tiers de la population auderghemoise est de nationalité étrangère. La grande majorité des personnes de nationalité étrangère est issue de pays de l'Union européenne (77 %), en particulier de l'Europe des 14. Le type de logements et le cadre de vie d'Auderghem (espaces verts, proximité de l'école européenne et du métro) attirent de nombreux fonctionnaires et cadres internationaux, accompagnés par leur famille. Par ailleurs, les Japonais forment le 2^e groupe le plus important de résidents de nationalité étrangère (toutefois loin derrière les Français dont le nombre continue d'augmenter). Leur présence est liée à l'implantation de l'école japonaise à Auderghem. Les ressortissants d'Afrique du Nord sont quant à eux sous-représentés dans la population étrangère à Auderghem (en comparaison avec la Région). 78 % de la croissance de la population de la commune entre 2012 et 2022 sont le fait de personnes de nationalité étrangère (une proportion équivalente à celle de la Région).

La commune compte plus de **couples** (avec ou sans enfants) que la Région. À l'inverse, les personnes isolées sont moins représentées. L'offre en termes d'habitat (nombreuses maisons unifamiliales de taille moyenne) et le cadre de vie vert sont attractifs pour les familles disposant d'un revenu suffisant pour louer ou acheter un logement dans la commune. La présence de nombreux couples sans enfants est sans doute liée à l'offre immobilière (comportant notamment un ancien habitat ouvrier et des appartements recherchés par les jeunes couples) et au vieillissement des familles installées de longue date et dont les enfants devenus adultes ont quitté le domicile. Enfin, la part de familles monoparentales dans les quartiers de logements sociaux est relativement importante.

Profil socioéconomique

Située en **deuxième couronne** dans le quadrant sud-est, la commune d'Auderghem accueille une population au profil socio-économique mêlant essentiellement classes moyennes et aisées. Le **revenu équivalent médian** après impôt y est ainsi supérieur à la médiane bruxelloise. Il est en outre probablement sous-estimé du fait de la présence des travailleurs dans les institutions européennes et internationales (dont les **revenus** ne sont pas imposables en Belgique) sur le territoire communal. Les revenus sont toutefois plus bas dans le **secteur statistique** Transvaal (où environ la moitié des logements sont des logements sociaux), Boulevard du Triomphe (qui longe le campus de la Plaine) et dans le secteur Centre commercial (peu densément peuplé) dans le **quartier** Auderghem centre. Dans ces zones, les revenus sont inférieurs à la médiane régionale. En outre, les revenus ont diminué entre 2009 et 2019 dans les secteurs composés de logements sociaux (Transvaal et Ten-Reuken) mais aussi d'autres secteurs comme celui des

Pêcheries (dans le quartier de Watermael Centre, à cheval sur Watermael-Boitsfort) et du Centre commercial. Dans les autres secteurs, une augmentation des revenus médians est enregistrée dans la commune au cours de cette période.

En janvier 2021, 4 172 personnes sont **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** à Auderghem en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 12 % de la population.

Le **taux d'activité** (69 %) est supérieur à la moyenne régionale du fait du taux d'activité des femmes plus élevé. Les jeunes Auderghemois de 15-24 ans étant nombreux à suivre des études, ils sont moins présents sur le **marché de l'emploi**. Lorsqu'ils le sont, leur **taux de chômage** atteint toutefois 19 %.

Le taux de chômage total (9 %) est inférieur au taux régional bruxellois. Les demandeurs et demandeuses d'emploi sont plus souvent des femmes, sont plus souvent plus âgé-e-s, et surtout, plus fréquemment diplômé-e-s qu'au niveau régional.

Parmi les **salariés qui travaillent sur le territoire d'Auderghem** (quel que soit leur lieu de résidence), la proportion d'ouvriers et de femmes est plus importante qu'à l'échelle de la Région, en lien avec un poids plus important des **services administratifs et de soutien** (qui inclut une partie des emplois de titres-services) et des **services lourds aux entreprises**. Le secteur de la santé et action sociale est, entre autres, aussi surreprésenté en termes de nombre de postes du fait de la présence du Chirec.

Un peu plus d'une naissance sur dix survient dans un ménage composé d'une femme seule, et 8 % dans un ménage sans revenu du travail. Le **taux de couverture en milieux d'accueil de la petite enfance** est particulièrement élevé à Auderghem en comparaison avec l'échelle régionale, avec près de 7 places pour 10 enfants. En ne considérant que les places accessibles, c'est-à-dire non réservées à certaines catégories d'enfants et à tarif selon le revenu des parents, on compte près de 4 places pour 10 enfants.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, la filière générale est majoritairement suivie par les jeunes résidant à Auderghem. Les jeunes suivant les filières techniques et surtout professionnelles sont moins nombreux. Le retard scolaire touche moins les jeunes Auderghemois qu'en moyenne dans la Région. Néanmoins, plus d'un élève en secondaire sur dix est en retard scolaire (deux ans ou plus). Plus interpellant, la part d'élèves en retard scolaire dans la filière professionnelle est encore plus élevée qu'à l'échelle régionale et concerne plus de six élèves sur dix.

Concernant les **logements**, les loyers et le prix de l'immobilier sont en moyenne plus élevés à Auderghem (par rapport à la situation régionale). L'habitat est très diversifié, allant de maisons ouvrières et appartements notamment aux abords de la chaussée de Wavre, aux villas cosues aux abords de la Forêt de Soignes. Le nombre de logements sociaux est plus bas à Auderghem (5,6 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7,2 pour 100 ménages). Le nombre d'autres logements à finalité sociale est également faible à Auderghem.

En ce qui concerne les **finances communales**, le budget ordinaire de la commune d'Auderghem est à l'équilibre sur la période 2015-2020. Les parts des recettes issues des additionnels au précompte immobilier et, surtout, des additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) dans le total des recettes communales, y sont supérieures que pour les 19 communes réunies. Les recettes de l'IPP par habitant sont, à Auderghem, nettement plus élevées que dans l'ensemble des 19 communes ; ce, malgré un taux légèrement inférieur à la moyenne.

Auderghem est l'une des communes les plus fortement **motorisées** de la Région bruxelloise : 46 % des ménages disposent d'une voiture et 17 % possèdent deux voitures ou plus (des proportions supérieures à la Région). En outre, 15 % des ménages disposent d'une voiture de société, soit deux fois plus qu'à l'échelle de la Région. Il existe des disparités par zone au sein de la commune, les ménages du secteur Transvaal (logements sociaux) étant nettement moins souvent motorisés que, entre autres, leurs voisins du sud-est de la commune. Les parts de ménages motorisés sont également plus bas à l'ouest d'Auderghem, dans les quartiers jouxtant Ixelles/Etterbeek et en particulier à proximité du Boulevard du Triomphe (à côté du Campus de la Plaine - VUB). L'offre de **voitures partagées** Cambio est inférieure à la moyenne régionale (malgré une utilisation importante de l'offre existante).

Auderghem bénéficie d'une vaste couverture végétale et d'**espaces verts** accessibles au public du fait de la présence de la Forêt de Soignes, plusieurs parcs et un tronçon de la promenade verte. Cela n'empêche pas, dans certaines parties de la commune, un niveau non négligeable de **pollution sonore** relatif au trafic aérien mais également au niveau des grands axes routiers qui traversent la commune (Boulevard du Souverain, chaussée de Wavre) et des accès autoroutiers et viaducs (carrefour Herrmann-Debroux, Delta).

Santé des habitants

L'**espérance de vie** est supérieure à celle de la Région bruxelloise pour les femmes et les taux de mortalité y sont légèrement inférieurs, pour les deux sexes. La prévalence des maladies chroniques y est un peu moins élevée que pour la Région. Néanmoins, des différences existent au sein de la commune. Par exemple, la prévalence du diabète est plus importante notamment parmi les habitants des logements sociaux. La santé dépend de nombreux facteurs dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (statut social et familial), etc. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant fondamental de l'état de santé.

1.3. ENJEUX

Offre d'infrastructures et de services adaptés aux évolutions démographiques

Comme d'autres communes de **deuxième couronne** en Région bruxelloise, Auderghem compte de nombreuses **personnes âgées**. Leur proportion dans la population reste en effet supérieure à la Région. En parallèle, la population croît, notamment le nombre d'**enfants** et de **jeunes adultes**. En effet, la proportion de familles avec enfants a augmenté. Cela multiplie donc les types de besoins, pas toujours aisément conciliables.

«Poches» de précarité

Si globalement, les revenus de la population auderghemoise sont moyens à (très) élevés, certains **secteurs statistiques** indiquent des revenus médians bas avec un accès relativement faible à l'emploi. Plus préoccupant, les revenus ont baissé dans certains de ces secteurs. C'est le cas notamment des secteurs statistiques de logements sociaux Transvaal et Ten Reuken. En outre, concernant les jeunes actifs sur le marché de l'emploi, une proportion significative est au chômage. Enfin, les élèves de la filière professionnelle accusent un retard scolaire tout particulièrement important, signe de difficultés spécifiques, éventuellement liées à la précarité des familles. Ces éléments sociaux représentent des enjeux pour la commune.

Logement, cadre de vie, environnement et mobilité

La question de l'accès au logement est problématique pour les plus défavorisés, vu les loyers élevés, d'autant plus que l'offre de logements sociaux et autres logements à finalité sociale est réduite sur le territoire communal. Ce problème se pose également pour le secteur acquisitif. Par ailleurs, la qualité des logements et du cadre de vie est moins bonne dans certaines zones, notamment dans la partie la plus anciennement urbanisée le long de la chaussée de Wavre.

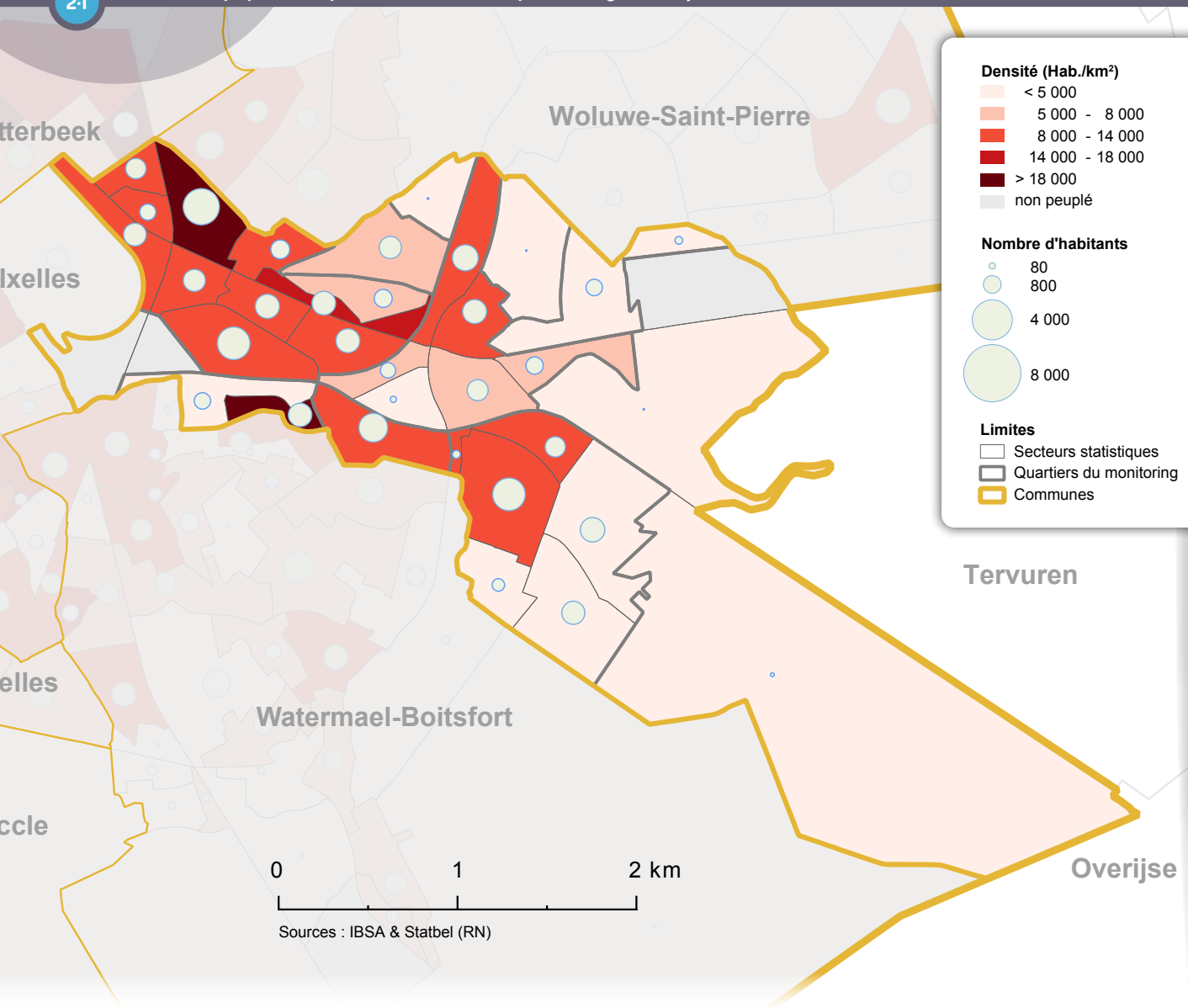
La pollution sonore due à la présence de grands axes routiers et au trafic aérien dans certains quartiers n'est pas à négliger. Les questions de mobilité et la gestion du trafic automobile liées à la présence de grands axes routiers qui traversent la commune représentent des enjeux importants.

Les ménages auderghemois sont particulièrement motorisés ; en particulier, une proportion significative de ménages dispose de deux voitures ou plus. En outre, la part de ménages avec une voiture de société est élevée. Cela représente un enjeu tant d'un point de vue environnemental que du cadre de vie. L'offre de voitures Cambio est relativement faible dans la commune, ce alors que la demande semble importante.

2. POPULATION

2-1

Densité de population par secteur statistique, Auderghem, 1^{er} janvier 2021

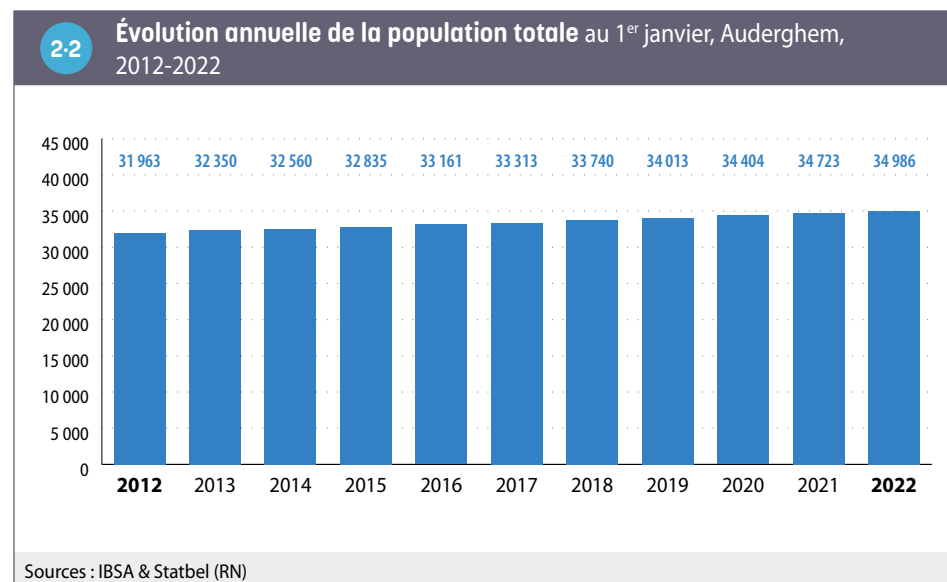


2.1. DENSITÉ ET RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Au 1^{er} janvier 2022, la commune d'Auderghem compte officiellement 34 986 habitants, soit 3 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population est de 3 902 habitants au km², ce qui en fait l'une des communes les moins densément peuplées au sein de la Région bruxelloise (où la densité de population est de 7 528 habitants au km²), notamment du fait de la présence de la Forêt de Soignes qui couvre la partie est du territoire. Les [secteurs statistiques](#) les plus densément peuplés de la commune sont ceux de Lebon (dans le [quartier](#) Chaussée de Wavre-Saint-Julien) et Pêcheries (à la limite avec Watermael-Boitsfort) [2-1](#).

2.2. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Entre 2012 et 2022, la population d'Auderghem a augmenté de 9 %, contre 7 % au niveau régional, soit un taux de croissance annuel moyen de près de 1 %, contre 0,7 % pour la Région ²⁻².



Au cours de l'année 2021, la population d'Auderghem a crû à un rythme qui reste supérieur à celui de la Région (+0,5 % contre +0,2 % au niveau régional).

Dans le détail, l'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs ²⁻³ :

- le solde naturel
- le solde migratoire interne
- le solde migratoire international.

En 2021, le **solde naturel** est positif à Auderghem, le nombre de naissances étant supérieur au nombre de décès. En proportion de la population (pour 1 000 habitants), le solde naturel auderghemois (3,7 ‰) est toutefois inférieur à celui de la Région (5,6 ‰) du fait du nombre de naissances, un peu plus bas (en proportion) à Auderghem. Le **taux de natalité** est donc moins élevé à Auderghem qu'à l'échelle de la Région (11 ‰ contre 13 ‰), tandis que le taux de mortalité y est similaire (7,5 ‰ contre 7,2 ‰).

Comme dans les autres communes bruxelloises en 2021, le **solde migratoire interne** est négatif à Auderghem. Ce, alors que ce solde a longtemps été positif pour cette commune ²⁻⁴. Le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Auderghem (2 703) est donc inférieur au nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (2 934) en 2021. En proportion de la population, ce solde est toutefois nettement moins négatif (-6,6 ‰) que celui enregistré au niveau régional (-17 ‰).

Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de toutes les communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Auderghem (1 324) dépasse le nombre de personnes qui ont quitté Auderghem pour s'installer à l'étranger (958)³. Ce solde pour 1 000 habitants reste également inférieur à Auderghem (10,5 ‰) en comparaison avec la Région bruxelloise dans son ensemble (14 ‰).

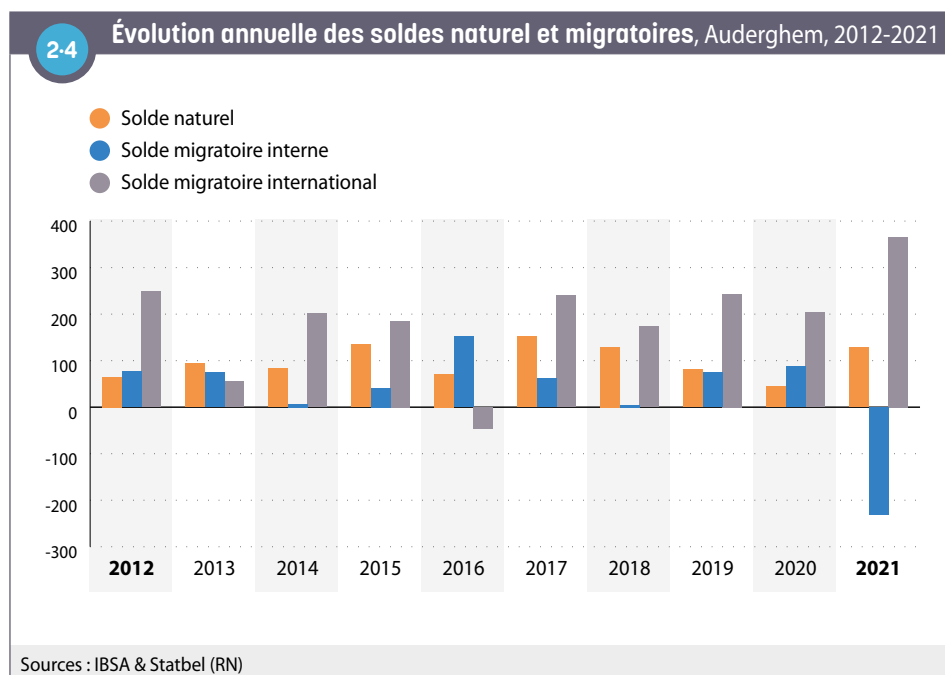
2-3 Mouvement de la population en 2021

| | Auderghem | | Région de Bruxelles-Capitale | |
|---|-----------|--------|------------------------------|---------|
| | Nombre | | Nombre | |
| Mouvement naturel | | | | |
| Naissances | 389 | 11,2 ‰ | 15 690 | 12,8 ‰ |
| Décès | 261 | 7,5 ‰ | 8 849 | 7,2 ‰ |
| Solde naturel | 128 | 3,7 ‰ | 6 841 | 5,6 ‰ |
| Mouvement migratoire interne | | | | |
| Entrées | 2 703 | 77,6 ‰ | 89 758 | 73,5 ‰ |
| Sorties | 2 934 | 84,2 ‰ | 110 809 | 90,7 ‰ |
| Solde migratoire interne | -231 | -6,6 ‰ | -21 051 | -17,2 ‰ |
| Mouvement migratoire international | | | | |
| Immigrations (y compris réinscription et entrées dans le registre) | 1 324 | 38,0 ‰ | 48 414 | 39,6 ‰ |
| dont Non-UE | 626 | 18,0 ‰ | 16 406 | 13,4 ‰ |
| Emigrations (y compris radiations et sorties du registre) | 958 | 27,5 ‰ | 31 449 | 25,8 ‰ |
| dont Non-UE | 384 | 11,0 ‰ | 7 079 | 5,8 ‰ |
| Solde migratoire international | 366 | 10,5 ‰ | 16 965 | 13,9 ‰ |
| dont Non-UE | 242 | 6,9 ‰ | 9 327 | 7,6 ‰ |
| Croissance totale (y compris l'ajustement statistique) | | | | |
| Croissance annuelle de la population | 263 | 0,8 % | 2 667 | 0,2 % |
| Taux de croissance annuel moyen de la population (entre le 1 ^{er} janvier 2012 et le 1 ^{er} janvier 2022) | | 0,9 % | | 0,7 % |

Sources : IBSA & Statbel (RN)
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1^{er} mars de l'année suivante).

³ Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

À Auderghem comme à l'échelle de la Région bruxelloise, la crise du Covid-19 a impacté le mouvement naturel et les migrations en 2020, se traduisant notamment par un solde naturel inférieur aux années précédentes du fait du nombre de décès plus important. En 2021, les mouvements de la population montrent une image très différente à Auderghem par rapport aux années précédentes, dans un sens qui ressemble plus à la situation régionale : le solde migratoire interne y est, pour la première fois, négatif, et le solde migratoire international a augmenté. Le solde naturel a augmenté par rapport à celui de 2020, mais aussi de 2019 ^{2.4}.



Et la population non officielle ?

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent, mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière/sans-papiers, diplomates et membres de leurs ménages...). Concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** complètent utilement les données de population officielle, car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées en Région bruxelloise et pas seulement celles qui y résident officiellement⁴. En 2019, seules 6 naissances ne sont pas enregistrées dans le Registre de population officielle à Auderghem (soit une différence relative de 2 % par rapport au nombre du Registre, contre 3 % à l'échelle de la Région). En outre, au cours de l'année 2021, 43 personnes ont reçu une **aide médicale urgente (AMU)** du CPAS (SPP IS), soit 0,3 % des AMU octroyées en Région bruxelloise. En rapportant ce chiffre à la population communale, à l'instar des autres communes du sud-est de la Région, la proportion de bénéficiaires de l'AMU est très faible à Auderghem (0,1 %) en comparaison avec la proportion régionale (1,2 %). Les personnes sans-papiers semblent donc peu présentes à Auderghem, au vu de ces indications. Selon une estimation du KCE (2015)⁵, la proportion de sans-papiers ayant recours à l'AMU oscillerait entre 10 % et 20 %.

⁴ La différence entre le nombre de naissances constatées sur base des Bulletins de naissance et celles reprises au Registre national peut correspondre à plusieurs situations. Si la mère n'est pas inscrite au Registre national (par exemple si elle ne dispose pas de titre de séjour), la naissance sera comptabilisée dans les Bulletins de naissance, mais pas au Registre national. À l'inverse, si la mère réside légalement en Belgique mais que la naissance a lieu à l'étranger, elle ne donnera pas lieu à un enregistrement dans les Bulletins de naissance, mais sera inscrite au Registre national.

⁵ Roberfroid D. *et al*, 2015.

2.3. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

Au 1^{er} janvier 2022, la proportion de personnes âgées à Auderghem est supérieure à celle de la Région (16 % contre 13 % au niveau régional), à l'inverse tant de la proportion de jeunes de moins de 18 ans que de la population d'âge actif (18-64 ans). Cela se traduit par un âge moyen supérieur à celui de la Région (39,9 ans à Auderghem contre 37,8 ans dans la Région).

Entre 2012 et 2022, la structure d'âge à Auderghem a globalement peu évolué, bien qu'un léger rajeunissement de celle-ci est observé 2-5 et 2-6. Le coefficient de séniorité (80+/65+) a quant à lui nettement diminué à Auderghem au cours des dernières années ; s'il reste légèrement supérieur, celui-ci se rapproche ainsi de celui de la Région. Enfin, la proportion d'hommes est légèrement moins importante qu'à l'échelle régionale, avec un rapport de masculinité de 92 hommes pour 100 femmes, contre 96 hommes pour 100 femmes dans la Région. Ce rapport a toutefois augmenté ces dernières années, et de façon un peu plus marquée à Auderghem que dans la Région ; autrement dit, si la proportion de femmes dans la commune reste supérieure à celle de la région, elle tend à diminuer plus fortement, ce qui est à mettre en relation avec la baisse du coefficient de séniorité (l'espérance de vie des femmes étant supérieure à celle des hommes).

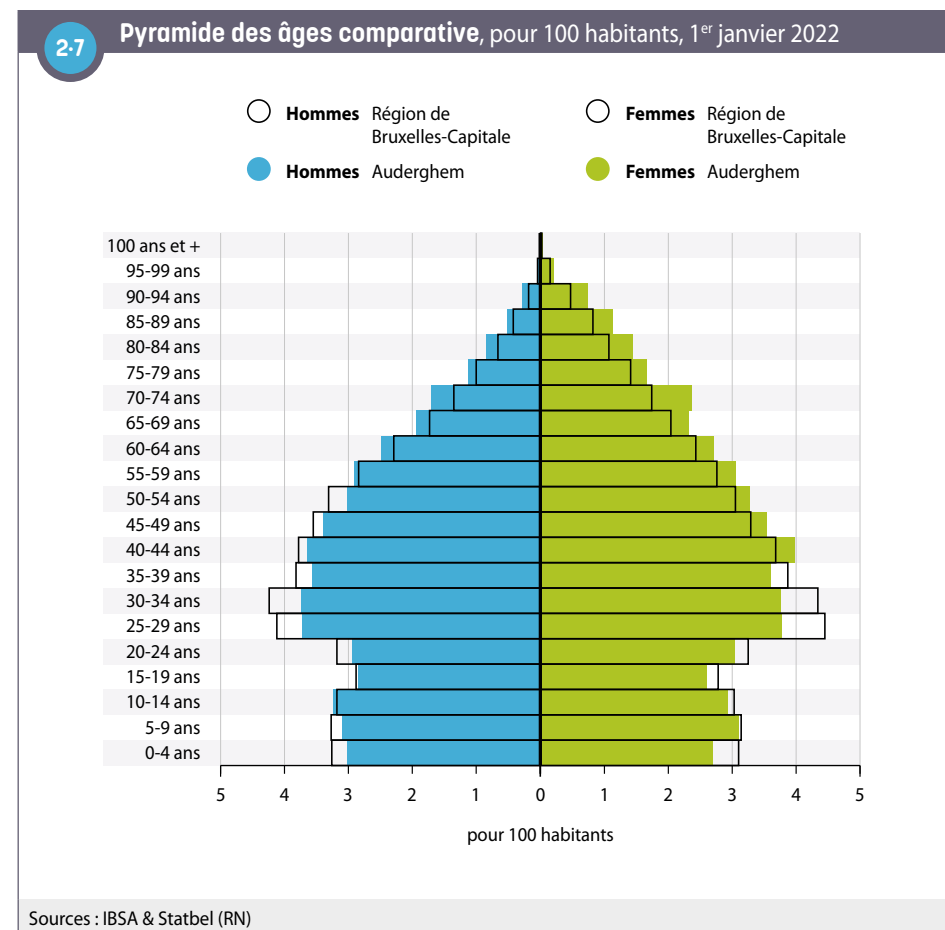
| 2-5 | Ventilation de la population totale par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022 | | | | | | | |
|----------------|--|------------|---------------|------------|------------------------------|------------|------------------|------------|
| | Auderghem | | | | Région de Bruxelles-Capitale | | | |
| | 01/01/2012 | | 01/01/2022 | | 01/01/2012 | | 01/01/2022 | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| 0 - 17 ans | 6 612 | 20,7 | 7 464 | 21,3 | 255 118 | 22,4 | 273 645 | 22,4 |
| 18 - 64 ans | 20 006 | 62,6 | 21 816 | 62,4 | 730 020 | 64,1 | 788 876 | 64,5 |
| 65 ans et plus | 5 345 | 16,7 | 5 706 | 16,3 | 153 716 | 13,5 | 160 116 | 13,1 |
| Total | 31 963 | 100 | 34 986 | 100 | 1 138 854 | 100 | 1 222 637 | 100 |

Sources : IBSA & Statbel (RN)

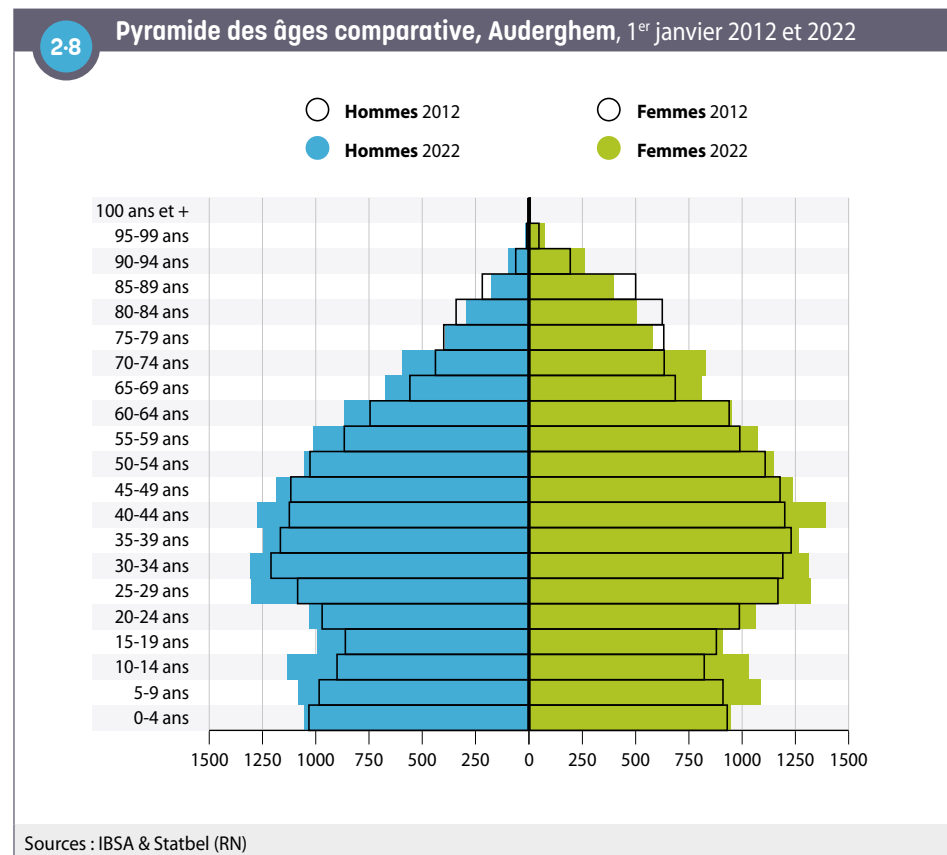
| 2-6 | Indicateurs de structure de la population totale, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022 | | | |
|--|--|------------|------------------------------|------------|
| | Auderghem | | Région de Bruxelles-Capitale | |
| | 01/01/2012 | 01/01/2022 | 01/01/2012 | 01/01/2022 |
| Âge moyen total (années) | 40,3 | 39,9 | 37,5 | 37,8 |
| Âge moyen hommes (années) | 38,1 | 38,0 | 36,1 | 36,7 |
| Âge moyen femmes (années) | 42,3 | 41,6 | 38,9 | 38,8 |
| Coefficient de séniorité [80+/65+] (%) | 37,4 | 31,9 | 33,1 | 29,2 |
| Rapport de masculinité (%) | 89,7 | 92,2 | 94,3 | 96,5 |

Sources : IBSA & Statbel (RN)

La première pyramide des âges comparative 2-7 illustre le fait qu'Auderghem, en comparaison avec la Région bruxelloise, se caractérise par une surreprésentation des femmes de plus de 40 ans et des hommes de plus de 60 ans, et une sous-représentation des personnes plus jeunes (à l'exception des adolescents). La catégorie des 25 à 35 ans est fortement sous-représentée, tout comme celle des jeunes enfants (moins de 4 ans).



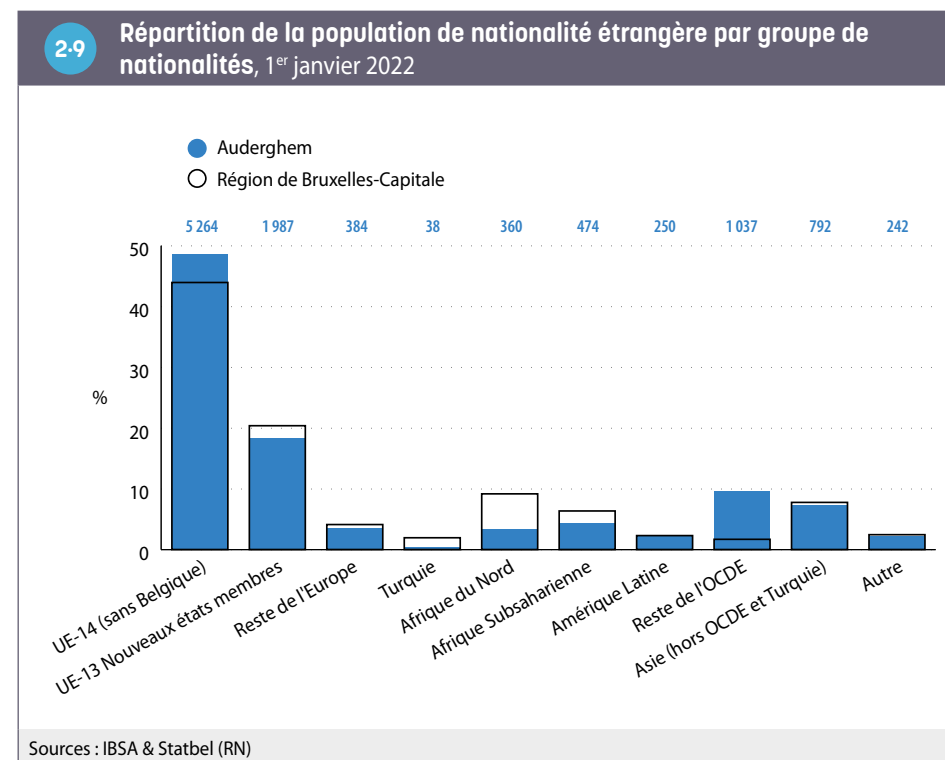
L'évolution de l'allure de la deuxième pyramide des âges entre 2012 et 2022 ^{2.8} montre que le nombre d'enfants à partir de 5 ans ainsi que les adultes entre 25 et 74 ans ont augmenté en nombre au cours des dernières années. En revanche, le nombre de personnes âgées de 75 à 89 ans a diminué, en particulier parmi les femmes.



2.4. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2022, 10 828 personnes (31 % de la population d'Auderghem) ont une nationalité étrangère – une proportion en croissance, mais qui reste inférieure à celle de la Région (36 %).

Parmi les habitants de nationalité étrangère, 49 % sont ressortissants de l'UE-14 (hors Belgique), 18 % des nouveaux États membres (UE-13) et près de 10 % d'un pays du groupe «reste de l'OCDE» (en lien avec la présence importante des Japonais dans cette commune, cf. infra). Toujours en comparaison avec la situation régionale, les ressortissants de l'UE-14 et du groupe «reste de l'OCDE» sont nettement surreprésentés au sein de la population de nationalité étrangère dans la commune, à l'inverse notamment des ressortissants d'un pays d'Afrique (en particulier d'Afrique du Nord), des nouveaux États membres de l'UE et de la Turquie – nettement sous-représentés dans la commune ^{2.9}.



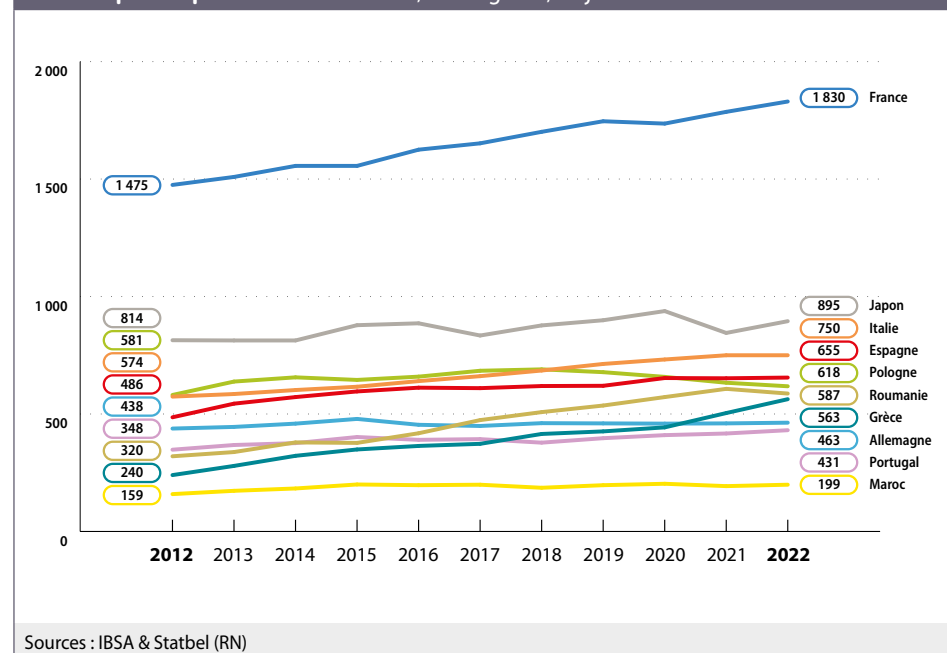
Parmi les personnes de nationalité étrangère, les Français sont de loin les plus représentés à Auderghem en 2022, suivis des Japonais et ensuite des Italiens [2-10](#). Le nombre particulièrement élevé de Japonais à Auderghem peut s'expliquer par la présence (depuis plus de 40 ans) d'une école primaire et secondaire japonaise dans la commune.

Le nombre de Français est en augmentation constante au cours de la période 2012-2022. On note également, entre autres, une croissance du nombre d'Italiens, d'Espagnols, de Grecs et de Roumains.

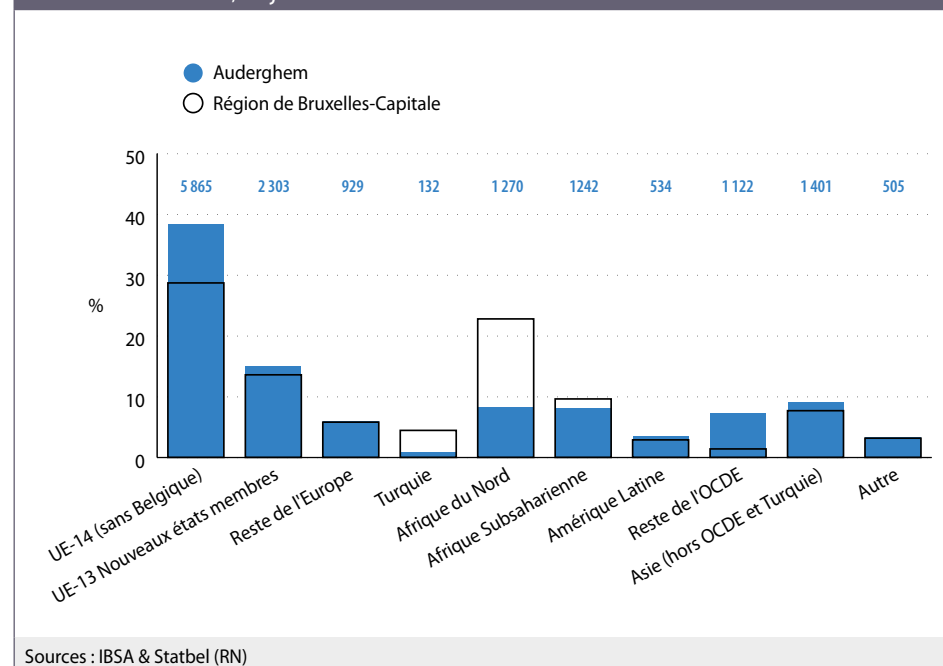
L'augmentation du nombre de personnes de nationalité roumaine est significative à Auderghem, bien qu'inférieure à l'augmentation enregistrée à l'échelle régionale.

Il faut garder à l'esprit que l'analyse de la nationalité actuelle ne rend que partiellement compte de la diversité de la population. Si 31 % des Auderghemois sont de nationalité étrangère actuellement, 44 % avaient une nationalité étrangère à la naissance. Une partie de la population belge de la commune a donc acquis la nationalité après sa naissance. Ainsi, il y a trois fois plus d'Auderghemois nés avec une nationalité d'Afrique du Nord, subsaharienne ou turque (2 644 personnes) qu'il n'y a de personnes avec une nationalité nord-africaine, subsaharienne ou turque (872 personnes). Ces groupes restent toutefois sous-représentés à Auderghem en comparaison avec la Région y compris en considérant la nationalité à la naissance [2-11](#).

2-10 Évolution du nombre de ressortissants des 10 nationalités étrangères les plus représentées en 2022, Auderghem, 1^{er} janvier 2012-2022



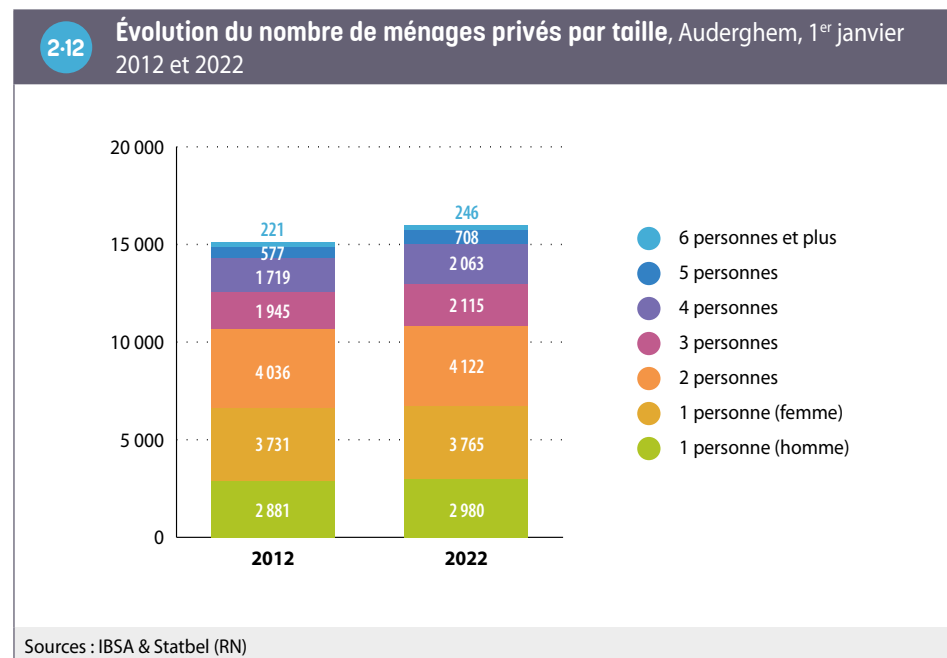
2-11 Répartition de la population née non belge par groupe de nationalités à la naissance, 1^{er} janvier 2022



2.5. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2022, Audergem compte 15 999 ménages privés, soit 889 de plus qu'en 2012. En 2022, 42 % des ménages sont composés d'une seule personne, 26 % de deux personnes et 32 % de trois personnes et plus. Les ménages de 3 personnes et plus sont ceux dont le nombre a le plus augmenté au cours des 10 dernières années ; en particulier les ménages de 4 personnes et de 5 personnes ont augmenté de respectivement +20 % et +23 % ²⁻¹².

La taille moyenne des ménages privés à Audergem (2,17) est du même ordre que celle de la Région bruxelloise (2,15) en 2022.



À Audergem, la proportion de personnes isolées parmi les ménages (42 %) est inférieure à celle de la Région (47 %) ²⁻¹³. Tant les couples sans enfants (18 % des ménages) que les couples avec enfants (26 %) sont surreprésentés à Audergem par rapport à la situation régionale. Un peu plus d'un ménage sur dix est une famille monoparentale (11 %), une proportion équivalente à celle de la Région.

2-13 Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2022

| | Audergem | | Région de Bruxelles-Capitale | |
|-------------------------|---------------|------------|------------------------------|------------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Personne isolée | 6 704 | 41,9 | 263 886 | 46,8 |
| Couples sans enfant | 2 869 | 17,9 | 81 344 | 14,4 |
| Couples avec enfant(s) | 4 118 | 25,7 | 131 805 | 23,4 |
| Familles monoparentales | 1 783 | 11,1 | 65 482 | 11,6 |
| Autres | 525 | 3,3 | 21 365 | 3,8 |
| Total | 15 999 | 100 | 563 882 | 100 |

Sources : IBSA & Statbel (RN)

3. PETITE ENFANCE

3.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES

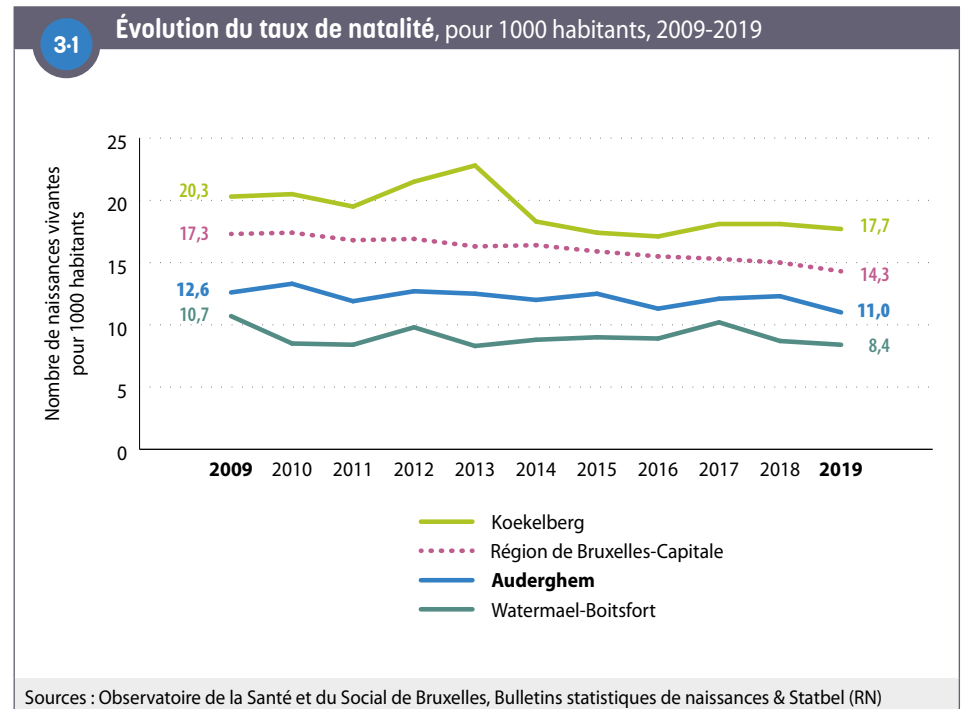
En 2019, sur la base ici des [Bulletins statistiques de naissances](#) (incluant les naissances non inscrites au Registre de population mais pas celles survenues à l'étranger), 378 enfants sont nés dans un ménage auderghemois. Le [taux de natalité](#) à Auderghem s'établit cette année-là à 11 ‰. Cette valeur est inférieure la valeur régionale (14 ‰). De ce fait, Auderghem se trouve dans les 5 communes bruxelloises où le taux de natalité est le plus bas, loin derrière Koekelberg (où ce taux est le plus élevé) mais malgré tout devant quelques autres communes, notamment Watermael-Boitsfort, commune avec le taux le plus faible [3-1](#).

Le [taux de natalité](#) dépend, pour une population donnée :

- de la tendance des femmes en âge de faire des enfants à en avoir (mesuré par l'[indicateur conjoncturel de fécondité](#)) ;
- de la part de ces femmes dans l'ensemble de la population.

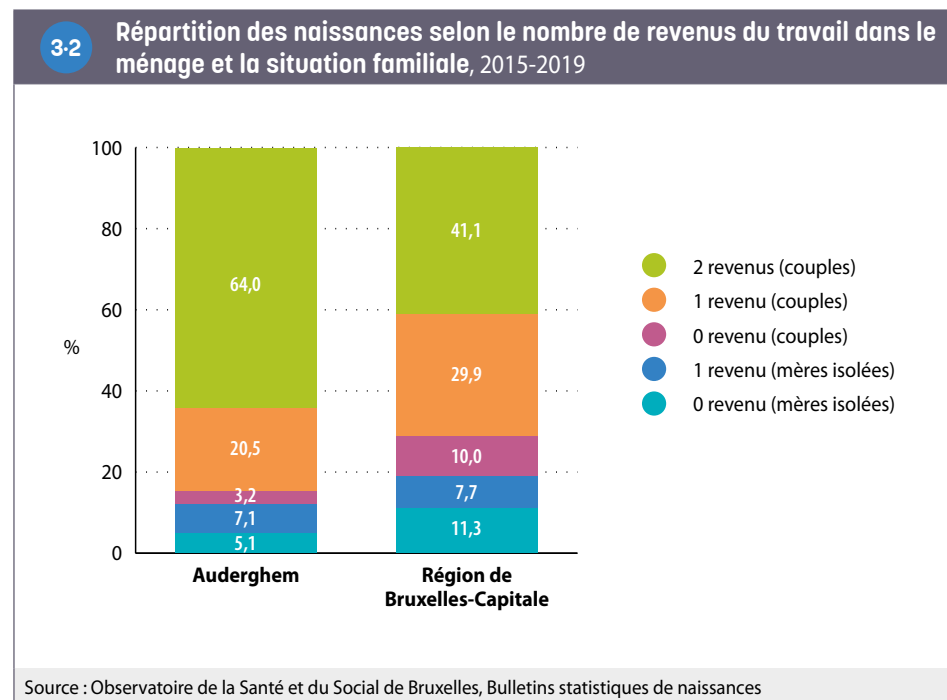
Les communes caractérisées par une population plus âgée ont donc – toutes choses égales par ailleurs – des [taux de natalité](#) plus faibles, au contraire des communes avec une population plus jeune qui ont des taux de natalité plus élevés. À Auderghem, le taux de natalité plus bas que celui de la Région s'explique en partie par une moindre proportion des femmes en âge de procréer (voir chapitre [2](#), Population).

À Auderghem, comme dans les autres communes réunies, le taux de natalité est en baisse : il était de 12,6 ‰ en 2009.



Un peu plus d'une naissance sur dix (12 %) survient dans un ménage composé d'une femme seule à Auderghem (contre 19 % à l'échelle régionale). Dans 5 % des cas, la mère, en plus d'être seule, est sans revenus du travail **3-2**.

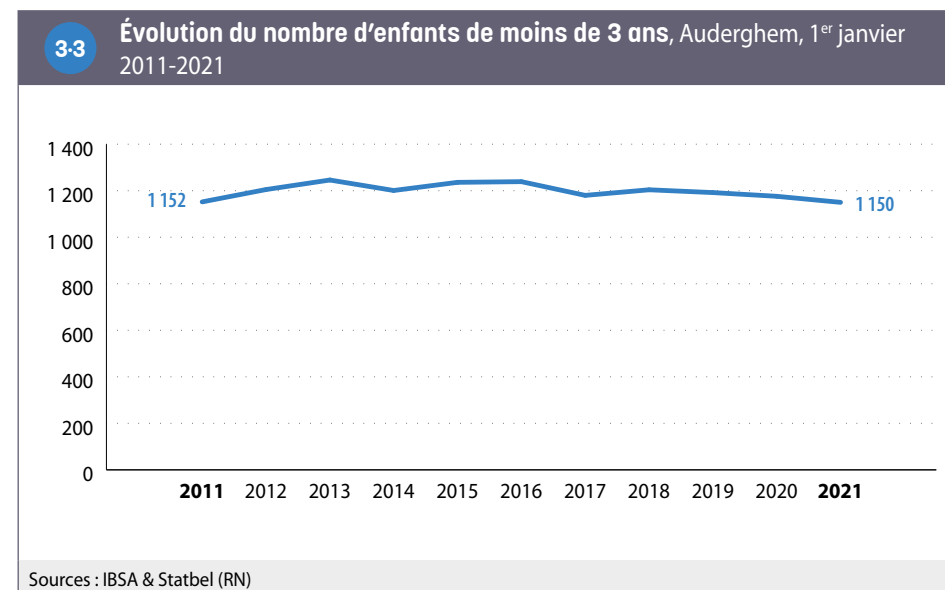
Plus globalement, 8 % des naissances auderghemoises surviennent dans un ménage (monoparental ou composé d'un couple) sans revenus du travail, contre 21 % en Région bruxelloise.



Par ailleurs, 43 % des Auderghemoises ayant accouché entre 2015 et 2019 sont de nationalité étrangère, une proportion inférieure à celle observée à l'échelle de la Région (53 %).

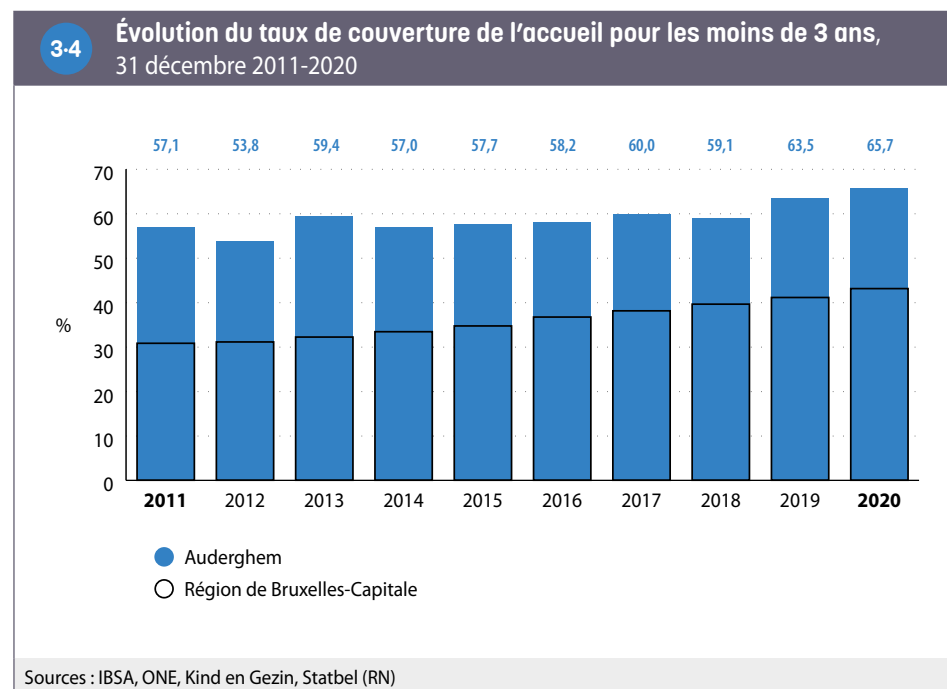
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2021, Auderghem compte 1 150 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 3,3 % de la population totale (contre 3,9 % en Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de moins de 3 ans est équivalent à celui observé 10 ans auparavant **3-3**. Plus en détail, il a augmenté légèrement jusqu'en 2015, pour ensuite diminuer. Cette tendance à la baisse du nombre d'enfants de cet âge s'observe de manière générale à l'échelle de la Région bruxelloise.



3.3. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture de l'accueil** pour les enfants de moins de 3 ans est particulièrement élevé à Auderghem (66 %), avec deux places pour trois enfants (de moins de 3 ans) au 31 décembre 2020, soit nettement plus que le taux observé à l'échelle de la Région bruxelloise (43 %) **3-4**. Ce taux est l'un des plus élevés au sein des communes bruxelloises.



Au 31 décembre 2020, les milieux d'accueil d'Auderghem comptent 755 places **3-5**. Comme dans la plupart des communes bruxelloises, il s'agit essentiellement de places dans des milieux d'accueil collectif (96 %), les milieux d'accueil de type familial (gardiennes) étant relativement peu développés dans la Région.

Certaines de ces places sont réservées aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions (entre autres du personnel qui n'habite pas forcément en Région bruxelloise). En excluant les places réservées ou avec priorité à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil avec priorité aux résidents de la commune), le taux de couverture (2020) passe de 66 % à 58 % à Auderghem. Ainsi, on compte plus d'une place accessible à tous⁶ pour 2 enfants dans la commune.

Enfin, si l'on ne retient que les places *totalelement accessibles*, car non réservées, sans priorité et également proposées à un tarif fonction des revenus des parents, le taux de couverture passe à 38 % à Auderghem, ce qui reste bien supérieur à la Région dans son ensemble (26 %). Par ailleurs, à Auderghem, 58 % de l'ensemble des places sont et proposées à un tarif fonction des revenus des parents. Cette proportion est supérieure à celle observée en 2015, et est légèrement inférieure au niveau régional.

3-5 Offre d'accueil et accessibilité de l'offre, 31 décembre 2015 et 2020

| | Auderghem | | Région de Bruxelles-Capitale | |
|---|-----------|------|------------------------------|--------|
| | 2015 | 2020 | 2015 | 2020 |
| Nombre total de places en milieu d'accueil | 715 | 755 | 18 576 | 20 643 |
| dont | | | | |
| Nombre de places en milieu d'accueil collectif | 691 | 727 | 17 992 | 20 111 |
| Nombre de places en milieu d'accueil familial | 24 | 28 | 584 | 532 |
| dont | | | | |
| Nombre de places réservées ou avec priorité | 90 | 90 | 2 691 | 2 754 |
| Nombre de places accessibles à tous | 625 | 665 | 15 885 | 17 889 |
| Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans | 57,7 | 65,7 | 34,7 | 43,1 |
| Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous pour 100 enfants de moins de 3 ans | 50,4 | 57,8 | 29,7 | 37,4 |
| Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous et tarif selon le revenu pour 100 enfants de moins de 3 ans | 29,1 | 38,2 | 20,1 | 25,9 |
| Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%) | 50,5 | 58,1 | 58,1 | 60,1 |

Sources : IBSA, ONE, Kind en Gezin, Statbel (RN)

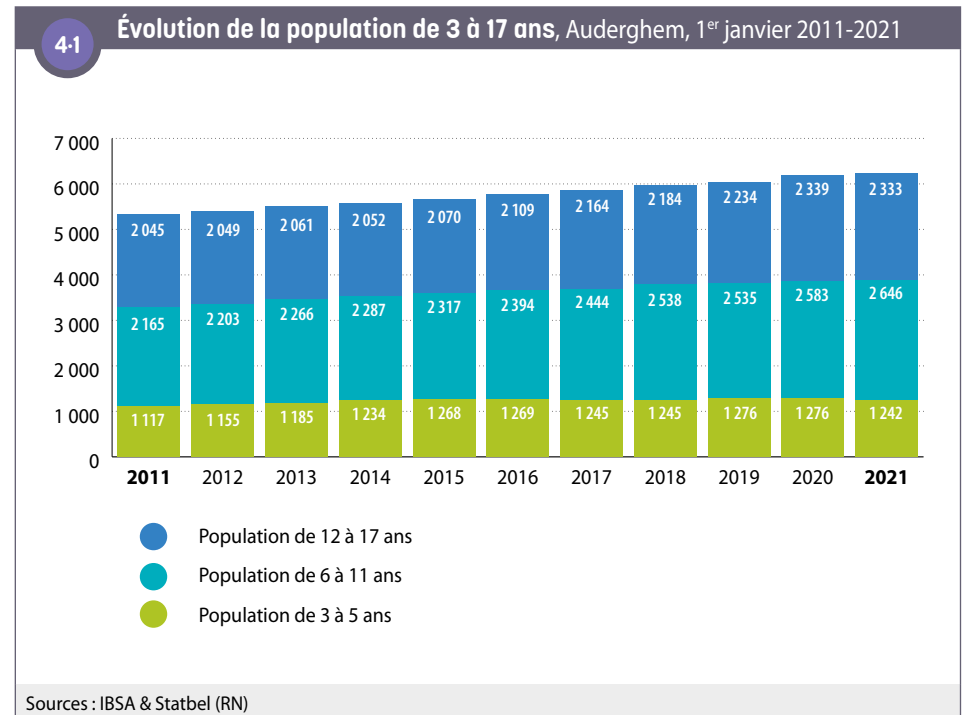
⁶ Il s'agit des places d'accueil dans les structures qui ne définissent pas de règles de priorité (par exemple priorité aux travailleurs d'une organisation ou aux résidents d'une commune) et qui ne réservent pas de places pour certaines catégories d'enfants.

4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

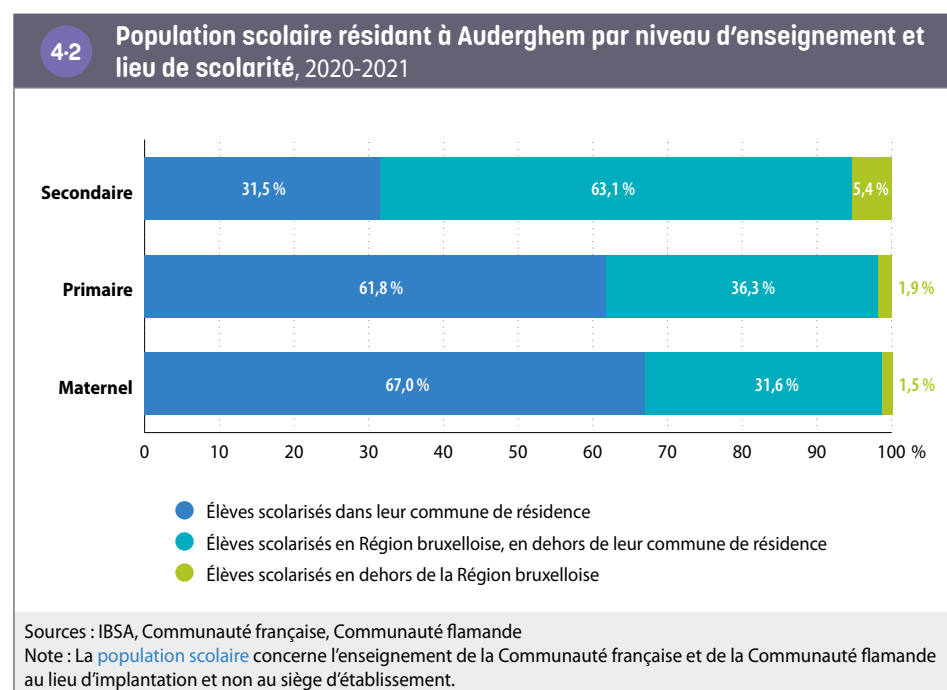
Entre le 1^{er} janvier 2011 et 2021, le nombre d'enfants (3-17 ans) a augmenté à Auderghem ⁴⁻¹. Les 3 à 5 ans, 6 à 11 ans et 12 à 17 ans ont respectivement augmenté de +11 %, +22 % et +14 %. En part de la population de la commune, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 4 %, 8 % et 7 % de la population totale en 2021. Ces parts sont restées relativement stables entre 2011 et 2021, à l'exception de la part des enfants de 6-11 ans qui montre une légère augmentation (en 2011, le pourcentage des enfants de 6-11 ans dans la population était de 7 %).

Notons que les chiffres de la figure ⁴⁻¹ sont basés sur la [population officielle](#). De ce fait, certains enfants (dont les parents sont, par exemple, inscrits au [Registre d'attente](#) ou sont en situation irrégulière, mais également les enfants de diplomates) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de [population scolaire](#). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. Ceci explique qu'il peut exister des différences entre les données relatives à la population officielle et la population scolaire (cf. point suivant).



4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, respectivement 1 311, 2 122 et 2 053 enfants résidant à Auderghem sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)⁷. Parmi les élèves inscrits en maternel et primaire, environ deux tiers fréquentent une école implantée à Auderghem, contre un tiers parmi les élèves inscrits en secondaire **4-2**.



Si une part des élèves résidant dans la commune suivent donc leur scolarité en dehors de celle-ci, des mouvements inverses existent également. En effet, 35 % des élèves scolarisés en maternelle dans la commune résident ailleurs. C'est aussi le cas pour 48 % des élèves scolarisés dans une école primaire de la commune et pour 81 % de ceux scolarisés dans une école secondaire.

⁷ Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident à Auderghem suivent plus fréquemment la filière d'enseignement général, et moins l'enseignement technique et surtout professionnel : respectivement 45 %, 12 % et 6 % des élèves du secondaire résidant à Auderghem sont inscrits dans l'enseignement général, technique et professionnel, contre 33 %, 16 % et 11 % des élèves au niveau régional. Les parts d'élèves dans l'enseignement spécialisé à Auderghem (4,2 % des élèves dans le primaire et 2,9 % dans le secondaire) sont légèrement inférieures à celles de la Région bruxelloise (respectivement 4,4 % et 3,5 %) **4-3**.

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2020-2021

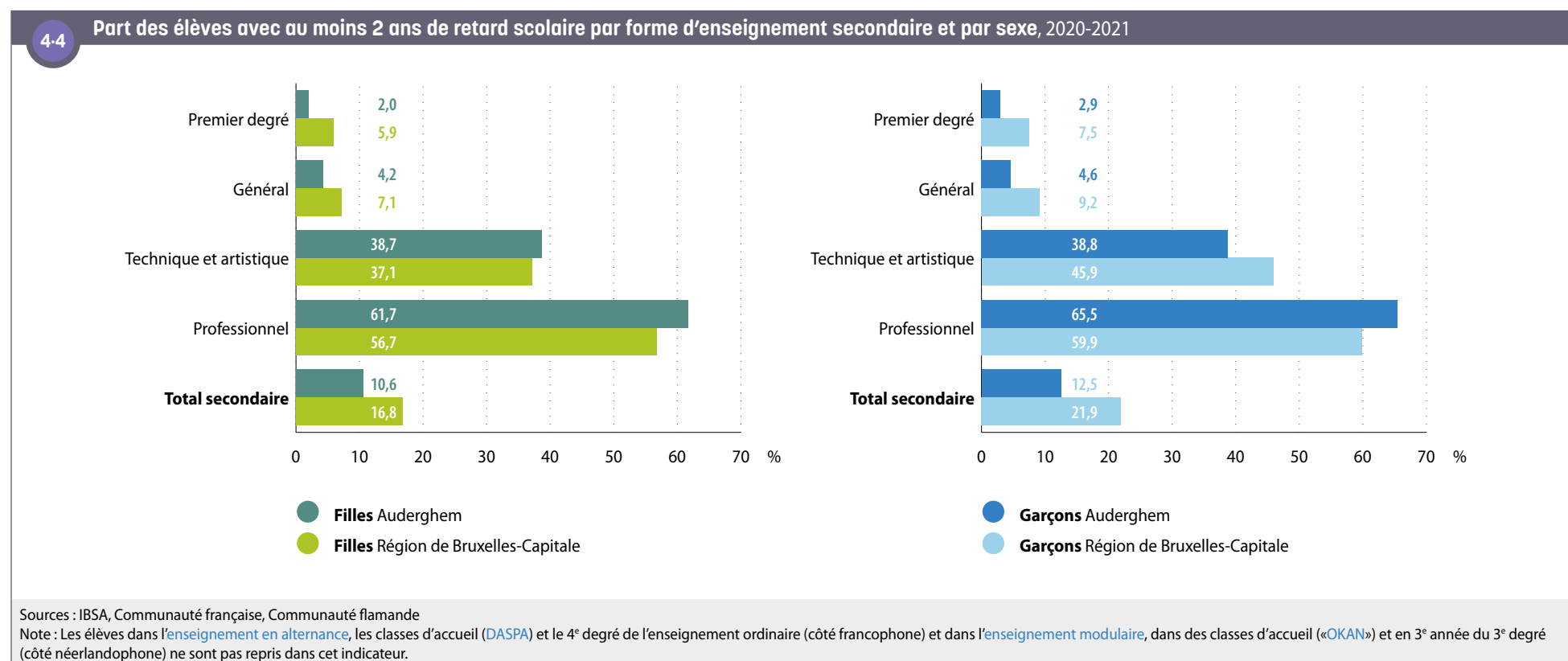
| | Auderghem | | Région de Bruxelles-Capitale |
|--|-----------|------------------|------------------------------|
| | Nombre | % dans le niveau | % dans le niveau |
| Enseignement maternel | | | |
| Maternel ordinaire | 1 307 | 99,7 | 99,2 |
| Maternel spécialisé | 4 | 0,3 | 0,8 |
| Maternel total | 1 311 | 100 | 100 |
| Enseignement primaire | | | |
| Primaire ordinaire | 2 033 | 95,8 | 95,6 |
| Primaire spécialisé | 89 | 4,2 | 4,4 |
| Primaire total | 2 122 | 100 | 100 |
| Enseignement secondaire | | | |
| Secondaire 1 ^{er} degré | 645 | 31,4 | 32,1 |
| Secondaire 2 ^e et 3 ^e degré (et 4 ^e degré pour la Communauté française) | | | |
| <i>Général</i> | 930 | 45,3 | 33,5 |
| <i>Technique</i> | 251 | 12,2 | 16,4 |
| <i>Artistique</i> | 12 | 0,6 | 0,5 |
| <i>Professionnel</i> | 130 | 6,3 | 11,3 |
| <i>Alternance</i> | 23 | 1,1 | 1,6 |
| Secondaire spécialisé | 60 | 2,9 | 3,5 |
| Secondaire DASPA et OKAN | 2 | 0,1 | 1,1 |
| Secondaire total | 2 053 | 100 | 100 |

Sources : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

4.3. RETARD SCOLAIRE

Le retard scolaire (d'au moins deux ans) est moins important à Auderghem qu'en Région bruxelloise⁸. Il concerne néanmoins 12 % des élèves du secondaire résidant dans la commune. La proportion d'élèves en retard scolaire (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Auderghem qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. Pour toutes ces filières, les garçons sont plus en retard que les filles, tant à Auderghem que dans la Région dans son ensemble.

Il apparaît que la proportion d'élèves en retard scolaire en secondaire (toutes filières confondues) est nettement moins importante à Auderghem qu'au niveau de la Région. Cependant, si l'on établit une distinction par filière et par degré, on constate que la part des élèves en retard dans l'enseignement professionnel est plus importante à Auderghem qu'à l'échelle de la Région, contrairement à ce qui est observé dans les autres filières et dans le premier degré ⁴⁻⁴.



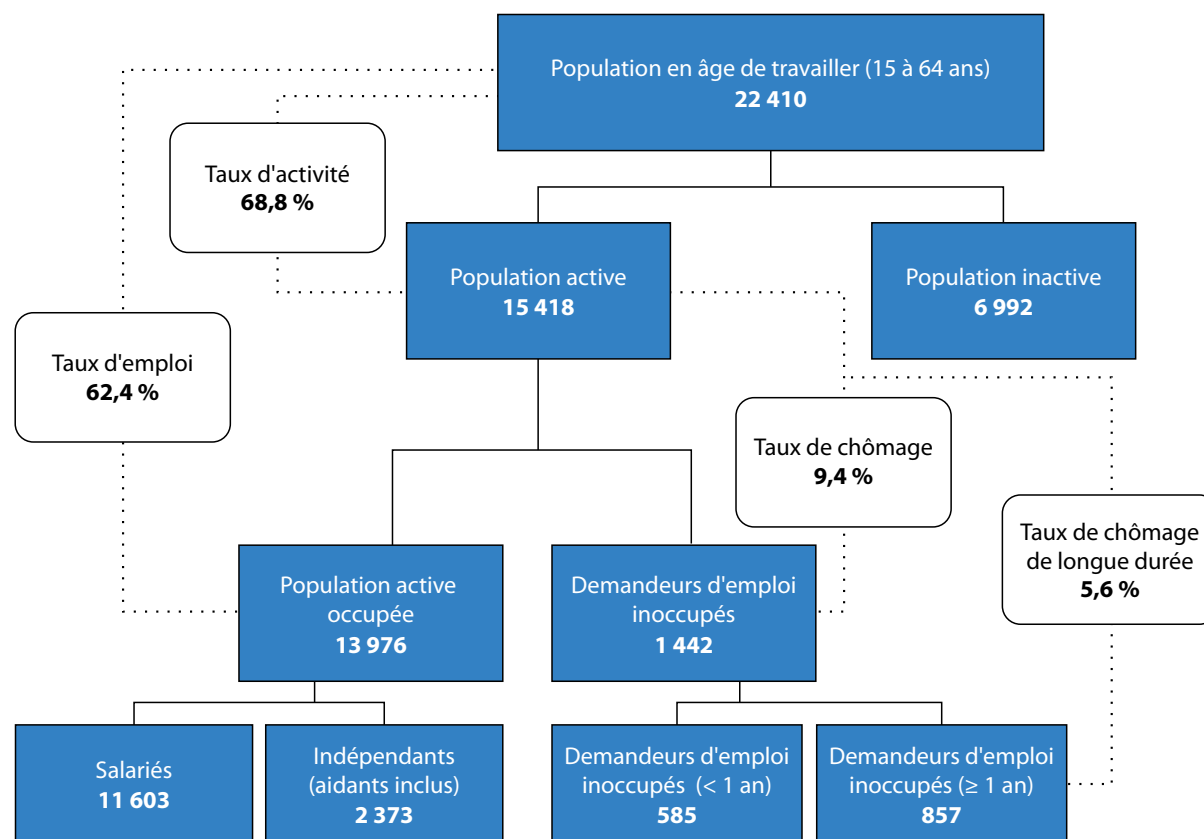
8 Il s'agit du retard scolaire des adolescents résidant à Auderghem, quel que soit leur lieu de scolarisation.

5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5-1 Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Auderghem, moyenne annuelle 2019

5.1. POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2019, 69 % des 22 410 habitants d'Auderghem en âge de travailler (15-64 ans) sont actifs sur le marché du travail. Parmi eux, approximativement neuf sur dix sont en emploi et une sur dix est inscrit auprès d'Actiris en tant que «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, six sur dix le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹.



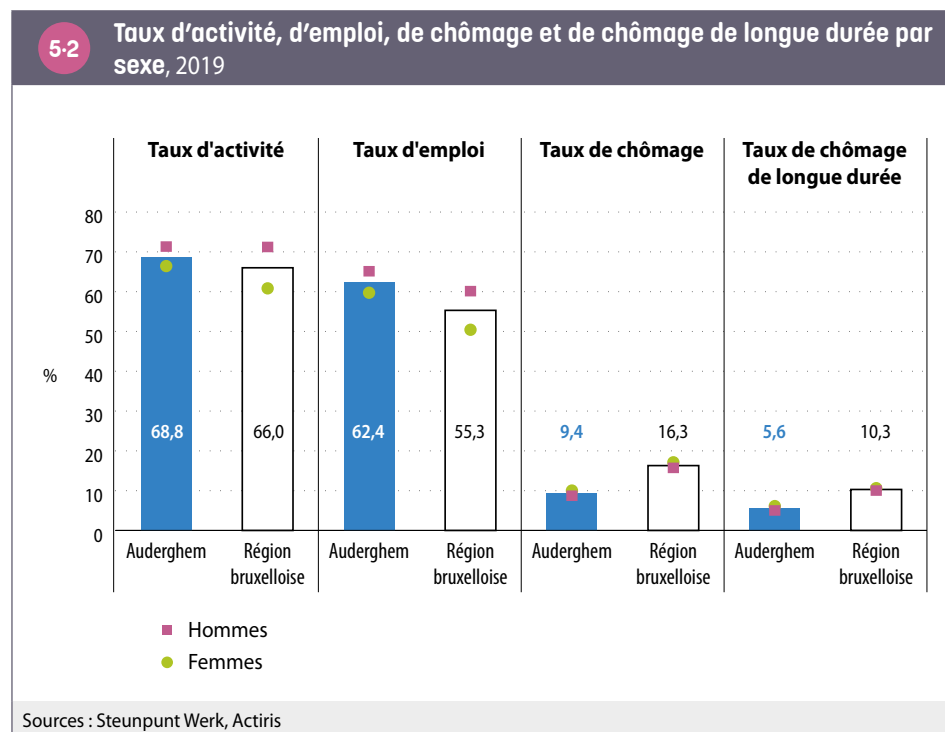
Sources : Steunpunt Werk, Actiris

Note : La population en âge de travailler est la moyenne de la population en âge de travailler au 1^{er} janvier 2019 et celle au 1^{er} janvier 2020.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** (15-64 ans) à Auderghem est équivalent pour les hommes mais plus élevé pour les femmes. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** (total et de longue durée⁹) est nettement moins élevé à Auderghem qu'au niveau de la Région, tant pour les hommes que pour les femmes. Enfin, le **taux d'emploi** est plus élevé à Auderghem qu'à l'échelle de la Région, pour les deux sexes, avec une différence entre les hommes et les femmes toujours présente mais plus faible à Auderghem qu'en moyenne régionale.

De manière générale, les **inégalités de genre** sont moins marquées à Auderghem qu'à l'échelle régionale **5-2**.



Le **taux d'activité** des jeunes (15-24 ans) à Auderghem est moins élevé qu'au niveau régional, probablement en raison d'un accès aux études supérieures plus élevé que dans la Région dans son ensemble. Pour les jeunes d'Auderghem qui se présentent sur le marché du travail (**population active** de 15-24 ans), l'accès à l'emploi est apparemment plus aisé qu'à l'échelle de la Région : leur **taux de chômage** est inférieur, bien qu'il reste non négligeable (19 %). Le taux de chômage des jeunes a fortement baissé de manière générale en Région bruxelloise à partir de 2015, sans pour autant s'accompagner d'une augmentation proportionnelle de leur taux d'emploi (non illustré, cf. infra). Les **taux d'activité** tant des 25-49 ans que des 50-64 ans à Auderghem sont supérieurs à ceux de la Région, tandis que leurs taux de chômage y sont inférieurs **5-3**.

5-3 Principaux indicateurs de la population en âge de travailler (15-64 ans) par groupe d'âge, 2019

| | Taux d'activité (%) | | Taux d'emploi (%) | | Taux de chômage (%) | |
|--------------|---------------------|------------------------------|-------------------|------------------------------|---------------------|------------------------------|
| | Auderghem | Région de Bruxelles-Capitale | Auderghem | Région de Bruxelles-Capitale | Auderghem | Région de Bruxelles-Capitale |
| 15 - 24 ans | 19,3 | 25,1 | 15,7 | 19,2 | 18,7 | 23,6 |
| 25 - 49 ans | 81,4 | 77,0 | 74,7 | 65,3 | 8,2 | 15,1 |
| 50 - 64 ans | 74,5 | 69,2 | 66,8 | 57,0 | 10,3 | 17,6 |
| Total | 68,8 | 66,0 | 62,4 | 55,3 | 9,4 | 16,3 |

Source : Steunpunt Werk

Concernant l'évolution du **taux d'activité** et du **taux d'emploi**, la rupture de série remarquable est à souligner sur la figure **5-4** : à partir de 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi, ce qui fait augmenter le taux d'activité et le taux d'emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le taux d'emploi et le taux d'activité sont sous-estimés et le taux de chômage, surestimé. On remarque qu'à Auderghem, la prise en compte des personnes qui travaillent dans ces institutions a un impact important. En effet, 1 695 résidents auderghemois travaillent dans des institutions européennes et internationales en 2021¹⁰.

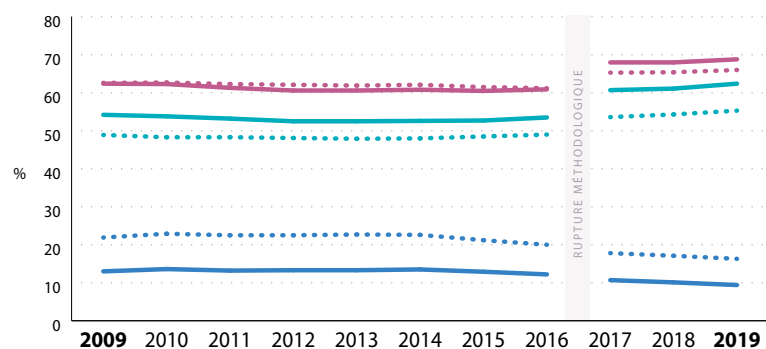
Le **taux de chômage** a baissé à partir de 2015, ce qui constitue une tendance générale observée également à l'échelle régionale. Cette baisse s'explique par différents facteurs, notamment une activité économique qui croît à l'échelle du pays et certaines mesures en faveur de l'emploi

⁹ Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

¹⁰ Source : IBSA. Ces employés ne comprennent pas le personnel militaire et les employés sous contrat belge (soumis aux cotisations de l'ONSS).

prises en place dans la Région ; en effet, une légère amélioration du taux d'emploi est observée. Mais la baisse du chômage s'explique également par des changements de réglementations relatifs au durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion (mesures fédérales), tant à Auderghem qu'en Région bruxelloise. Cela explique en partie la baisse plus marquée du chômage parmi les jeunes. En effet, à partir de 2015, celles-ci sont limitées à trois ans ; d'autres conditions plus restrictives (en termes d'âge, de diplôme, de temps d'attente) ont également été introduites. Cette plus grande restriction aux allocations de l'ONEM s'est répercutée en partie au niveau des inscriptions chez Actiris (pas d'inscription ou radiation). Enfin, à partir de 2017, le taux de chômage est également impacté par la rupture de série et l'intégration des travailleurs des institutions européennes et internationales dans la [population active](#).

5-4 Évolution du taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité, moyennes annuelles 2009-2019



Taux d'activité

- Auderghem (solid purple line)
- Région de Bruxelles-Capitale (dotted purple line)

Taux d'emploi

- Auderghem (solid teal line)
- Région de Bruxelles-Capitale (dotted teal line)

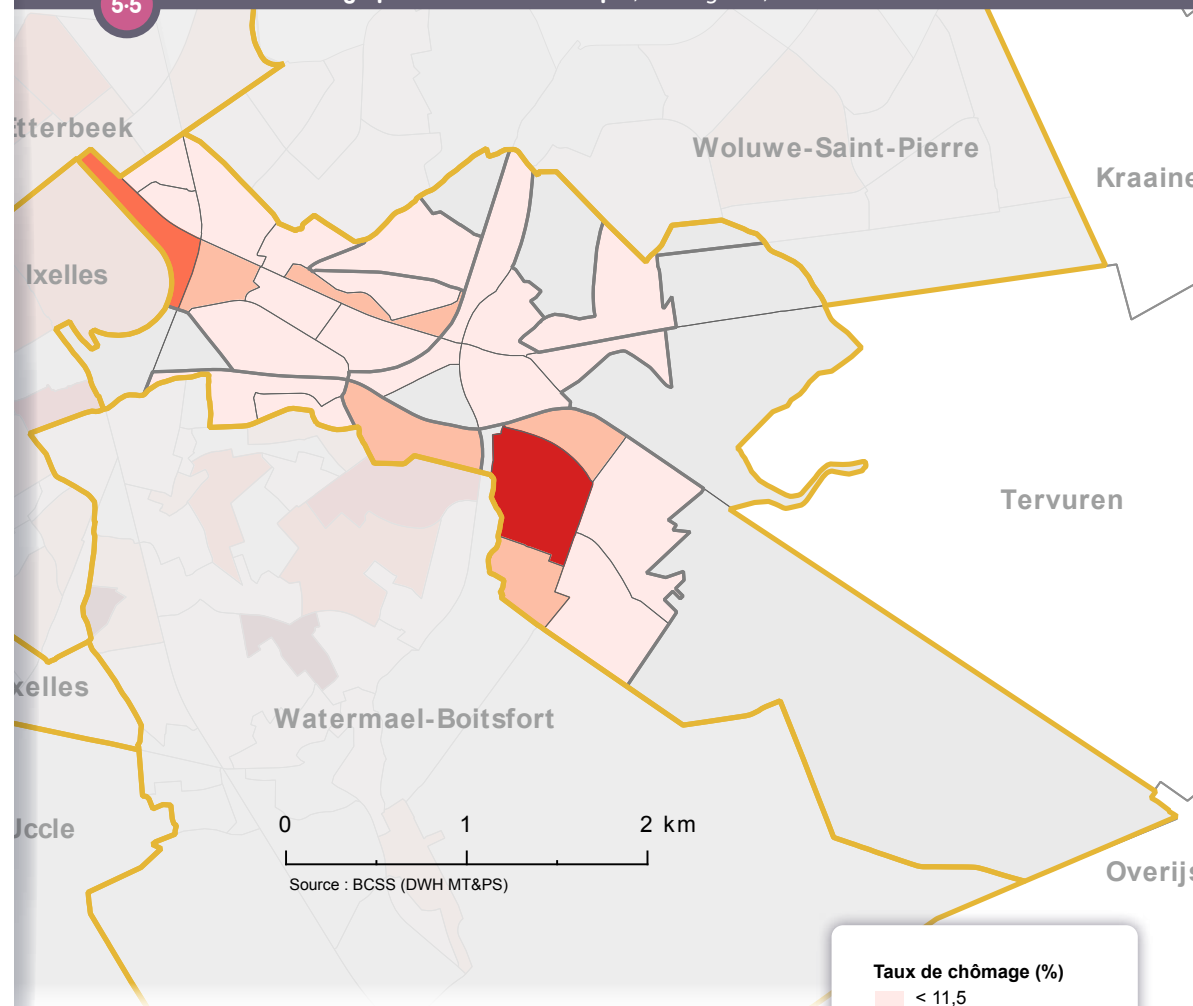
Taux de chômage

- Auderghem (solid blue line)
- Région de Bruxelles-Capitale (dotted blue line)

Source : Steunpunt Werk

Note : Depuis 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le [taux d'emploi](#) et le [taux d'activité](#) sont sous-estimés et le [taux de chômage](#), surestimé.

5-5 Taux de chômage par secteur statistique, Auderghem, 2018



Taux de chômage (%)

- < 11,5
- 11,5 - 15,4
- 15,4 - 21,0
- 21,0 - 29,2
- > 29,2
- < 100 actifs

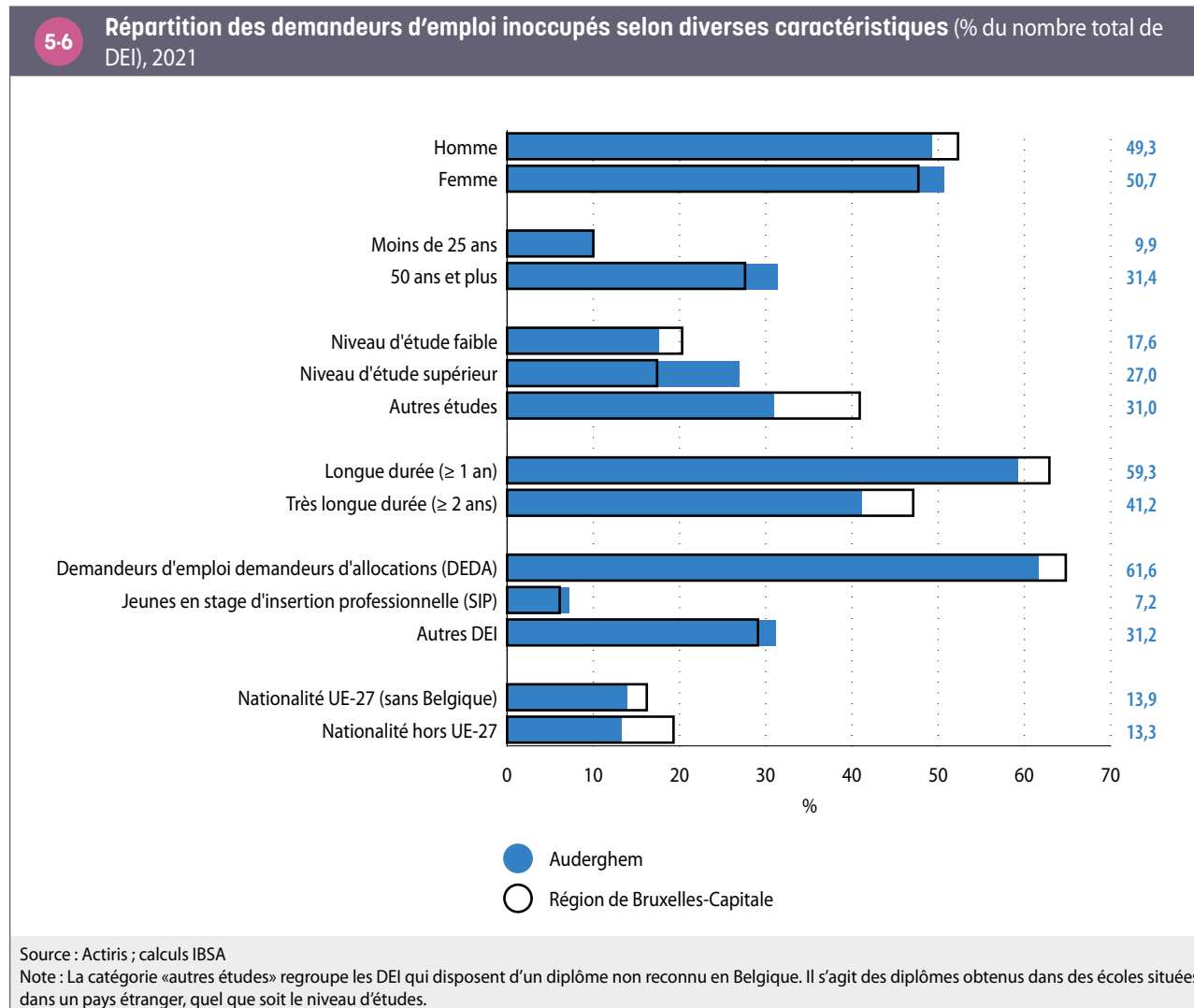
Limites

- Secteurs statistiques (thin grey line)
- Quartiers du monitoring (thick grey line)
- Communes (thick yellow line)

Les taux globaux masquent certaines inégalités au sein du territoire communal [5-5](#). Bien que la majorité des [secteurs statistiques](#) de la commune indiquent un taux de chômage inférieur à 11,5 %, certains secteurs indiquent des taux de chômage plus élevés. En particulier, le [taux de chômage](#) est le plus élevé dans le secteur statistique Transvaal (où il atteint 22 %), où la part de logements sociaux est importante (voir chapitre [9](#), Logement).

5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)** – inscrits chez Actiris – diffère à Auderghem et au niveau de la Région. La principale différence se situe en termes de niveau de diplôme : proportionnellement, on recense à Auderghem plus de DEI avec un diplôme de l'enseignement supérieur qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. La proportion de DEI dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique («Autres études») est nettement inférieure à Auderghem. En outre, en comparaison avec la situation régionale, les femmes, les personnes d'au moins 50 ans et les personnes de nationalité belge sont proportionnellement plus présentes au sein des DEI auderghemois. Par ailleurs, le chômage est moins fréquemment de longue durée à Auderghem qu'au sein de la Région **5-6**.

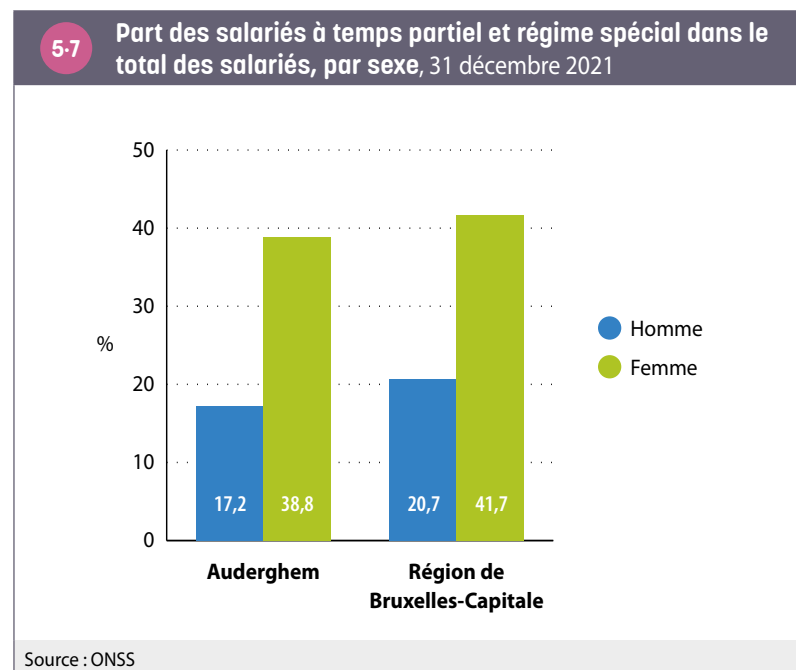


5.4. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS AUDERGHEMOIS

En 2019, 11 603 résidents auderghemois sont salariés. Parmi eux, 11 % travaillent dans leur commune de résidence et 89 %, en dehors d'Auderghem¹¹. Contrairement au chapitre suivant («Activité économique»), où il est question des salariés travaillant à Auderghem, le présent chapitre porte sur les salariés qui résident à Auderghem.

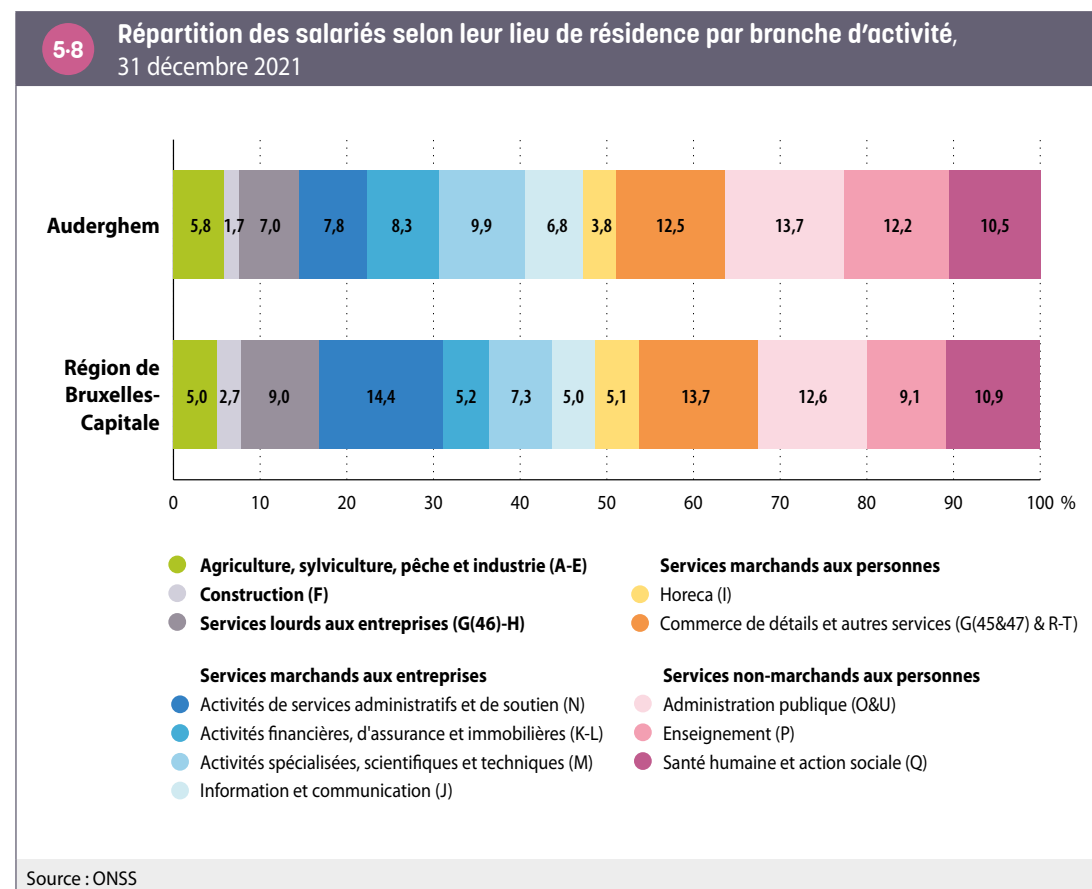
Salariés à temps partiel

De manière générale, à Auderghem comme à l'échelle régionale, le temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. À Auderghem, le travail à temps partiel est un peu moins répandu qu'en Région bruxelloise : 17 % des hommes salariés et 39 % des femmes salariées sont à temps partiel, contre respectivement 21 % et 42 % à l'échelle de la Région **5-7**.



Les branches d'activités des salariés auderghemois

En comparaison avec la répartition régionale, les salariés auderghemois sont proportionnellement plus représentés dans le secteur des activités financières, d'assurance et immobilières ainsi que celui des activités spécialisées, techniques et scientifiques, l'enseignement et – dans une moindre mesure – l'administration publique. À l'inverse, les salariés auderghemois sont, toujours en comparaison avec la répartition régionale, relativement moins présents dans les activités de **services administratifs et de soutien**, les **services lourds aux entreprises**, l'horeca et – dans une moindre mesure – le **commerce de détail et les autres services** **5-8**.



11 Source : Steunpunt Werk.

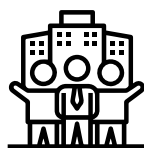
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6-1

Portrait-robot de l'activité économique à Auderghem, 2019



3 056
sièges sociaux
assujettis à la TVA



956
unités locales
d'établissement



13 919
salariés



2 587
indépendants



2 164
emplois dans les institutions
internationales

6.1. SITUATION GÉNÉRALE

Sur le territoire auderghemois, en 2019, on dénombre 3 056 **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA et 956 **unités d'établissements** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS)¹². Ces établissements accueillent 13 919 salariés (qui travaillent dans la commune, quel que soit leur lieu de résidence). Enfin, 2 587 indépendants exercent leur activité à Auderghem¹³ 6-1. Il est à noter que 2 176 emplois sont liés aux institutions européennes et internationales sur le territoire auderghemois.

6.2. LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES AUDERGHEMOISES

Au regard de l'ensemble de la Région bruxelloise, les emplois situés à Auderghem ont les caractéristiques suivantes 6-2 :

- les indépendants sont relativement plus nombreux que dans l'ensemble de la Région bruxelloise ;
- les ouvriers sont, en proportion, nettement plus nombreux que dans l'ensemble de la Région bruxelloise, à l'inverse des fonctionnaires ;
- les femmes salariées sont relativement plus nombreuses que les hommes salariés.

La surreprésentation des femmes ayant le statut d'ouvrière (non illustré) peut être liée en partie à la présence importante du secteur des activités des services administratifs et de soutien, qui inclut une bonne partie des emplois liés au système des titres-services (cf. infra).

12 Le nombre de **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre **unité d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

6-2

Caractéristiques des travailleurs, au lieu de travail, 2019

| | Auderghem | Région de Bruxelles-Capitale |
|---|-----------|------------------------------|
| Part des indépendants parmi les travailleurs | 15,7 % | 13,2 % |
| Répartition de l'emploi salarié selon le statut | | |
| Part des ouvriers | 29,4 % | 20,1 % |
| Part des employés | 61,8 % | 61,9 % |
| Part des fonctionnaires | 8,8 % | 17,9 % |
| Répartition homme-femme parmi les salariés | | |
| Part des femmes | 53,3 % | 51,2 % |
| Part des hommes | 46,7 % | 48,8 % |
| Sources : Steunpunt Werk, ONSS ; calculs IBSA | | |
| Note : les données relatives au statut et au sexe concernent les salariés tels que les compte l'ONSS. | | |

Au niveau des caractéristiques du tissu d'entreprises auderghemois, on peut noter que 6-3 :

- il y a autant de **sièges sociaux** par habitant à Auderghem qu'à l'échelle de la Région bruxelloise, mais le nombre de **unités d'établissements** par habitant est légèrement moins élevé dans la commune ;
- d'autre part, l'**indicateur de la dynamique entrepreneuriale**, qui évalue la différence entre la création et la cessation d'entreprises sur une année, est supérieur à Auderghem par rapport à l'ensemble de la Région bruxelloise.

13 Une entreprise peut être reliée à une personne morale (les SA, SPRL, coopératives) ou à une personne physique (un indépendant). Un **siège social** correspond à l'établissement central d'une entreprise (l'unique si elle a 1 établissement, le lieu duquel le bilan annuel est émis si elle en a plusieurs). Les statistiques comptabilisent le nombre d'entreprises qui ont un numéro de TVA. Toutes les entreprises n'ont pas de numéro de TVA, comme les professions libérales par exemple. Le nombre de **d'indépendants** correspond au nombre d'inscrits à l'INASTI. Ici, tous les indépendants sont, en principe, renseignés, y compris les aidants.

Tant les très petites entreprises (moins de 5 salariés) que les entreprises de très grande taille (plus de 200 salariés) sont sous-représentées à Auderghem en comparaison avec l'ensemble de la Région, à l'inverse des entreprises de taille intermédiaire.

| 6.3 Caractéristiques du tissu d'entreprises, 2020 | | |
|---|-----------|------------------------------|
| | Auderghem | Région de Bruxelles-Capitale |
| Nombre de sièges sociaux pour 1 000 habitants | 92,6 | 92,9 |
| Nombre d'établissements pour 1 000 habitants | 26,9 | 30,9 |
| Indicateur de la dynamique entrepreneuriale | 4,5 % | 2,9 % |
| Part des établissements de 1 à 4 salariés | | 64,8 % |
| Part des établissements de 5 à 9 salariés | 59,7 % | 14,6 % |
| Part des établissements de 10 à 49 salariés | 15,7 % | 15,6 % |
| Part des établissements de 50 à 199 salariés | 18,7 % | 3,7 % |
| Part des établissements de plus de 200 salariés | 5,1 % | 1,3 % |

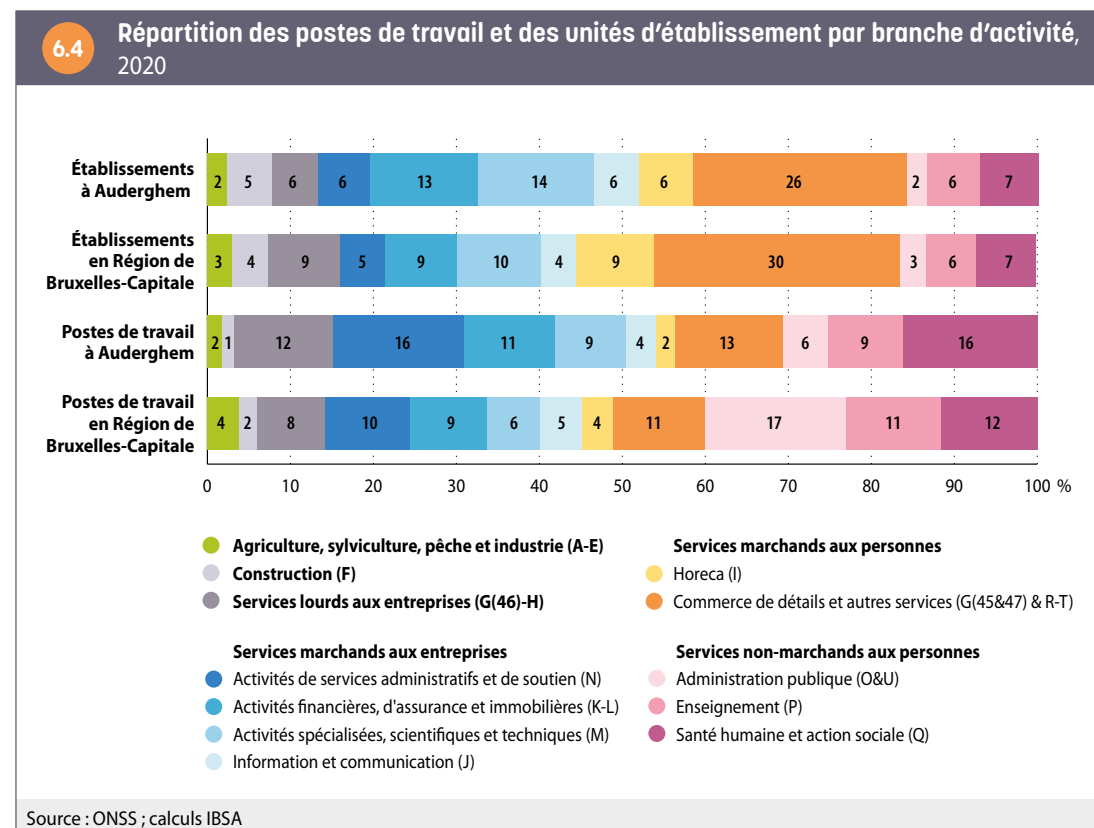
Sources : ONSS, Statbel, IBSA ; calculs IBSA

Les spécificités des personnes qui travaillent à Auderghem s'expliquent essentiellement par les spécialisations sectorielles de la commune 6.4 :

- Les secteurs d'activités comptant le plus de postes de travail sont les activités de **services administratifs et de soutien** ainsi que la santé humaine et action sociale (chacun de ces secteurs représentant 16 % des postes sur le territoire communal, contre respectivement 10 % et 12 % à l'échelle régionale). Or, ces deux secteurs comptent globalement une plus grande proportion de femmes que d'hommes.
 - Les activités de services administratifs et de soutien incluent une bonne partie des emplois liés au système des titres-services. En effet, les sièges principaux de certaines grandes entreprises de titres-services, dont IL&C et Servi-Home, sont établis à Auderghem, ce qui explique dans une large mesure la proportion importante de postes de travail occupés par des femmes avec un statut d'ouvrier dans la commune¹⁴.
 - La surreprésentation des postes dans le secteur de la santé humaine et action sociale s'explique notamment par la présence de l'Hôpital du Chirec à Delta.

14 En ce qui concerne les secteurs de l'intérim, du nettoyage et de la restauration d'entreprise en particulier, les travailleurs sont susceptibles d'exercer leur emploi sur un lieu de travail non permanent et/ou non fixe, et le lieu d'occupation effectif n'est souvent pas connu. Dans les statistiques décentralisées de l'ONSS, le lieu de travail attribué à ces personnes correspond alors à l'adresse de l'établissement dont elles dépendent. De ce fait, la proportion de postes «effectifs» dans ces secteurs est probablement surestimée dans la commune.

- De manière générale, à l'exception du secteur «information et communication», les services aux entreprises sont plus fortement représentés à Auderghem qu'au sein de la Région en termes de nombre de postes de travail ; les activités spécialisées scientifiques et techniques ainsi que les activités financières, d'assurance et immobilières, sont surreprésentées tant en termes d'établissements que de postes de travail.
- Le secteur du **commerce de détails et autres services** est lui aussi légèrement surreprésenté en termes de part de postes (mais pas en termes d'établissements). Cela peut s'expliquer notamment par la présence de grandes enseignes comme l'hypermarché Carrefour et sur le même site, le Brico, ainsi que d'autres grands supermarchés (Delhaize, Colruyt, etc.).
- On note également une surreprésentation des **services lourds aux entreprises** (commerce de gros et transports et entreposages) en termes de part de postes (mais pas d'établissements). Il s'agit plutôt d'activités relatives aux sièges sociaux de ces entreprises.
- Enfin, certains secteurs sont sous-représentés dans la commune en termes de part de postes, en particulier ceux de l'administration publique, mais aussi de l'enseignement et de la construction.



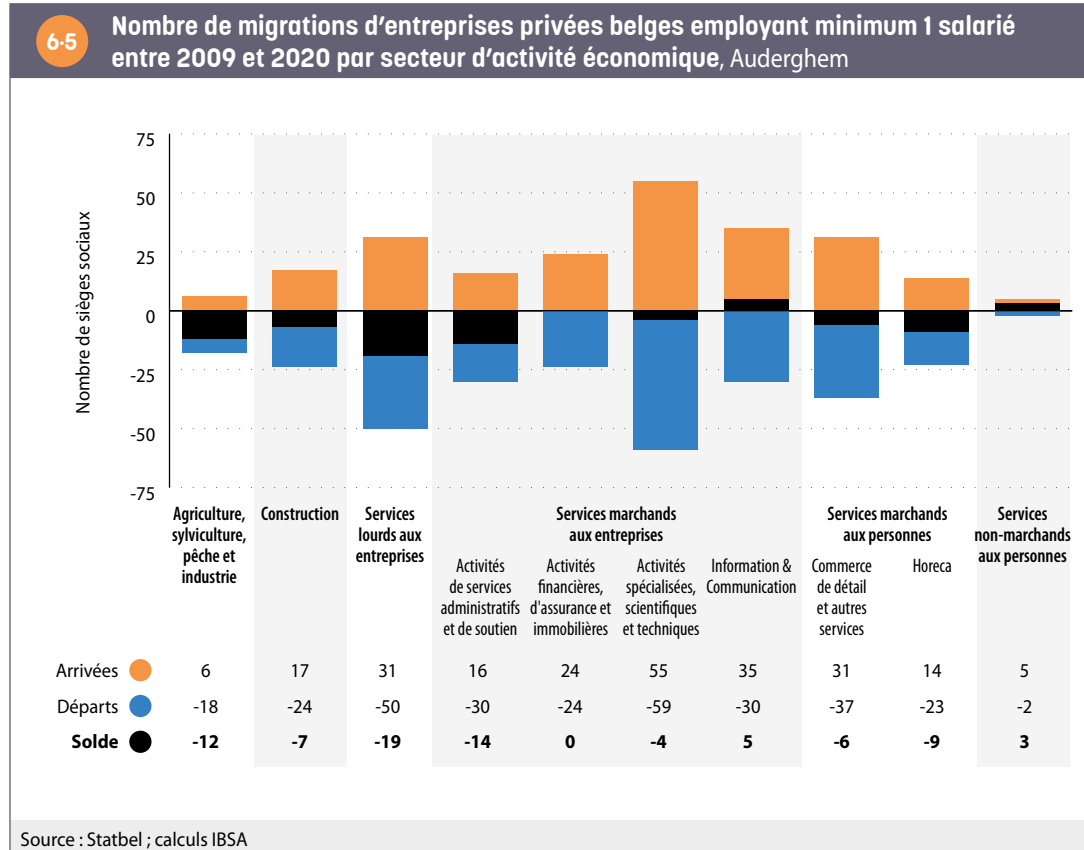
6.3. MIGRATIONS D'ENTREPRISES

Entre 2009 et 2020, le **solde migratoire d'entreprises** d'Auderghem est négatif. La commune a perdu des entreprises du fait des migrations des **sièges sociaux** des entreprises privées belges employant minimum un salarié¹⁵ ; 234 entreprises se sont installées à Auderghem alors que 297 ont quitté la commune sur la période 2009-2020.

Les soldes migratoires d'entreprises d'Auderghem sont négatifs dans la majorité des secteurs d'activité. Les soldes les plus négatifs sont observés au niveau des services lourds aux entreprises, des activités de services administratifs et de soutien, de l'industrie et de l'horeca. Le solde est légèrement positif dans deux secteurs de services : celui de l'information et communication (services aux entreprises) et des services non marchands aux personnes **6-5**.

Si on distingue les migrations des entreprises auderghemoises en fonction de la région d'origine ou de destination (toujours pour la période 2009-2020), Auderghem connaît à la fois :

- un solde migratoire négatif vis-à-vis de la Flandre ou de la Wallonie (-45 entreprises, soit -7 pour 1000 entreprises) ;
- un solde migratoire négatif vis-à-vis des 18 autres communes bruxelloises (-18 entreprises, soit -3 pour 1000 entreprises).



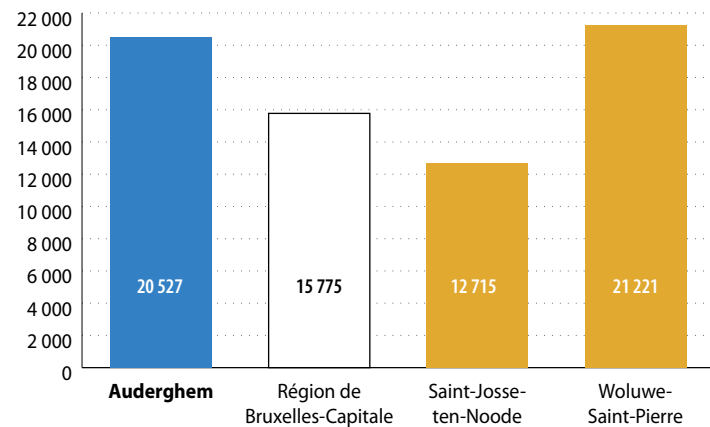
¹⁵ L'analyse des migrations repose sur les déplacements intercommunaux des **sièges sociaux** des entreprises privées belges, employant au minimum un salarié, sur la période 2009-2020 (voir Focus de l'IBSA n°54 et 55 pour plus de détails méthodologiques).

7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le **revenu équivalent médian par habitant après impôt**¹⁶ s'élève à 20 527 euros à Auderghem pour l'année 2019, soit 30 % au-dessus de la médiane bruxelloise. C'est dans la commune de Saint-Josse que ce revenu est le plus faible et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé ⁷⁻¹.

7-1 Revenu équivalent médian après impôt par habitant, en euros, revenus 2019

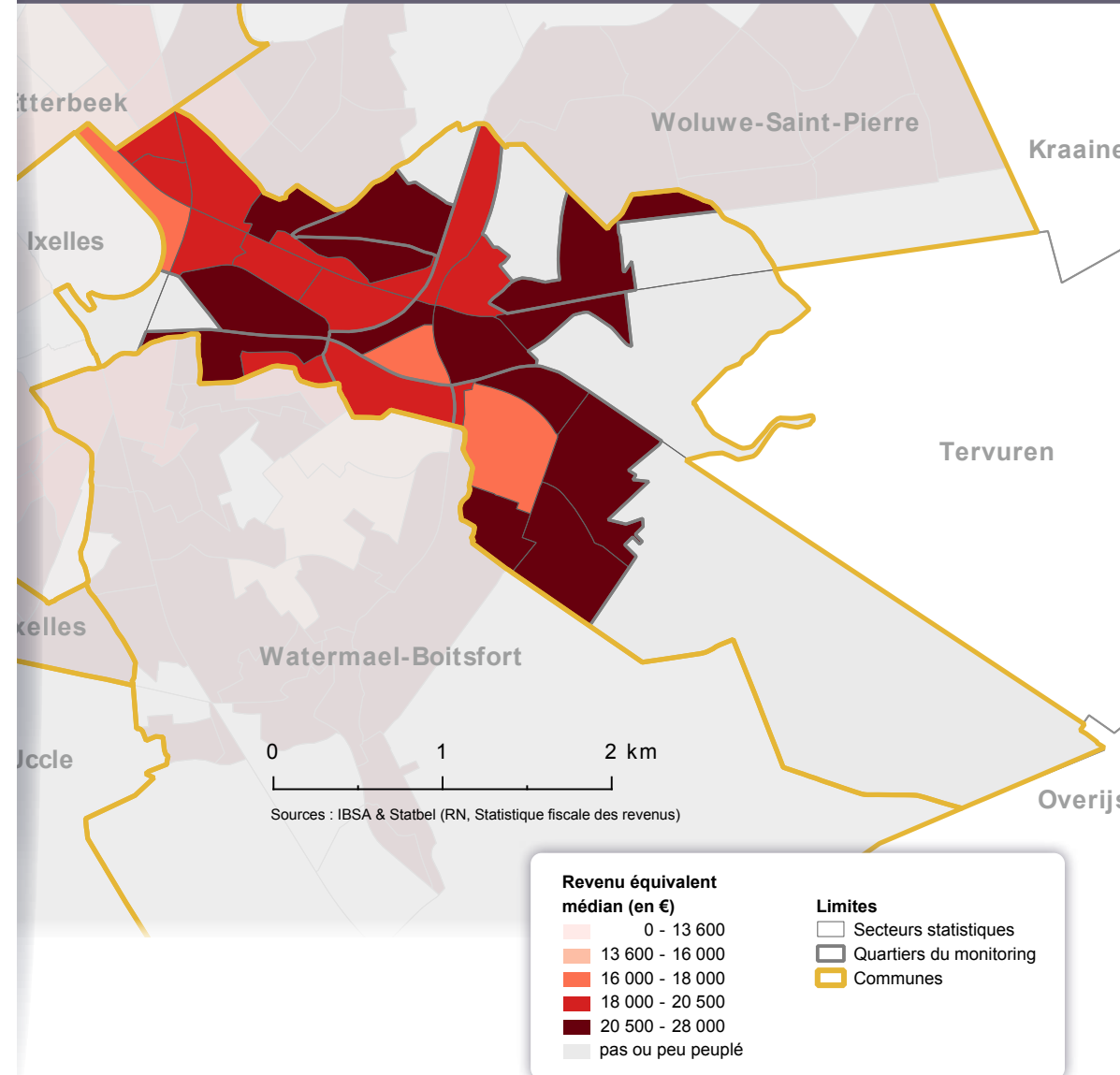


Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

¹⁶ Dans ce chapitre, les termes «revenu médian» ou «revenu équivalent médian» sont utilisés aléatoirement pour désigner «revenu équivalent médian par habitant après impôt».

7-2

Revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Auderghem, en euros, revenus 2019



Certains **secteurs statistiques** d'Auderghem affichent un **revenu** médian nettement inférieur à la médiane communale. C'est le cas des secteurs statistiques Transvaal (où environ la moitié des logements sont des logements sociaux), Boulevard du Triomphe qui longe le campus de la Plaine (qui se trouve à Ixelles) et du secteur Centre commercial (peu densément peuplé) dans le **quartier** Auderghem centre **7-2**. Par ailleurs, certains secteurs statistiques indiquent des revenus médians tout particulièrement élevés notamment au sud et à l'est de la commune, comme le secteur Parc des Princes ou celui de Saint-Anne.

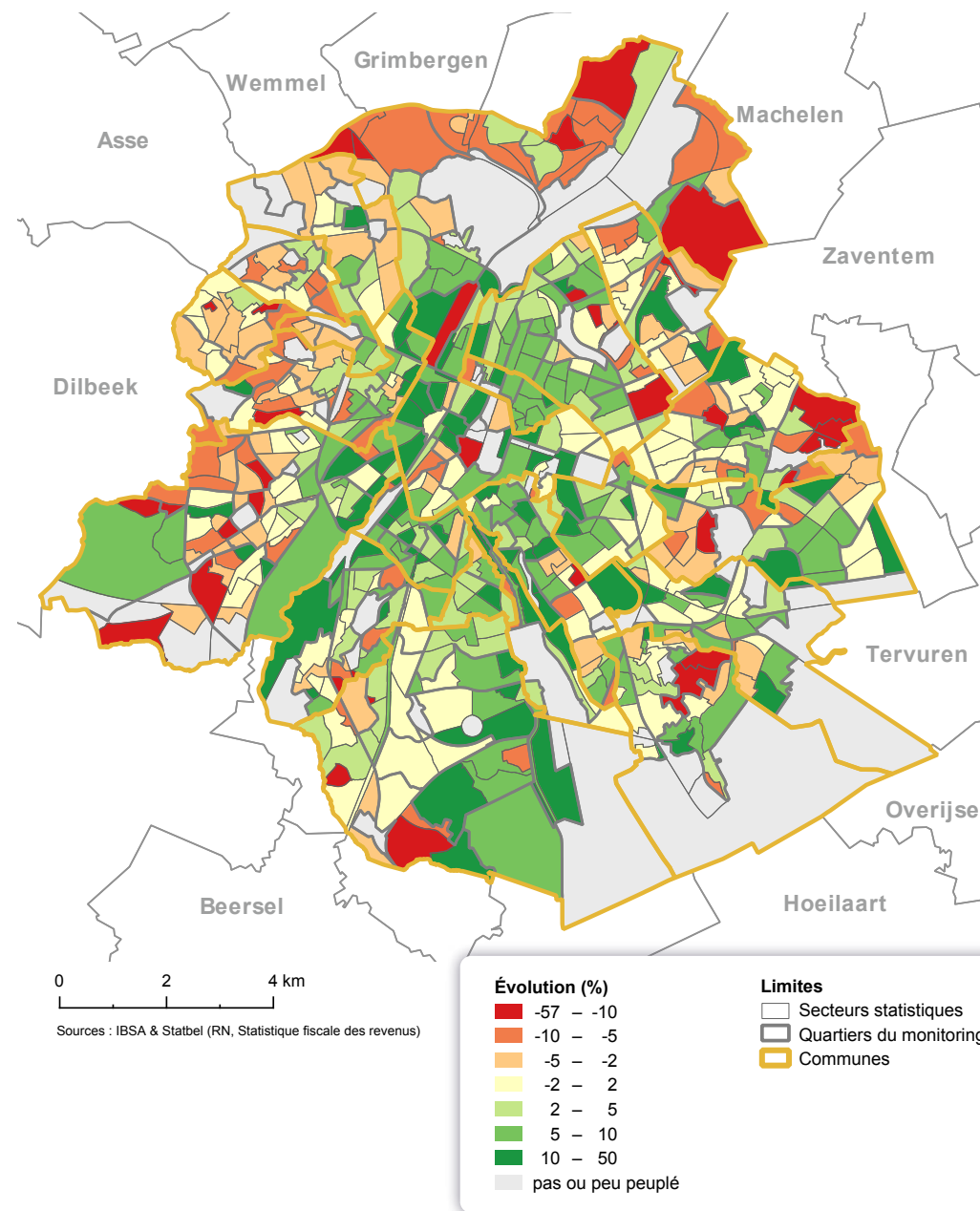
La carte **7-3** représente l'évolution des revenus en termes réels¹⁷ par **secteur statistique** entre 2009 et 2019 en Région bruxelloise. De manière générale, une augmentation du **revenu équivalent médian** est observée en **première couronne** urbaine, en particulier le long du canal au niveau du croissant pauvre (bien que cela reste une des zones les plus précarisées de la Capitale). Une augmentation dans de nombreux secteurs aisés notamment dans le quadrant sud-est de la **deuxième couronne** (dont Auderghem fait partie) est également observée. À l'inverse, une diminution des revenus est observée dans de nombreux secteurs statistiques de deuxième couronne, en particulier dans le nord-ouest de la région, mais également dans bon nombre de secteurs constitués de logements sociaux¹⁸.

En effet, à Auderghem, une augmentation des revenus médians est observée dans la plupart des secteurs statistiques, à l'exception essentiellement des secteurs composés de logements sociaux (Transvaal et Ten-Reuken) mais aussi d'autres secteurs comme celui des Pêcheries (dans le quartier de Watermael Centre, à cheval sur Watermael-Boitsfort) et du Centre commercial (dans le quartier Auderghem centre).

Les évolutions de revenus au sein d'un secteur/quartier peuvent être à la fois la conséquence de l'évolution des revenus des habitants restés sur place tout au long de cette période, mais aussi des mouvements de population (migrations, naissances et décès) et de l'évolution de leurs caractéristiques.

7-3

Évolution du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Région de Bruxelles-Capitale, en %, revenus 2009-2019



17 Il s'agit de l'évolution des revenus réels ou à prix constants, c'est-à-dire dont les effets de l'inflation ont été neutralisés.

18 Pour plus d'information sur ces évolutions, voir IBSA (2021).

Le degré d'**inégalité** de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**, est équivalent à Auderghem et en moyenne dans les 19 communes **7.4**.

| 7.4 Coefficient de Gini sur base du revenu équivalent par personne, revenus 2019 | | |
|---|------------------|--------------------------------|
| | Auderghem | Moyenne des 19 communes |
| Coefficient de Gini - Revenu total net imposable équivalent par personne | 0,41 | 0,41 |
| Coefficient de Gini - Revenu équivalent après impôt par personne | 0,34 | 0,33 |

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

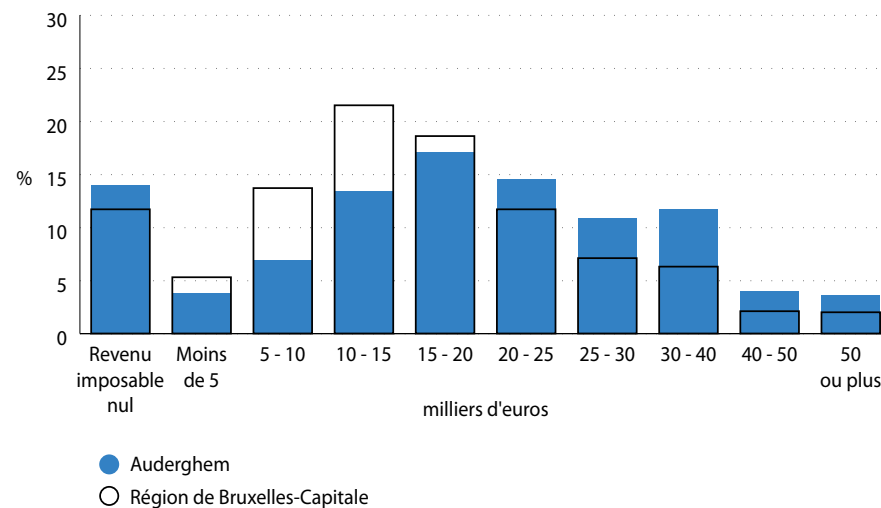
Les personnes déclarant des **revenus équivalents après impôt** dans les classes de revenus supérieurs sont plus représentées à Auderghem qu'à l'échelle régionale. En particulier, les déclarations de revenus supérieurs à 50 000 euros sont particulièrement surreprésentées. Les habitants aux revenus équivalents bas à moyens (classes de 5 000 à 20 000 euros) sont quant à eux, sous-représentés à Auderghem par rapport au reste de la Région, en particulier au niveau des classes de 5 000 à 15 000 euros **7.5**.

La part de la population vivant dans un ménage avec un revenu total net imposable nul est plus importante à Auderghem qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir de bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (par exemple le revenu d'intégration sociale et les allocations aux personnes handicapées), mais aussi de fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, etc. À Auderghem, la présence relativement plus importante de fonctionnaires internationaux que dans le reste de la Région contribue à expliquer cette surreprésentation.

Les différentes catégories de contribuables mentionnés au paragraphe précédent peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus médians équivalents très bas (inférieurs à 5 000 euros) alors que, pour certains, leurs revenus effectifs sont en réalité plus élevés. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donnés les biais inhérents à la **statistique fiscale** (cf. glossaire).

7.5

Distribution de la population selon le revenu équivalent après impôt, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.

Si l'on s'intéresse aux revenus imposables déclarés individuellement par les contribuables, on observe qu'à Audergem comme dans le reste de la Région bruxelloise, le revenu imposable médian des femmes est globalement inférieur à celui des hommes **7-6**. C'est le cas pour toutes les situations familiales à Audergem, y compris dans le cas des personnes isolées, alors que dans ce cas de figure à l'échelle de la Région, les femmes isolées indiquent un revenu imposable déclaré supérieur à leurs homologues masculins. Les revenus sont toutefois plus élevés à Audergem que pour la Région quel que soit le sexe et le type de ménage.

7-6 Revenu imposable médian des déclarants par sexe et par position dans le ménage, en euros, revenus 2019

| | Audergem | | | Région de Bruxelles-Capitale | | |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|------------------------------|---------------|---------------|
| | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total |
| Individu isolé | 24 811 | 22 624 | 23 451 | 18 090 | 19 182 | 18 753 |
| Individu en couple sans enfant | 27 057 | 21 567 | 24 542 | 23 208 | 18 087 | 21 060 |
| Individu en couple avec enfant(s) | 36 018 | 26 392 | 31 039 | 23 438 | 17 525 | 21 052 |
| Parent famille monoparentale | 36 014 | 21 381 | 22 666 | 21 221 | 18 032 | 18 495 |
| Total | 29 100 | 22 935 | 25 519 | 21 751 | 18 408 | 19 886 |

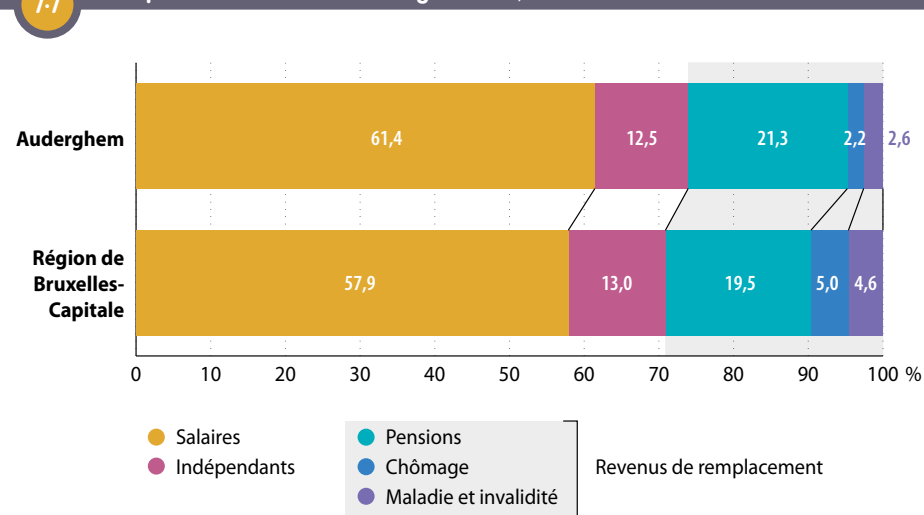
Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : • Seuls les déclarants âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2019 sont repris dans ce tableau.
 • Les déclarants avec un revenu imposable (corrige du quotient conjugal) nul ou négatif ont été écartés avant de calculer le revenu médian.
 • La ligne "Total" ne reprend que les déclarants avec les types de position dans le ménage présentés dans ce tableau. Les revenus des membres des ménages collectifs, les enfants, les autres membres d'un ménage ou les individus appartenant à d'autres types de ménages ne sont pas pris en compte pour le calcul des médianes dans cette ligne "Total".

L'analyse de la source de ces revenus fiscaux (avant impôt) reflète la situation relativement favorable des habitants d'Audergem sur le marché de l'emploi en comparaison avec la situation régionale. En 2019, la part des revenus issus du travail salarié est légèrement plus importante à Audergem qu'à l'échelle régionale (61 % contre 58 %), tandis que la part des revenus issus des allocations de chômage et des indemnités d'invalidité est inférieure à Audergem (5 % contre 10 % pour la Région). La part des revenus issus du travail indépendant à Audergem (12,5 %) est similaire à celle de la Région **7-7**.

Compte tenu de la proportion plus importante de personnes âgées, la part des revenus des pensions est plus importante à Audergem qu'à l'échelle de la Région (21 % contre 19,5 %).

7-7 Composantes du revenu net globalisé, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (Statistique fiscale des revenus)

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations à l'impôt des personnes physiques.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un revenu faible, proche voire parfois inférieur au **seuil de risque de pauvreté**.

Le pourcentage de la population qui vit avec une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale est moins élevé à Auderghem qu'à l'échelle de la Région bruxelloise, quelle que soit la catégorie d'âge. Parmi la population d'âge actif à Auderghem (18-64 ans), 5,4 % perçoivent une allocation de chômage, 3,5 % une indemnité d'invalidité, 2,6 % un **revenu d'intégration sociale (RIS)** ou **équivalent (ERIS)** et 1,2 % une allocation aux personnes handicapées **7.8**.

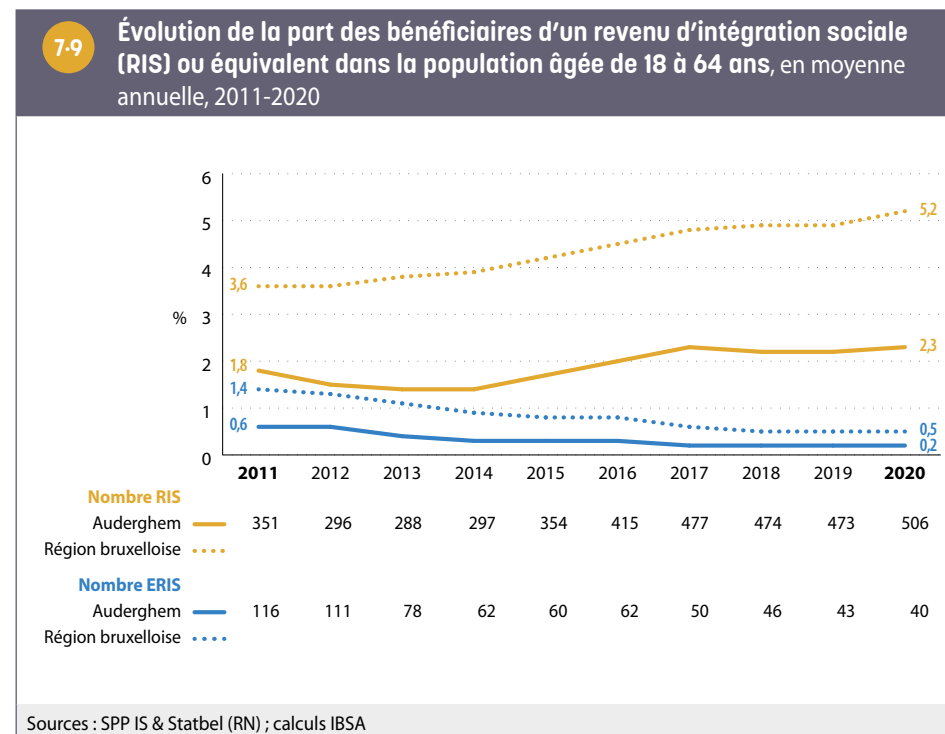
| | Auderghem | | | Région de Bruxelles-Capitale | |
|---|---------------|----------|----------|------------------------------|----------|
| | Nombre (2021) | % (2011) | % (2021) | % (2011) | % (2021) |
| Population âgée de 18 à 24 ans | 2 821 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS) | 191 | 5,5 | 6,8 | 9,1 | 15,4 |
| Allocation de chômage ou d'insertion (1) | 42 | 3,4 | 1,5 | 7,9 | 2,5 |
| Population âgée de 18 à 64 ans | 21 747 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS) | 574 | 2,5 | 2,6 | 5,0 | 6,0 |
| Allocation de chômage ou d'insertion (1) | 1 184 | 8,2 | 5,4 | 13,2 | 8,5 |
| Indemnités d'invalidité (2) | 755 | 2,2 | 3,5 | 3,4 | 5,1 |
| Allocations aux personnes handicapées (2) | 262 | 1,1 | 1,2 | 1,8 | 2,0 |
| Population âgée de 65 ans et plus | 5 605 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) | 316 | 3,8 | 5,6 | 9,3 | 12,7 |
| Allocations aux personnes handicapées (2) | 145 | 2,6 | 2,6 | 6,0 | 6,4 |

Sources : SPP IS, ONEM, INAMI, SPF Sécurité sociale - DGPH, SFP, Statbel (RN) ; calculs IBSA
 (1) Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
 (2) Données pour le mois de décembre 2010 et décembre 2020.

L'évolution de la part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale** dans la population d'âge actif (18-64 ans) à Auderghem ces 10 dernières années suit une tendance proche de celle observée à l'échelle régionale, sauf en début de période. En effet, alors que cette part

a augmenté de façon plus ou moins continue à l'échelle régionale au cours de cette période, elle a baissé entre 2010 et 2013 à Auderghem, pour augmenter ensuite jusqu'en 2017. Par après, une relative stagnation en 2018-2019 est observée, suivie d'une légère augmentation en 2020 : 2,3 % des 18-64 ans perçoivent le RIS dans la commune en 2020 (contre 5,2 % en Région bruxelloise). L'écart entre Auderghem et la Région s'est légèrement creusé par rapport à la situation en 2010 pour cet indicateur **7.9**.

Le nombre de bénéficiaires de l'**équivalent au revenu d'intégration sociale** est très faible à Auderghem et a diminué durant la période 2012-2020 (avant la guerre en Ukraine), à l'instar de la situation régionale. Cette tendance peut s'expliquer par des baisses de flux migratoires et par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration. Cela a impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière. Une partie de ces populations sont également dirigées vers des milieux d'accueil. Soulignons donc que ces chiffres datent d'avant la guerre en Ukraine et l'arrivée de réfugiés en provenance de ce pays, les réfugiés ukrainiens en protection temporaire ayant droit (sous les conditions requises) à l'ERIS.



7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2021, 4 172 personnes ont droit à une intervention majorée à Auderghem en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 12 % de la population (contre 26,5 % à l'échelle régionale). Les pourcentages de bénéficiaires sont inférieurs à ceux correspondants pour la Région bruxelloise quelle que soit la catégorie d'âge et le sexe **7-10**.

7-10 Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2021

| Classe d'âge | Auderghem | | | | | | Région de Bruxelles-Capitale | | |
|-----------------|--|--------------|--------------|--|-------------|-------------|--|-------------|-------------|
| | Nombre de bénéficiaires ⁽¹⁾ | | | Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population | | | Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population | | |
| | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total |
| Moins de 18 ans | 442 | 451 | 893 | 11,6 | 12,6 | 12,1 | 32,7 | 32,7 | 32,7 |
| 18 - 24 ans | 229 | 210 | 439 | 16,4 | 14,8 | 15,6 | 31,8 | 31,7 | 31,8 |
| 25 - 64 ans | 788 | 1 117 | 1 905 | 8,5 | 11,5 | 10,1 | 19,4 | 23,8 | 21,6 |
| 65 ans et plus | 311 | 624 | 935 | 14,1 | 18,4 | 16,7 | 30,6 | 35,3 | 33,4 |
| Total | 1 770 | 2 402 | 4 172 | 10,6 | 13,3 | 12,0 | 24,8 | 28,2 | 26,5 |

Sources : IBSA, BCSS (DWH MT&PS), Statbel (RN)

(1) Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS POUR LES FINANCES COMMUNALES

Le budget ordinaire de la commune concerne l'ensemble des dépenses et recettes récurrentes et habituelles. Les recettes et les dépenses relatives aux investissements ne sont pas récurrentes. Elles sont considérées séparément, dans le budget dit «extraordinaire».

Sur la période 2015-2020, le service ordinaire d'Auderghem est en équilibre, les recettes étant chaque année supérieures aux dépenses. Au cours des années 2016-2018, l'excédent du service ordinaire a même atteint une moyenne de 9 % des recettes.

Les recettes et les dépenses d'une commune dépendent fortement de sa population. Ainsi, afin de pouvoir comparer les communes, les recettes et les dépenses, mais aussi la dette et les investissements, sont exprimés **par habitant**.

Dans les comptes 2015-2020, les recettes et les dépenses ordinaires par habitant, ainsi que les dépenses d'investissement par habitant, étaient en moyenne à Auderghem les deuxièmes plus faibles des 19 communes bruxelloises. La dette par habitant est également inférieure à celle des 19 communes réunies **8-1**.

| 8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2015-2020 | Auderghem | 19 communes bruxelloises |
|--|------------------|---------------------------------|
| Recettes ordinaires en euros par habitant | 1 395 | 1 922 |
| Dépenses ordinaires en euros par habitant | 1 321 | 1 886 |
| Dette en euros par habitant | 1 172 | 1 463 |
| Dépenses d'investissements en euros par habitant | 1 29 | 292 |

Sources : SPRB - BPL & Statbel ; calculs IBSA

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

Les centimes additionnels sur le **précompte immobilier**¹⁹ constituent la plus grande source de **recettes** pour la commune d'Auderghem. Leur part dans les recettes ordinaires est quelque peu supérieure à celle de l'ensemble des 19 communes (32 % des recettes ordinaires à Auderghem, contre 29 % pour les 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020) **8-2**. Pourtant, Auderghem applique un taux bas, le plus bas des 19 communes.

La somme des **fonds et dotations**²⁰ représente la deuxième plus grande source de recettes d'Auderghem. La part de cette source est nettement inférieure à celle des 19 communes réunies (21 % pour Auderghem, contre 38 % pour l'ensemble des 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). La dotation générale aux communes représente 7 % des recettes, tandis que les autres fonds et dotations représentent 14 %. Ramenées au nombre d'habitants, les recettes des fonds et dotations d'Auderghem sont parmi les plus faibles des 19 communes sur la période 2015-2020, comme c'est le cas dans d'autres communes du sud-est. Comme les revenus provenant d'autres sources sont déjà élevés à Auderghem, la dotation générale ne remplit pas de fonction compensatoire.

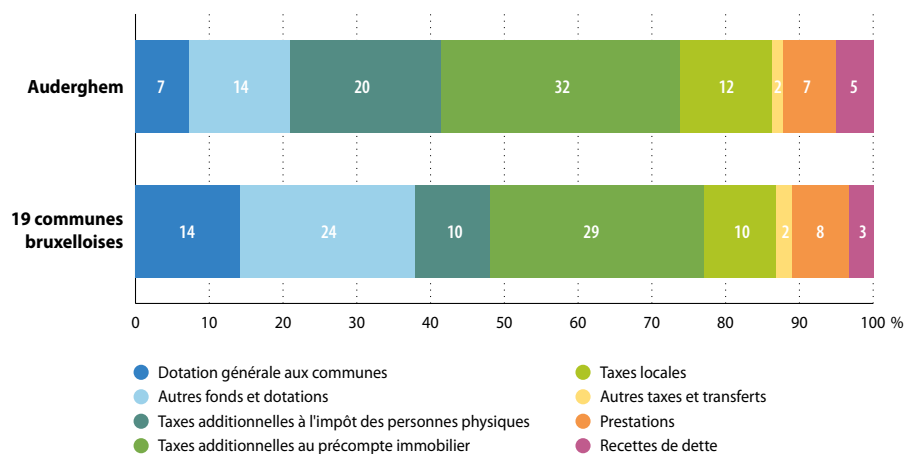
Les recettes issues des centimes additionnels sur l'**impôt des personnes physiques**²¹ constituent la troisième source de revenus de la commune. En comparaison avec l'ensemble des 19 communes en 2015-2020, leur part dans les recettes d'Auderghem est très élevée (20 % des recettes ordinaires d'Auderghem, contre 10 % pour les 19 communes). Les recettes issues de l'impôt des personnes physiques par habitant à Auderghem, avec un taux tout juste inférieur à la moyenne, sont nettement plus élevées que dans les 19 communes réunies. En effet, le revenu médian à Auderghem est le plus élevé de la région (voir chapitre **7**, Revenus).

¹⁹ Impôt sur les biens immobiliers, tels que les logements et les terrains.

²⁰ Dotation générale aux communes (DGC) : montant alloué par la Région de Bruxelles-Capitale pour assurer le financement général. Autres fonds et dotations : montants alloués à des fins spécifiques.

²¹ Impôt sur le revenu des particuliers, tel que les salaires et les prestations.

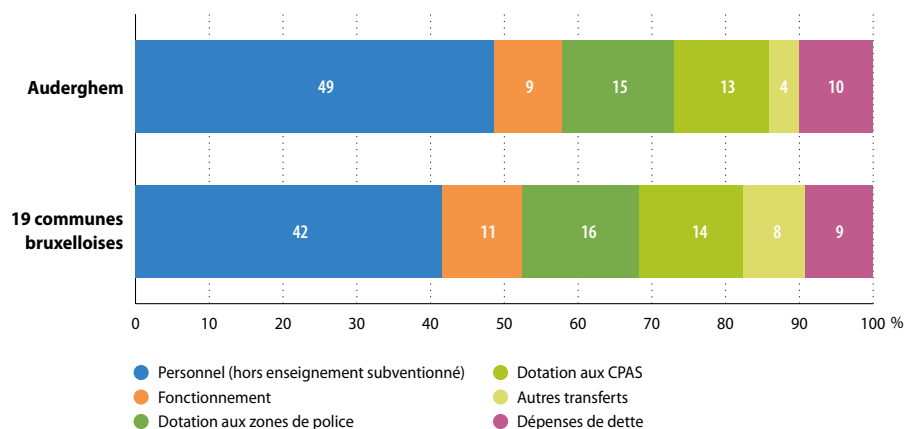
8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Remarques : • Les prestations font référence aux recettes liées à la fourniture de biens et services par la commune (par exemple, les revenus locatifs d'un bâtiment).
• Les recettes de dette comprennent principalement les dividendes perçus par les communes de la part des intercommunales, ainsi que les intérêts de crédit.

8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



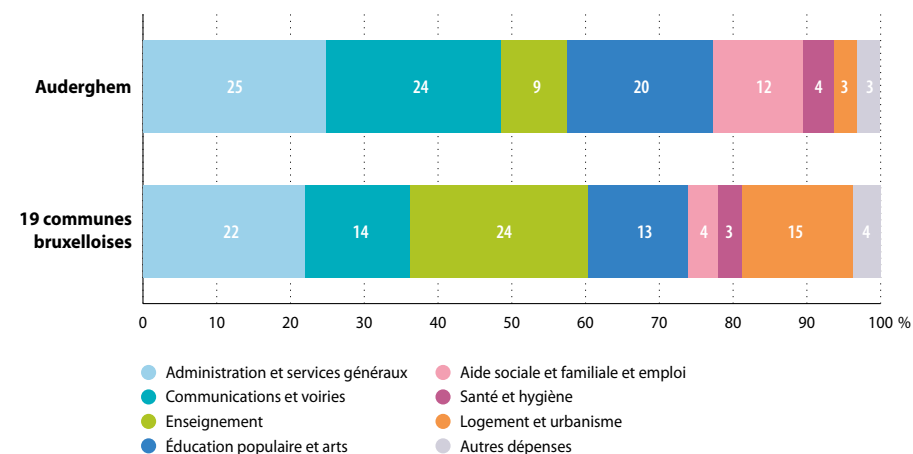
Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Comme dans les autres communes, les frais de personnel constituent la principale **dépense** de la commune d'Auderghem. Au cours de la période 2015-2020, près de la moitié (49 %) des dépenses ordinaires a été consacrée aux frais de personnel de l'administration communale, contre 42 % pour les 19 communes. Les dépenses de fonctionnement, les dotations à la zone de police et au CPAS sont relativement un peu moins élevées à Auderghem que dans les 19 communes confondues **8-3**.

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** fluctuent considérablement d'une année à l'autre. On constate toutefois que les domaines de l'administration et des services généraux (25 %), des communications et des voiries (24 %) et de l'éducation populaire et des arts (20 %) ont représenté une part importante des investissements à Auderghem pour la période 2015-2020. En comparaison avec l'ensemble des 19 communes, l'enseignement (9 %, contre 24 % pour les 19 communes) ainsi que le logement et l'urbanisme (3 %, contre 15 % pour les 19 communes) représentent à nouveau une part relativement plus faible des investissements de la commune d'Auderghem **8-4**.

8-4 Répartition des dépenses d'investissement par fonction, moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

9. LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2021, 7 931 bâtiments (7 322 résidentiels et 609 non résidentiels) et 17 646 logements sont recensés à Auderghem, dont 893 logements sociaux.

À l'heure de la présente rédaction, nous ne disposons pas de données récentes sur le montant des loyers à l'échelle des communes. Les dernières données disponibles relatives au montant des loyers à l'échelle communale datent de 2018 ; à ce moment-là, le loyer moyen était de 760 euros à Auderghem, contre 739 euros à l'échelle régionale²². De manière générale dans la Région, le montant du loyer, de même que celui des charges (énergies et eau) pèsent lourd dans le budget de nombreux ménages bruxellois. C'est l'une des premières causes de surendettement des ménages²³.

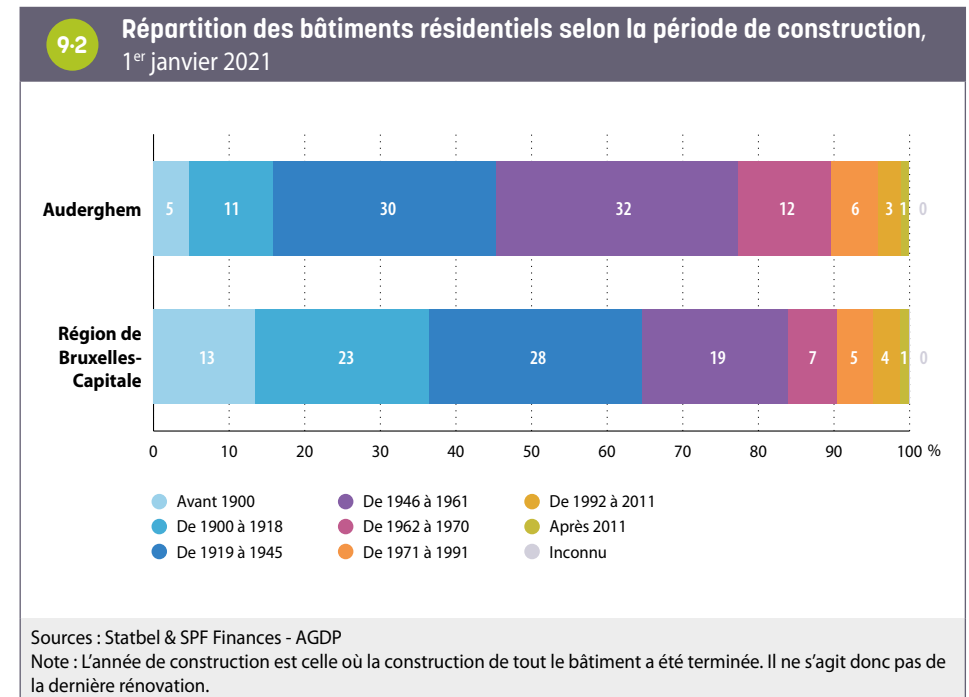
9.1. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI RÉSIDENTIEL

À Auderghem, parmi les 7 322 bâtiments résidentiels, 63 % sont des maisons deux façades, 18 % des maisons 3 façades et 6 % des maisons 4 façades²⁴, contre respectivement 64 %, 9 % et 4 % en Région bruxelloise. Les maisons 3 et 4 façades y sont donc surreprésentées par rapport à la Région dans son ensemble. À l'inverse, les immeubles à appartements sont sous-représentés à Auderghem (13 % contre 23 % en Région bruxelloise **9-1**).

| 9-1 Répartition des bâtiments résidentiels par type (nature cadastrale), 2021 | | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| | Maisons 2 façades | Maisons 3 façades | Maisons 4 façades | Immeubles à appartements |
| Auderghem | 63 % | 18 % | 6 % | 13 % |
| Région de Bruxelles-Capitale | 64 % | 9 % | 4 % | 23 % |

Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

En tant que commune de **deuxième couronne**, Auderghem a connu une urbanisation relativement récente en comparaison avec l'ensemble de la Région. Ainsi, à Auderghem, les bâtiments résidentiels anciens à très anciens – construits avant 1919 – (16 % du parc) sont proportionnellement nettement moins représentés qu'au niveau régional (où ces bâtiments représentent 36 % du parc). La moitié des bâtiments résidentiels auderghemois ont été construits entre 1946 et 1991 (51 %, contre 30 % pour la Région) **9-2**.



²² SLRB, Observatoire des loyers, enquête 2018 <https://slrb-bghm.brussels/sites/default/files/media/publication/documents/slrbs-obsloyer-enquete2018-fr-web.pdf>

²³ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020).

²⁴ Certains de ces bâtiments, identifiés comme maisons au niveau du bâti, sont parfois divisés en plusieurs logements.

Sur la base du Censur 2011, les logements comptant 4 pièces sont les plus représentés à Auderghem (27 %), suivis des logements à 5 pièces (18 %) et 6 pièces (13 %). Les logements de petite taille de 3 pièces ou moins sont en revanche moins nombreux (en proportion) à Auderghem qu'au niveau de la Région bruxelloise (15 % contre 20 %), contrairement aux logements de très grande taille comprenant 7 pièces ou plus (21 % contre 16 %) (cf. Zoom sur les communes, édition 2016).

Toujours sur la base des données du Censur 2011, la part des logements occupés par leur propriétaire est nettement plus élevée à Auderghem (52 %) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (39 %).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTRES LOGEMENTS À FINALITÉ SOCIALE

Au 31 décembre 2020, Auderghem compte 893 logements sociaux, soit 26 de plus qu'en décembre 2010. Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est plus bas à Auderghem (5,6 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7,2 pour 100 ménages) ^{9.3}.

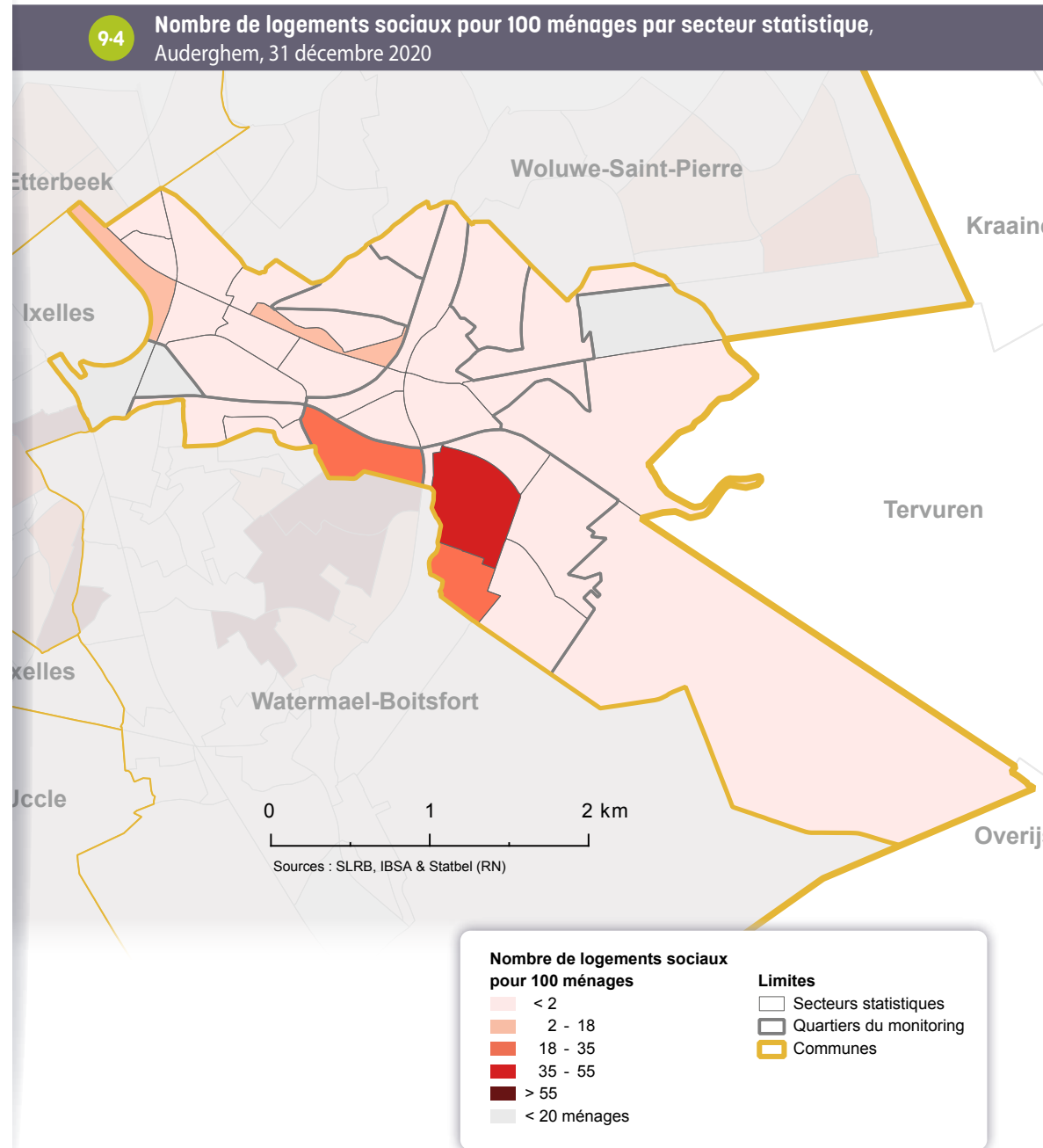
Notons qu'en 2022, 501 ménages auderghemois (523 en ajoutant les demandes de logements modérés et moyens), soit 3 % des ménages de la commune, sont inscrits sur la liste d'attente pour accéder à un logement social en Région bruxelloise²⁵.

| 9.3 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2020 | | |
|---|-----------|------------------------------|
| | Auderghem | Région de Bruxelles-Capitale |
| Nombre de logements sociaux | 893 | 40 089 |
| Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés | 5,6 | 7,2 |

Sources : SLRB, Statbel (RN) ; calculs IBSA

La plupart des logements sociaux sont concentrés dans le sud-ouest du quartier Transvaal (dans les secteurs statistiques Transvaal et Ten Reuken), et dans une moindre mesure à l'ouest de ce quartier (secteur Lammerendries) ^{9.4}.

²⁵ Sources : SLRB et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. Nombre de ménages sur liste d'attente au 8/6/2022, avant radiation.



Outre les logements sociaux, il existe d'autres «**logements à finalité sociale**». Cette catégorie de logements englobe le logement social, mais également d'autres «*logements produits ou encadrés dans le cadre d'une politique publique régionale, que ce soit au niveau de la fixation du loyer ou des conditions d'acquisition et/ou de revente des biens*»²⁶. Les critères d'accès ou le caractère social permanent ou non de ces logements diffèrent toutefois au sein de cette large catégorie. Ces autres logements à finalité sociale sont peu nombreux à Auderghem.

Concernant le **parc locatif**, outre les logements sociaux loués par les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), il existe un certain nombre d'autres **logements publics** potentiellement à caractère social (logements communaux, du CPAS, du Fonds du logement et, plus rarement, de la Régie foncière régionale). Comme dans le cas du logement social, la durée de la finalité sociale est permanente. Ceux-ci sont au nombre de 63 à Auderghem²⁷. Il faut toutefois noter que, de manière générale en Région bruxelloise, une partie de ces logements sont loués à des prix proches du marché privé (et sont donc réservés à la classe moyenne).

Par ailleurs, un certain nombre de logements appartenant à des propriétaires privés sont gérés par des **agences immobilières sociales** (AIS) à des loyers inférieurs aux prix du marché, à destination de ménages à bas revenus. Le loyer que paie le locataire est notamment défini en fonction du loyer qui a été convenu avec le propriétaire du logement. Par ailleurs, contrairement aux logements publics, la finalité sociale de ces logements n'est pas permanente. Elle dépend de la volonté du propriétaire privé. La durée minimale d'un contrat avec une AIS est de 3 ans. À Auderghem, 82 logements sont loués via des AIS au 30/09/2019.

Enfin, au niveau de l'**acquisitif**, il existe également différents dispositifs visant à rendre l'achat d'un logement plus accessible. Certains dispositifs publics visent à produire des logements et à les vendre à un prix inférieur au marché²⁸, d'autres visent à rendre l'accès au crédit plus facile, afin de permettre l'achat sur le marché privé²⁹. Au total, on dénombre 52 logements acquisitifs à finalité sociale à Auderghem³⁰ 9.5.

| 9.5 | Nombre de logements à finalité sociale (hormis les logements sociaux), locatifs et acquisitifs, 2019 et 2020 | | |
|------------------------------|--|------------------------|-------------|
| | Locatifs | | Acquisitifs |
| | Logements publics (hors logements sociaux) | Logements privés (AIS) | |
| Auderghem | 63 | 82 | 52 |
| Région de Bruxelles-Capitale | 7 526 | 6 962 | 11 079 |

Sources : Fonds du logement, Citydev, urban.brussels/DRU, CLTB, Bruxelles-Logement, Régie Foncière régionale

26 Perspective.brussels (2021).

27 63 logements communaux (commune et CPAS, hors logements libres) au 31/12/2019.

28 Il s'agit par exemple des logements vendus par le Fonds du Logement, par Citydev ou dans le cadre de contrats de quartiers.

29 Il s'agit par exemple des prêts accordés par le Fonds du Logement.

30 Il s'agit ici : des logements vendus par le Fonds du Logement au 31/12/2020, des logements issus des Contrats de quartiers durables au 31/12/2020, des logements Citydev vendus depuis 2010 et des prêts actifs du Fonds du Logement au 31/12/2019.

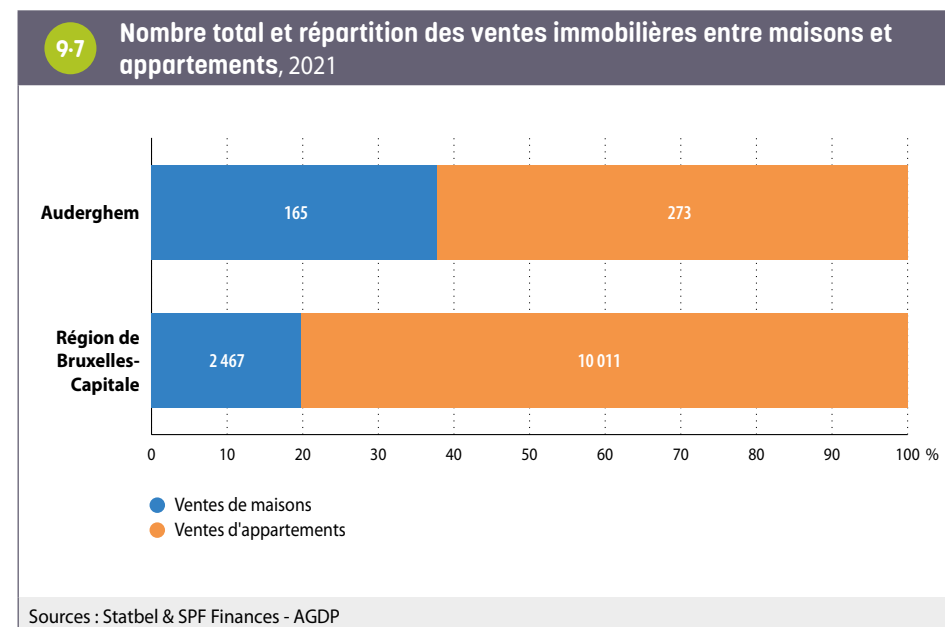
9.3. PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, le prix de l'immobilier est plus élevé à Auderghem qu'à l'échelle de la Région Bruxelloise. En 2021, le prix médian des ventes d'appartements et des maisons deux et trois façades est respectivement de 285 000 et de 552 500 euros dans la commune, contre 240 000 euros et 455 000 euros pour la Région **9-6**. Entre 2011 et 2021, le prix de vente médian des appartements et des maisons, corrigé de l'inflation, a augmenté de façon encore plus importante à Auderghem qu'en Région bruxelloise (respectivement +27 % et +32 % dans la commune, contre +22 % et +18 % dans la Région).

| 9-6 Prix de ventes immobilières (en euros de 2021) et nombre de transactions, 2011 et 2021 | | | | |
|---|-----------|-----------|------------------------------|-----------|
| | Auderghem | | Région de Bruxelles-Capitale | |
| | 2011 | 2021 | 2011 | 2021 |
| Maisons deux et trois façades | | | | |
| Prix médian | 417 000 € | 552 500 € | 385 000 € | 455 000 € |
| Nombre de transactions | 105 | 157 | 2 115 | 2 317 |
| Appartements | | | | |
| Prix médian | 225 000 € | 285 000 € | 196 000 € | 240 000 € |
| Nombre de transactions | 184 | 273 | 8 276 | 10 011 |
| Nombre total de transactions pour 100 ménages¹ | 1,99 | 2,76 | 1,98 | 2,23 |

Sources : Statbel (RN) & SPF Finances (AGDP) ; calculs IBSA
(1) Cet indicateur inclut également les ventes immobilières des maisons 4 façades.

Comme en Région bruxelloise, en 2021, la majorité des transactions à Auderghem concerne des appartements, mais la proportion de ventes de maisons y est nettement plus importante qu'à l'échelle de la Région **9-7**.



10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

10.1. MOBILITÉ

Motorisation des ménages

On dénombre 0,8 voiture par ménage à Auderghem. Il s'agit d'une valeur supérieure à la Région (0,6). Ce taux de motorisation place Auderghem dans le top 4 des communes les plus motorisées, après Woluwe-Saint-Pierre (0,95 voiture par ménage, commune la plus fortement motorisée), Watermael-Boitsfort et Uccle. Globalement, le niveau de motorisation des ménages dépend d'un ensemble de facteurs, dont le revenu du ménage, la composition et l'âge de ses membres (e.a. la présence d'enfant(s) dans le ménage), la densité locale de services (commerces etc.), l'existence d'alternatives à la mobilité motorisée privée³¹.

À Auderghem, 38 % des ménages n'ont pas de voitures, ce qui est largement inférieur à la situation régionale (52 %), 46 % des ménages possèdent une seule voiture (contre 38 % en Région bruxelloise), et près de 17 % en possèdent au moins deux (contre 10 % dans la Région) ¹⁰⁻¹.

| 10-1 Motorisation des ménages, 2019 | | | | |
|--|--------------------|------|-----------|------------------------------|
| | | | Auderghem | Région de Bruxelles-Capitale |
| Part des ménages avec ... | 0 voiture | % | 37,8 | 52,3 |
| | 1 voiture | % | 45,6 | 37,7 |
| | 2 voitures ou plus | % | 16,6 | 10,0 |
| Voitures par ménage | | Taux | 0,8 | 0,6 |
| Part des ménages avec une voiture de société | | % | 14,9 | 7,7 |

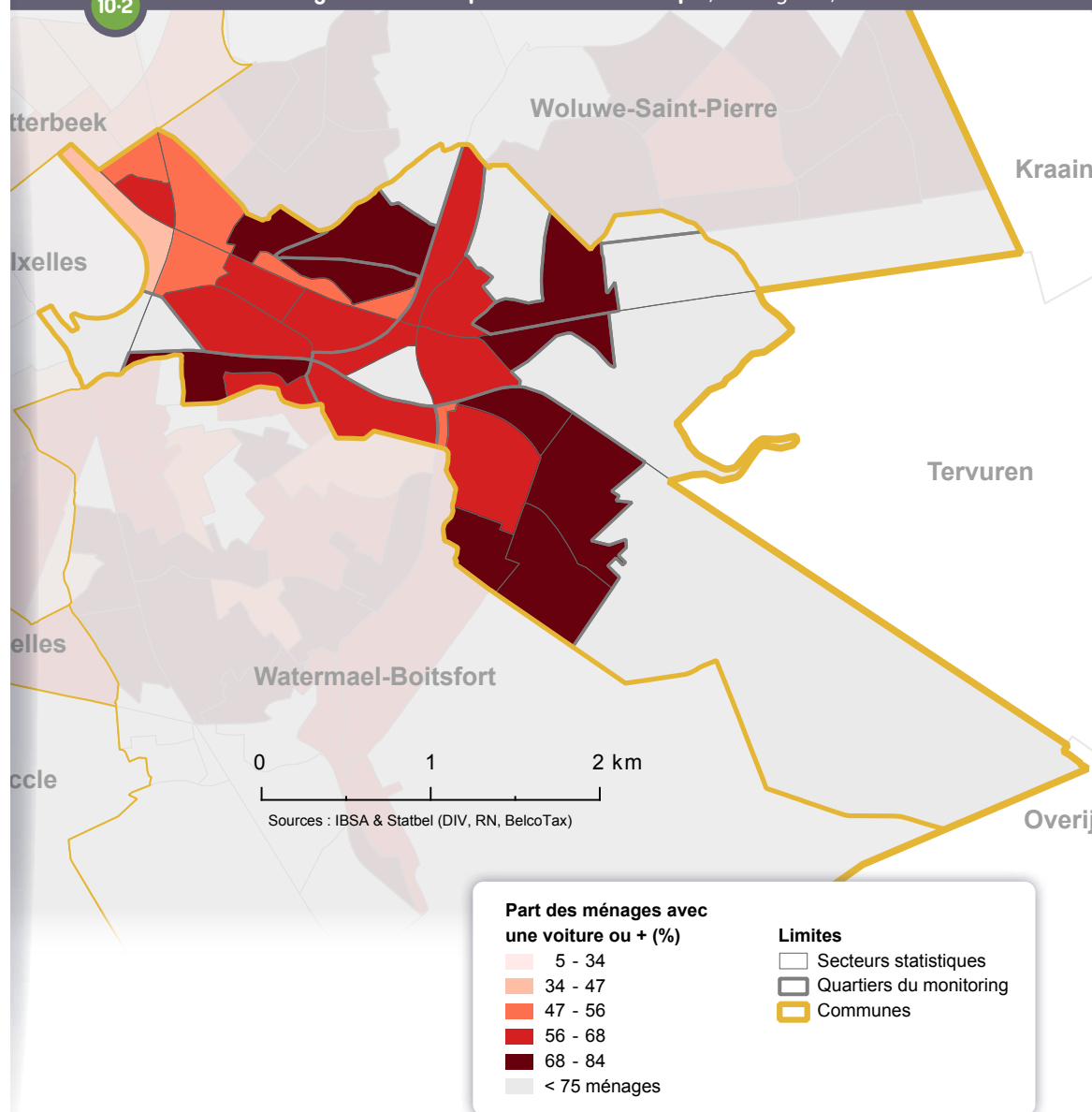
Source : Statbel ; calculs IBSA

La part de ménages motorisés varie au sein de la commune ¹⁰⁻². Ainsi, par exemple, dans le secteur Transvaal (logements sociaux), environ la moitié des ménages n'est pas motorisée, tandis qu'à l'est au nord et au sud de ce secteur,

31 Voir IBSA (2019).

10-2

Part des ménages motorisés par secteur statistique, Auderghem, 2019



la part de ménages motorisés est comprise entre 68 % et 84 %. Les taux sont également très élevés au niveau du secteur «Chant d'oiseaux», au nord de la commune. Ils sont plus bas à l'ouest d'Auderghem, dans les quartiers plus centraux et en particulier à proximité du Boulevard du Triomphe (à côté du Campus de la Plaine).

La part de ménages disposant d'une voiture de société est largement supérieure à Auderghem à ce que l'on observe pour la Région (15 % contre 8 %, soit près de deux fois) ¹⁰⁻¹. Juste après Woluwe-Saint-Pierre (16 %), il s'agit de la commune bruxelloise où la part des ménages disposant d'une voiture de société est la plus élevée. La plus faible est observée à Saint-Josse (2,6 %).

Ceci s'explique essentiellement par le **taux d'emploi** plus élevé et les caractéristiques de l'emploi occupé par les Auderghemois. La probabilité de disposer d'une voiture de société augmente avec le niveau de salaire du travailleur (May *et al.*, 2019).

Voitures partagées

Les premières voitures partagées Cambio ont été mises en service en 2003. De façon générale, l'offre Cambio (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de façon importante jusqu'en 2017, et s'est relativement stabilisée depuis (Parking.Brussels 2020). L'offre est inégalement répartie au sein de la Région, et se concentre dans le centre et dans les communes de **première couronne**, particulièrement à l'est.

L'offre est plus faible à Auderghem qu'en moyenne en Région bruxelloise. En 2021, on y dénombre ainsi 14 emplacements, soit un pour 2 480 habitants, contre un pour 1 886 habitants pour l'ensemble de la Région. À Ixelles, commune la mieux équipée, on dénombre un emplacement pour 1 094 habitants, contre un pour 7 172 habitants à Anderlecht, commune la moins bien équipée ¹⁰⁻³.

L'utilisation des véhicules partagés Cambio situés dans la commune est supérieure à ce qui s'observe à l'échelle de la Région. Ainsi, au cours de l'année 2021, chaque véhicule partagé a été réservé 538 fois en moyenne à Auderghem, contre 439 fois en moyenne dans la Région.

| | | Offre et demande en voitures partagées Cambio, 2021 | | | |
|---------------------------|------------------------------|---|------------------------------|-------------------------------------|--|
| | | Auderghem | Région de Bruxelles-Capitale | Ixelles (min en terme d'hab./empl.) | Anderlecht (max en terme d'hab./empl.) |
| Offre / Emplacements | Emplacements | 14 | 647 | 80 | 17 |
| | Habitants par emplacement | 2 480 | 1 886 | 1 094 | 7 172 |
| Demande / Réservations | Réservations | 7 535 | 284 252 | 27 350 | 7 502 |
| | Réservations par emplacement | 538 | 439 | 342 | 441 |
| Source : parking.brussels | | | | | |

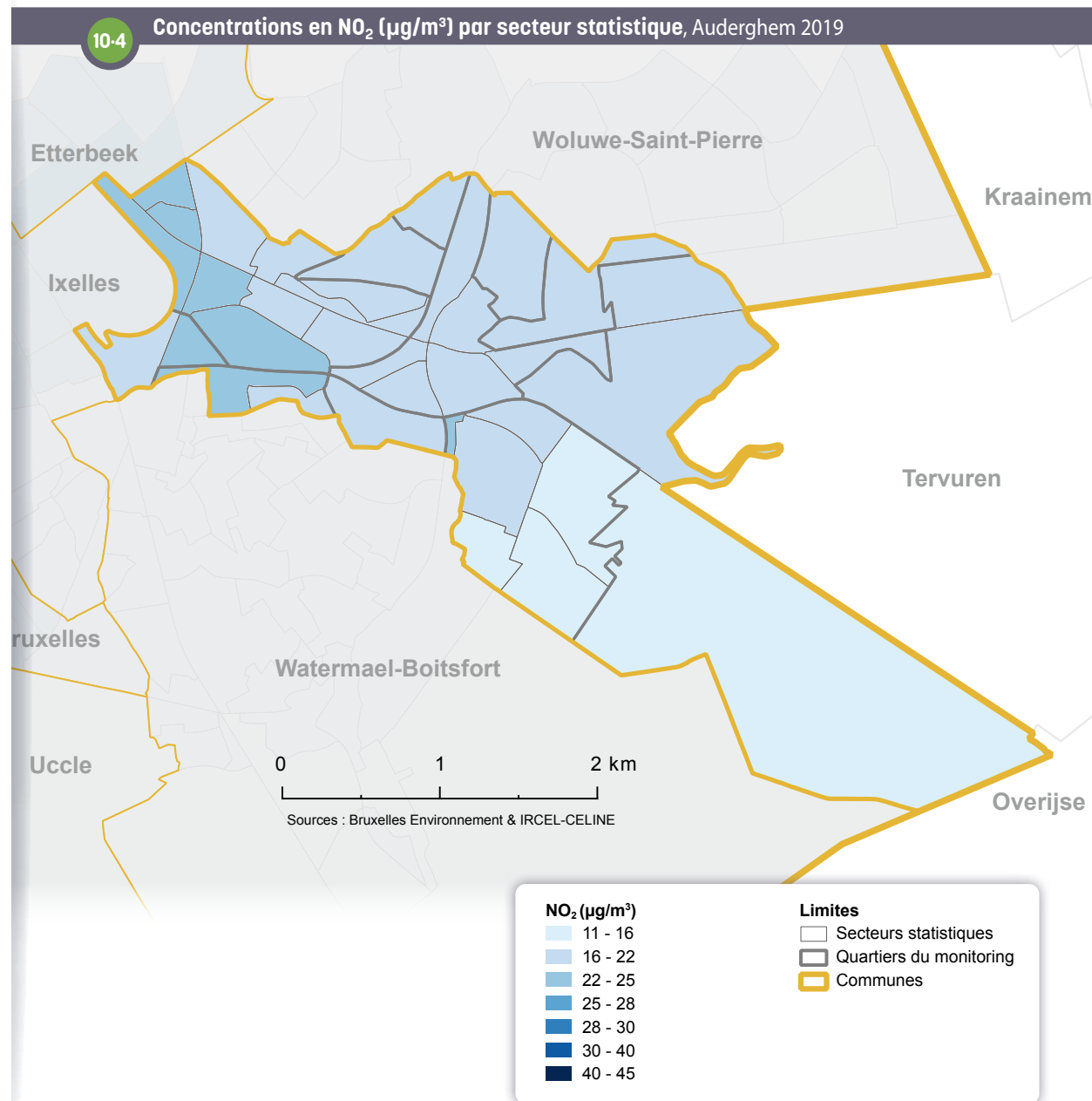
10.2. ENVIRONNEMENT

Pollution atmosphérique

Le dioxyde d'azote (NO_2) est un gaz nocif pour la santé humaine. On considère ainsi qu'en Région bruxelloise, de l'ordre de 4,71 % de la mortalité est attribuable à la pollution au NO_2 , soit près de 400 décès par an (Andrieu *et al.*, 2020). Les sources principales de pollution de l'air extérieur (tous polluants confondus) sont liées au trafic routier, au chauffage des bâtiments, à la production d'énergie et à l'incinération des déchets. Concernant spécifiquement le NO_2 , on considère que, en Région bruxelloise, 44 % des concentrations seraient liées au trafic routier, et que 45 % seraient dues à une contribution externe à la Région (Bruxelles Environnement, 2022).

En Région bruxelloise, en 2021, les **concentrations moyennes annuelles en NO_2** relevées dans les différentes stations de mesure de la qualité de l'air sont inférieures aux valeurs guides de l'UE ($40 \mu\text{g}/\text{m}^3$), mais systématiquement supérieures au seuil recommandé depuis 2021 par l'OMS ($10 \mu\text{g}/\text{m}^3$) (Bruxelles Environnement, 2022).

La **concentration en NO_2** est inégalement répartie en Région bruxelloise, certains secteurs étant jusqu'à quatre fois plus pollués que d'autres (Andrieu *et al.*, 2020). Auderghem, en tant que commune de **deuxième couronne** de l'est de la Région, est relativement moins exposée que la moyenne régionale, avec des inégalités relativement peu marquées au sein de la commune 10-4. On note toutefois un léger gradient ouest-est, certaines zones du nord-ouest de la commune étant soumises à des concentrations plus élevées que l'est, bordé par la Forêt de Soignes.

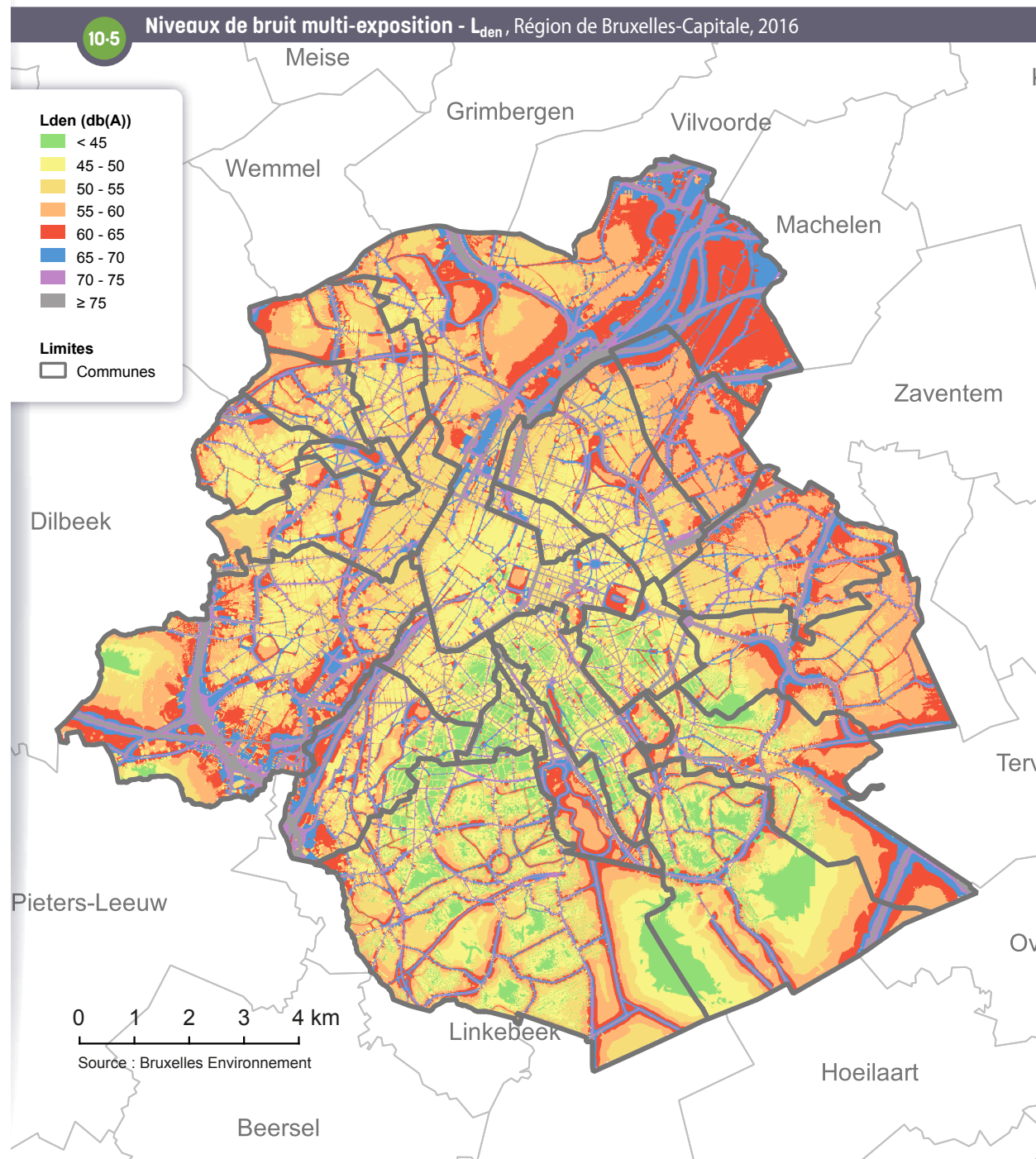


Pollution sonore

Les effets de la pollution sonore sont multiples : on distingue ainsi les effets auditifs (pertes auditives, acouphènes etc.) et les effets non-auditifs (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, petit poids de naissance et prématurité, troubles cognitifs chez les enfants, effets sur la santé mentale etc.). On estime que «le bruit environnemental lié au transport routier seul est responsable en Région bruxelloise de la perte de plus de 10 103 années de vie en bonne santé par an» (Andrieux et al., 2020).

En Région bruxelloise, environ 70 % de la population est exposée à des niveaux sonores moyens sur 24h liés au trafic routier supérieurs aux valeurs guides fixées par l'OMS (53 décibels - dB) (idem).

La carte des niveaux de bruit ¹⁰⁻⁵ est construite en prenant en considération la combinaison des bruits émis par différents modes de transports (routier, aérien et ferroviaire). Il s'agit ici de la situation moyenne sur 24h. À Auderghem, les infrastructures routières et le trafic aérien expliquent la répartition des nuisances sonores. De manière générale, les grands axes routiers que sont la chaussée de Wavre, le Boulevard du Souverain et la E411 sont une source de bruit de trafic automobile, de même que la zone de Delta et de Herrmann-Debroux (accès autoroutiers de la E411 et du ring.). L'ensemble de la Forêt de Soignes sur le territoire communal est exposé au bruit du trafic aérien et du ring.

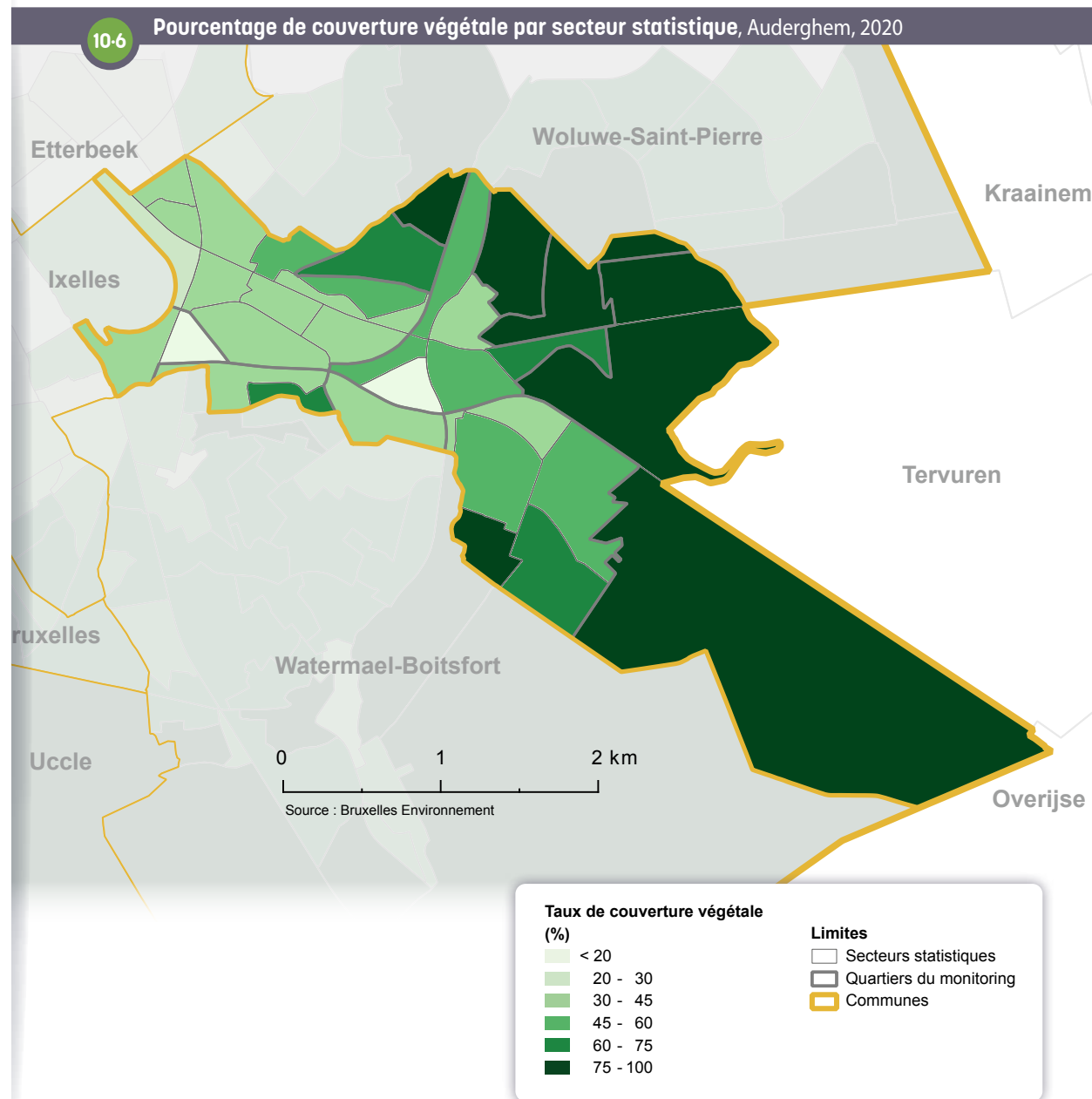


Espaces verts

Outre leur rôle sur la préservation de la faune et de la flore, les espaces verts sont aussi des éléments qui améliorent la qualité de vie et la santé. La présence d'espaces verts est ainsi associée à une meilleure humeur, une restauration des capacités d'attention, à une réduction du stress. De façon moins directe, la présence d'espaces verts contribue à encourager l'activité physique, à améliorer la qualité de l'air, à réduire l'exposition au bruit et aux zones de chaleurs, et contribue donc à réduire le risque de développer certaines maladies (Andrieu *et al.*, 2020). Au-delà de ces effets sur la santé, les espaces verts sont aussi des lieux de rencontre qui peuvent améliorer la cohésion sociale.

Auderghem apparaît comme une commune en moyenne *largement plus verte* en comparaison avec la Région dans son ensemble, du fait de la présence de la Forêt de Soignes (incluant à son orée, l'ancien domaine abbatial du Rouge-cloître, ainsi que le Jardin botanique Jean Massart), de la présence de plusieurs parcs accessibles au public dans l'axe de la vallée de la Woluwe et de jardins privés. L'ancienne ligne de chemin de fer vers Tervuren est aussi un maillon important de la promenade verte. De manière générale, les zones vertes (y compris la Forêt de Soignes) et étangs présents sur le territoire d'Auderghem contribuent de façon importante au maillage vert et bleu de la Région bruxelloise. Ainsi, 71 % du territoire communal est sous couverture végétale (contre 52 % pour l'ensemble de la région) et 54 % sous couverture arborée (contre 33 % pour l'ensemble de la région) ¹⁰⁻⁷.

La carte de la part du territoire sous couverture végétale par [secteur statistique 10-6](#) fait ressortir la présence de la Forêt de Soignes à l'est et au nord-est de la commune, ainsi que la présence du parc Seny et une petite partie du parc de la Woluwe sur le territoire auderghemois. La couverture végétale est moindre à l'ouest de la commune, et très faible dans des secteurs statistiques bien spécifiques (Centre commercial, Boulevard du Triomphe et Dépôt du Metro Delta).



Une partie importante de ces espaces verts sont accessibles au public. À Auderghem, 42 % du territoire est constitué d'espaces verts et récréatifs accessibles au public, contre 19 % dans la Région. Néanmoins, 14 % du territoire (1,3/9 km²) est considéré comme en carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public (un pourcentage nettement inférieur à celui de la Région dans son ensemble [10-7](#)).

| 10-7 Caractéristiques des surfaces vertes | | | |
|---|---------------------------|------------------|-------------------------------------|
| | Année de référence | Auderghem | Région de Bruxelles-Capitale |
| Surface de la végétation (km ²) | 2020 | 6,4 | 85,0 |
| Surface de la couverture arborée (km ²) | | 4,8 | 53,6 |
| Part du territoire sous couverture végétale (%) | | 71 | 52 |
| Part du territoire sous couverture arborée (%) | | 54 | 33 |
| Superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²) | 2021 | 3,7 | 30,2 |
| Superficie du territoire où il existe une carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²) | | 1,3 | 43,7 |
| Part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%) | | 42 | 19 |
| Part du territoire carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%) | | 14 | 27 |
| Densité des espaces verts et récréatifs accessibles au public par habitant (m ² /hab) | | 108 | 25 |

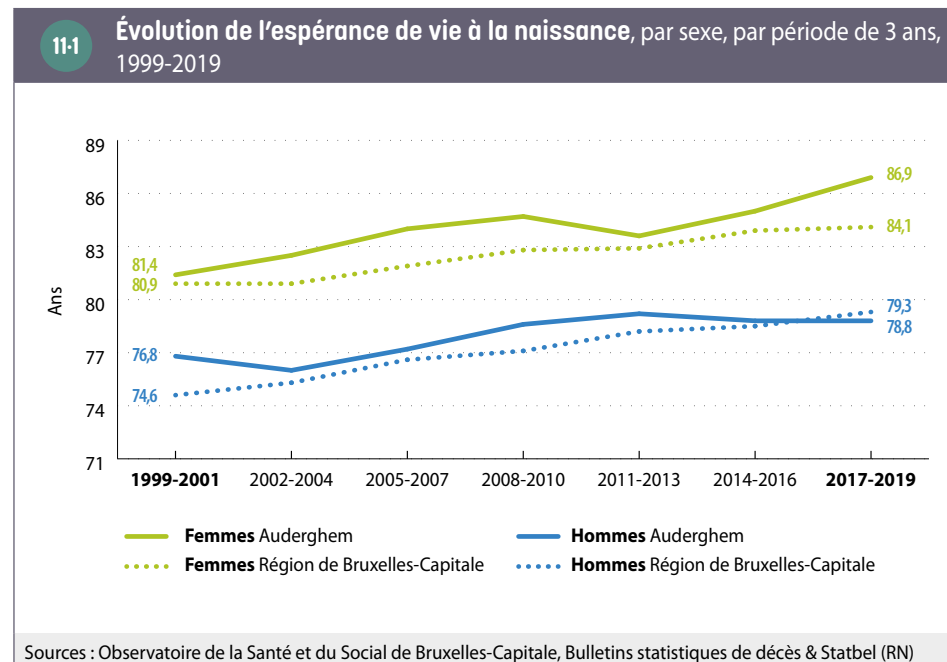
Sources : Bruxelles Environnement, Statbel ; calculs Bruxelles Environnement & IBSA

11. SANTÉ

11.1. ESPÉRANCE DE VIE ET MORTALITÉ

Espérance de vie

Par rapport à la Région bruxelloise, l'espérance de vie à la naissance à Auderghem est à peu près la même pour les hommes et plus élevée pour les femmes sur la période 2017-2019. Elle est, sur cette période, de 86,9 ans pour les femmes et de 78,8 ans pour les hommes à Auderghem, contre respectivement 84,1 ans et 79,3 ans dans la Région ^{11.1}. Entre 1999 et 2019, l'espérance de vie à la naissance a augmenté davantage chez les femmes que chez les hommes à Auderghem, contrairement à la tendance observée dans la Région bruxelloise dans son ensemble.



Sur l'ensemble de la période donnée, l'espérance de vie à Auderghem était globalement un peu plus élevée que celle de la Région. Cela peut s'expliquer par la situation socio-économique en moyenne plus favorable des résidents de la commune par rapport à la moyenne régionale. Les facteurs qui entrent en jeu sont d'une part les conditions de vie (conditions de logement, situation professionnelle et conditions de travail, accès à une alimentation saine, stress dû à la précarité...) et, d'autre part, l'accès plus facile aux soins de santé³².

La mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Auderghem, le taux de mortalité prématurée standardisé pour l'âge est de 467 décès pour 100 000 hommes et de 231 décès pour 100 000 femmes pour la période 2010-2019 ^{11.2}. Ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux de la Région bruxelloise (488 pour 100 000 hommes et 272 pour 100 000 femmes).

Le taux de mortalité prématurée standardisé a également baissé par rapport à la décennie précédente, tant pour les hommes que pour les femmes. Pour la période 2000-2009, le taux de mortalité prématurée standardisé à Auderghem était de 552 pour 100 000 hommes et de 266 pour 100 000 femmes.

Le tableau ^{11.2} présente les principales causes de décès prématurés. À Auderghem, les trois causes de décès les plus importantes chez les hommes sont les cancers de l'appareil respiratoire (larynx, trachée, poumons ou bronches), les **cardiopathies ischémiques** et le suicide. Pour les femmes, il s'agit du cancer de l'appareil respiratoire, du cancer du sein et des maladies chroniques des voies respiratoires inférieures. Les principales causes de décès seraient différentes si l'on tenait également compte des personnes âgées de 75 ans ou plus. La pneumonie, la démence et la maladie d'Alzheimer, par exemple, sont d'importantes causes de décès chez les personnes âgées résidant en Région bruxelloise.

³² Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

11-2

Taux de mortalité prématurée (< 75 ans) pour les principales causes de décès prématurés, par sexe, 2010-2019

| | HOMMES | | | FEMMES | | |
|--|---------------------------|--|---|---------------------------|--|---|
| | Nombre de décès Auderghem | Taux de mortalité standardisé (1) Auderghem (/100 000) | Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000) | Nombre de décès Auderghem | Taux de mortalité standardisé (1) Auderghem (/100 000) | Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000) |
| Toutes les causes de décès | 512 | 466,5 | 487,8 | 305 | 231,4 | 272,2 |
| Cancer du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches | 50 | 50,2 | 55,8 | 34 | 26,1 | 25,3 |
| Cardiopathie ischémique | 41 | 36,7 | 43,0 | 13 | 10,2 | 13,0 |
| Maladies cérébrovasculaires | 22 | 20,5 | 20,9 | 12 | 9,0 | 11,4 |
| Suicide (2) | 29 | 22,4 | 16,3 | < 10 | - | 7,6 |
| Maladies hépatiques chroniques | 25 | 22,9 | 16,8 | < 10 | - | 7,6 |
| Troubles chroniques des voies respiratoires inférieures (notamment bronchite, asthme, emphysème) | 14 | 14,2 | 23,5 | 14 | 10,8 | 14,0 |
| Cancer du sein | - | - | 0,3 | 25 | 18,8 | 24,1 |
| Cancer du pancréas | 17 | 16,3 | 11,4 | < 10 | - | 7,6 |
| Cancers des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés (p. ex : lymphomes, leucémies...) | 14 | 14,0 | 12,4 | < 10 | - | 6,9 |
| Cancer du côlon | 12 | 11,6 | 10,8 | < 10 | - | 6,5 |
| Cancer des lèvres, de la cavité buccale, du pharynx | 11 | 9,3 | 8,1 | < 10 | - | 2,3 |
| Cancer de la prostate | 11 | 10,7 | 8,8 | - | - | - |

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès & Statbel (RN)

(1) **Standardisation** directe en utilisant la population européenne de référence de 2013.

(2) Le nombre de décès par suicide est sous-estimé : un certain nombre de suicides sont enregistrés comme des événements dont le caractère intentionnel n'est pas défini.

- Classement sur base du nombre total de décès (hommes et femmes) par cause de décès.
- Seules les causes de décès ayant entraîné au moins 10 décès pour l'un ou l'autre sexe sont incluses dans ce tableau. S'il y a moins de 10 cas, les taux de mortalité standardisés ne sont pas présentés.

Les différences entre communes en matière d'espérance de vie et de mortalité prématurée sont liées à la situation socio-économique des habitants³³. À Auderghem, la population a principalement un profil de classe socio-économique moyenne ou élevée.

33 Pour en savoir plus sur les inégalités sociales de santé à Bruxelles, voir : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

Mortinatalité et mortalité infantile

Les taux de **mortinatalité** et de **mortalité infantile** à Auderghem, calculés sur la période de cinq ans de 2015 à 2019, sont légèrement inférieurs à ceux de la Région **11-3**.

| 11-3 Mortinatalité et mortalité infantile, 2015-2019 | | | |
|---|-----------------------|------------|----------------------------------|
| | Auderghem (1) | | Région de Bruxelles-Capitale (2) |
| | Nombre total de décès | Pour 1 000 | Pour 1 000 |
| Mortinatalité (sur le nombre de bébés nés vivants et de mort-nés) | 10 | 5,0 | 6,2 |
| Mortalité infantile (sur le nombre de bébés nés vivants) | 3 | 1,5 | 3,5 |

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, *Bulletins statistiques de naissances et de décès* (1)/(2) Il s'agit des naissances pour lesquelles le lieu de résidence habituel de la mère est situé à (1) Auderghem / (2) en Région bruxelloise.

11.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Sur la base des données administratives et de remboursement des soins et des médicaments de l'Agence InterMutualiste (AIM)³⁴, nous pouvons estimer la prévalence d'un certain nombre de pathologies et le recours aux soins (préventifs) (voir section 11.3). Il est important de rappeler que ces données portent sur toute personne en Belgique ayant droit à l'assurance maladie obligatoire et en ordre par rapport à celle-ci (appelées ci-après «bénéficiaires»), ces données ne concernent donc pas la totalité de la population officielle inscrite au Registre national³⁵. En outre, une pathologie n'est identifiée que si les patients se rendent chez le médecin pour un diagnostic et/ou achètent (ou peuvent acheter) les médicaments nécessaires, ce qui peut conduire à une sous-estimation de certaines pathologies (Observatoire de la Santé et du Social, 2019).

34 L'AIM rassemble les informations concernant tous les remboursements de soins par les sept mutualités en Belgique.

35 En Région bruxelloise, la population ayant droit à l'assurance maladie obligatoire correspond à 91,6 % de la population inscrite au Registre national. C'est moins que pour l'ensemble du pays (98 %) (Atlas AIM, 2021). La différence entre les deux sources de données est liée, entre autres, à la période de référence utilisée, à la part des travailleurs internationaux bénéficiant d'une assurance privée, à la part d'étrangers et à la part des personnes qui ne sont pas en ordre d'assurance maladie obligatoire. Pour en savoir plus : <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>. Les personnes non comptabilisées dans la population officielle sont également exclues des analyses, car elles ne sont pas affiliées au régime d'assurance maladie obligatoire (étudiants non domiciliés dans l'une des communes bruxelloises, demandeurs d'asile, étrangers en situation de séjour irrégulier, diplomates et leur famille, etc.).

Maladies chroniques

À Auderghem, on estime que 4,7 % des bénéficiaires sont diabétiques, 1,2 % souffrent d'une maladie cardiaque et 6,3 % des bénéficiaires de 50 ans et plus sont atteints d'une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (prévalence non standardisée). Après **standardisation** pour l'âge, il apparaît que ces trois maladies chroniques sont un peu moins fréquentes à Auderghem qu'au sein de la Région **11-4**. La différence est particulièrement importante pour le diabète, ce qui peut s'expliquer par le statut socio-économique globalement plus favorable des résidents d'Auderghem par rapport au niveau régional.

| 11-4 Prévalence de certaines maladies chroniques, 2020 | | | |
|--|---|---|--|
| | Taux de prévalence non standardisé Auderghem (pour 100 000) | Taux de prévalence standardisé (1) Auderghem (pour 100 000) | Taux de prévalence standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (pour 100 000) |
| Diabète (2) | 4 700,0 | 5 196,5 | 7 777,1 |
| Maladies cardiaques (3) | 1 166,6 | 1 141,0 | 1 244,6 |
| Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) chez les 50 ans et plus (4) | 6 284,7 | 6 932,7 | 9 258,4 |

Source : AIM

(1) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.

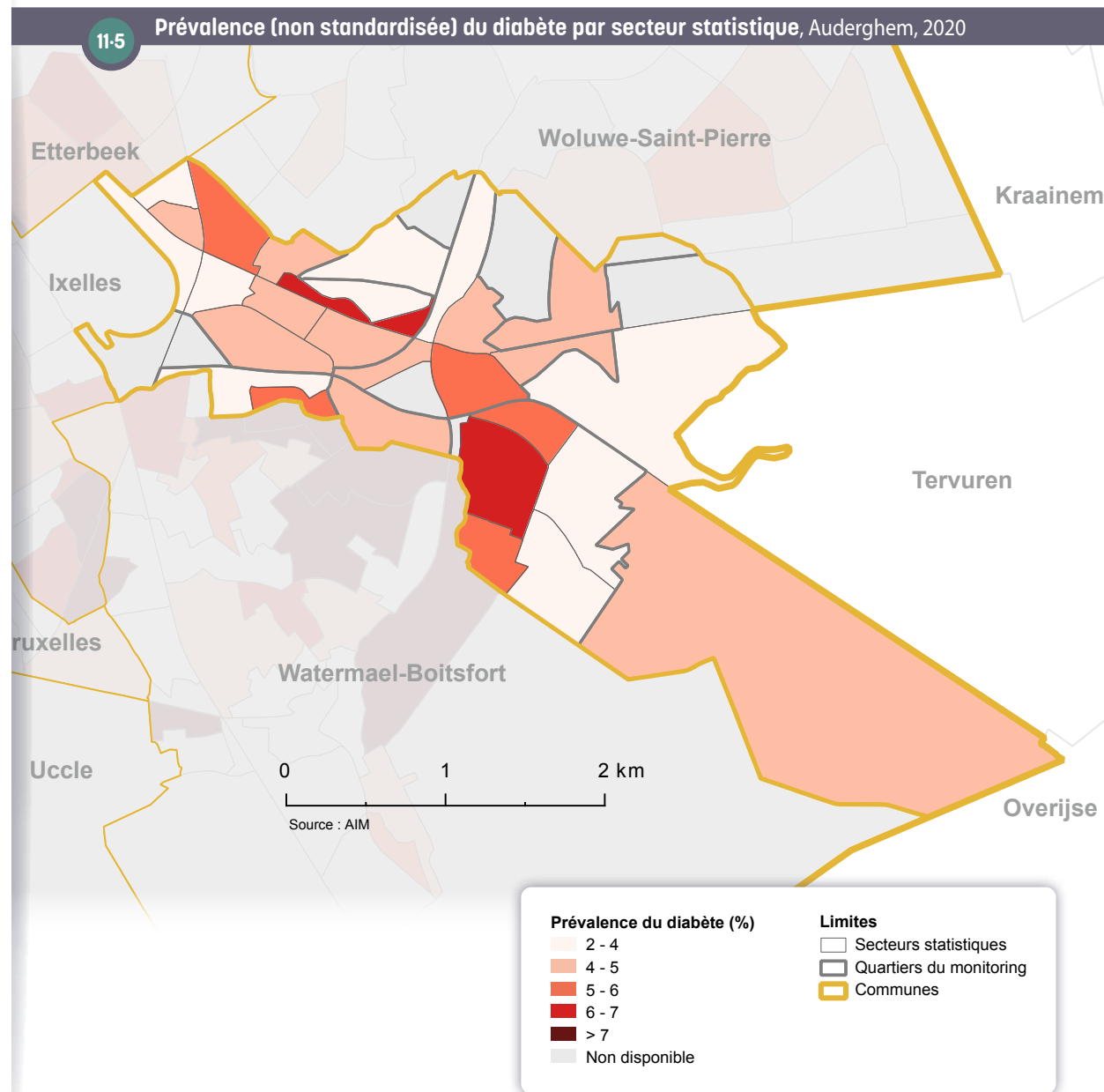
(2) Nous examinons ici les médicaments remboursés pour le diabète. Le diabète peut également survenir pendant la grossesse. Comme il s'agit d'un phénomène temporaire et pas d'une maladie chronique, le diabète gestationnel n'est pas pris en compte ici. Il est important de garder à l'esprit que le diabète est souvent non diagnostiqué (Van der Heyden *et al.*, 2019). Pour les détails méthodologiques concernant cet indicateur, voir Avalosse *et al.*, 2019.

(3) Nous examinons ici un groupe de médicaments typiquement utilisés en cas de décompensation cardiaque, d'angine de poitrine et de trouble du rythme cardiaque. Cela ne couvre pas toutes les maladies cardiovasculaires, mais l'utilisation de ces médicaments est un bon indicateur de maladie cardiaque (voir Avalosse *et al.*, 2019).

(4) Nous considérons ici spécifiquement les médicaments destinés au traitement de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (voir Avalosse *et al.*, 2019). La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie pulmonaire grave et fréquente qui se caractérise par une obstruction progressive des voies respiratoires. Pour cet indicateur, toutes les prévalences sont exprimées pour 100 000 bénéficiaires de l'assurance maladie âgés de 50 ans et plus.

Bien que la prévalence (non standardisée) du diabète soit clairement plus faible à Auderghem que dans la Région, de petites différences existent encore entre les quartiers. Par exemple, le diabète est légèrement plus fréquent dans les quartiers Transvaal et Chaussée de Wavre, ce qui peut s'expliquer par la part plus importante de logements sociaux et le profil socio-économique plus défavorisés des résidents concernés ¹¹⁻⁵.

Par ailleurs, 10 % des bénéficiaires à Auderghem ont le statut « affection chronique » auprès de l'assurance maladie obligatoire³⁶. Après [standardisation](#) pour l'âge, cette proportion est tout juste inférieure à Auderghem (10 %) par rapport à celle de la Région (11 %). Il convient toutefois de souligner que ces chiffres sont déterminés non seulement par la prévalence des maladies chroniques, mais aussi par le fait de bénéficier de suffisamment de soins remboursés et par la possibilité pour les personnes d'obtenir ce statut³⁷.



36 Pour en savoir plus sur le statut « affection chronique », consultez le site web de l'INAMI : www.inami.fgov.be

37 L'obtention du statut « affection chronique » est soumise à diverses conditions. Par exemple, il faut qu'il y ait eu chaque trimestre pendant 2 ans suffisamment de remboursements pour pouvoir bénéficier de ce statut. Selon une étude de l'AIM (Rygaert *et al.*, 2021), l'indicateur ne nous donne qu'une image du « nombre de personnes ayant des dépenses élevées et de longue durée ». Il existe en outre divers obstacles administratifs et autres à l'acquisition de certains droits, comme cela pourrait également être le cas avec ce statut (Observatoire de la Santé et du Social, 2017). Il est donc très probable que ce statut sous-estime le nombre de malades chroniques (tant ceux dont les dépenses de santé sont élevées que ceux dont les dépenses sont limitées).

Incidence du cancer

Le cancer du poumon, le cancer colorectal, le cancer du sein (chez la femme) et le cancer de la prostate (chez l'homme) sont, à l'exclusion des cancers de la peau non-mélanomes, les cancers les plus fréquents en Région bruxelloise **11-6**. Les **incidences** standardisées de ces cancers à Auderghem sont proches de celles de la Région.

Les cancers de la peau non-mélanomes sont également fréquents. À Auderghem, on estime qu'ils touchent 78 hommes sur 100 000 et 57 femmes sur 100 000 (**incidence** brute). Chez les femmes résidant à Auderghem, ce type de cancer est aussi fréquent que le cancer du poumon et le cancer colorectal. Chez les hommes, l'incidence brute est légèrement supérieure à celle du cancer du poumon.³⁸

11-6 Taux d'incidence bruts et standardisés du cancer du poumon, du cancer colorectal, du cancer de la prostate (chez l'homme) et du cancer du sein (chez la femme) (1), par sexe, 2016-2019

| | Taux d'incidence brut Auderghem (par 100 000) | Taux d'incidence standardisé (2) Auderghem (par 100 000) | Taux d'incidence standardisé (2) Région bruxelloise (par 100 000) |
|------------------|---|--|---|
| Hommes | | | |
| Prostate | 117,3 | 163,5 | 165,5 |
| Poumons-bronches | 67,3 | 91,7 | 106,6 |
| Colorectal | 56,3 | 74,2 | 86,5 |
| Femmes | | | |
| Sein | 169,3 | 182,6 | 185,2 |
| Colorectal | 61,2 | 62,3 | 58,4 |
| Poumons-bronches | 56,9 | 60,5 | 50,5 |

Source : Fondation Registre du Cancer

(1) Les trois cancers les plus fréquents ont été déterminés au niveau régional sur la base du nombre absolu de cas. Ici, les chiffres pour les 3 cancers les plus fréquents sont présentés pour Auderghem. Les cancers de la peau non-mélanomes sont exclus car l'enregistrement de ces cancers, dont la grande majorité ne mettent pas en jeu le pronostic vital, n'est pas complet ni bien harmonisé. Les chiffres doivent donc être interprétés avec prudence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

(2) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013. La Fondation Registre du Cancer a également calculé, pour ces cancers, les **ratios d'incidence standardisés** (SIR : Standardised Incidence Ratio) et leurs intervalles de confiance (95 %), ainsi que l'intervalle de confiance des taux d'incidence standardisés. Ces chiffres sont disponibles dans le glossaire.

38 Voir note 1 du Tableau 11-6.

11.3. PRÉVENTION

Grâce aux soins de santé préventifs, certains problèmes de santé peuvent être évités ou traités à un stade précoce, avec une issue plus favorable.

Au niveau international, il est recommandé d'organiser un dépistage systématique du cancer colorectal et, chez les femmes, du cancer du sein et du col de l'utérus. Un programme de dépistage organisé du cancer du sein («mammotest») pour les femmes de 50 à 69 ans est mis en place en Région bruxelloise depuis juin 2002. Un projet pilote de dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans a été lancé en Région bruxelloise fin octobre 2018³⁹. Pour le cancer du col de l'utérus, en revanche, il n'existe pas de programme de dépistage organisé à Bruxelles. À Auderghem, les taux de participation au dépistage de ces différents cancers sont proches de ceux de l'ensemble de la Région, sauf pour la mammographie qui est plus fréquemment effectuée dans cette commune, mais en dehors du programme de dépistage organisé **11-7**. La participation pour l'ensemble des programmes de dépistage est cependant faible par rapport aux autres régions et aux objectifs internationaux.

Les habitants d'Auderghem se rendent un peu plus souvent (35 %) chez le dentiste pour une consultation préventive par rapport aux habitants de l'ensemble de la Région (27 %). Ce chiffre reste cependant faible sachant qu'il est recommandé à tout le monde d'effectuer un contrôle annuel. Parmi les plus de 65 ans vivant à domicile, 59 % ont été vaccinés contre la grippe en 2020 à Auderghem. Cette part est plus élevée que dans la Région (52 %).

| 11-7 Dépistage du cancer, soins bucco-dentaires préventifs et vaccination contre la grippe, 2018-2021 | | | |
|--|---|-------------------------|-------------------------------------|
| | | Auderghem | Région de Bruxelles-Capitale |
| Dépistage du cancer du sein (femmes de 50 à 69 ans) | Mammotest (période 2018-2019) | 8,1 % | 10,4 % |
| | Mammotest et/ou mammographie (période 2018-2019) | 56,8 % | 51,0 % |
| Dépistage du cancer du colorectal (50-74 ans) | Colotest (2021) (1) | 20,0 % (♂) - 18,5 % (♀) | 17,4 % (♂) - 16,7 % (♀) |
| Dépistage du cancer du col de l'utérus (femmes de 25 à 64 ans) | Frottis (période 2017-2019) | 28,7 % | 25,1 % |
| Soins bucco-dentaires préventifs | Au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste (période 2018-2020) (2) | 34,6 % | 27,3 % |
| Vaccination contre la grippe (personnes de 65 ans et plus vivant à domicile) | 2020 (3) | 59,3 % | 52,2 % |

Sources : AIM, Bruprev, Statbel (RN) ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

(1) Le taux de couverture du dépistage du cancer colorectal devrait être calculé sur une période de 2 ans, ce qui correspond à la durée nécessaire pour inviter l'ensemble de la population cible. Il a été calculé ici sur base d'une seule année, l'année 2021, étant donné que le projet pilote a démarré en 2018, et compte tenu de l'impact que la pandémie de Covid-19 a eu sur le projet.

(2) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie ayant eu au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles consécutives (année x, année x-1, année x-2).

(3) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie.

39 Au moment de la rédaction, le projet pilote est en cours jusqu'à fin 2023.

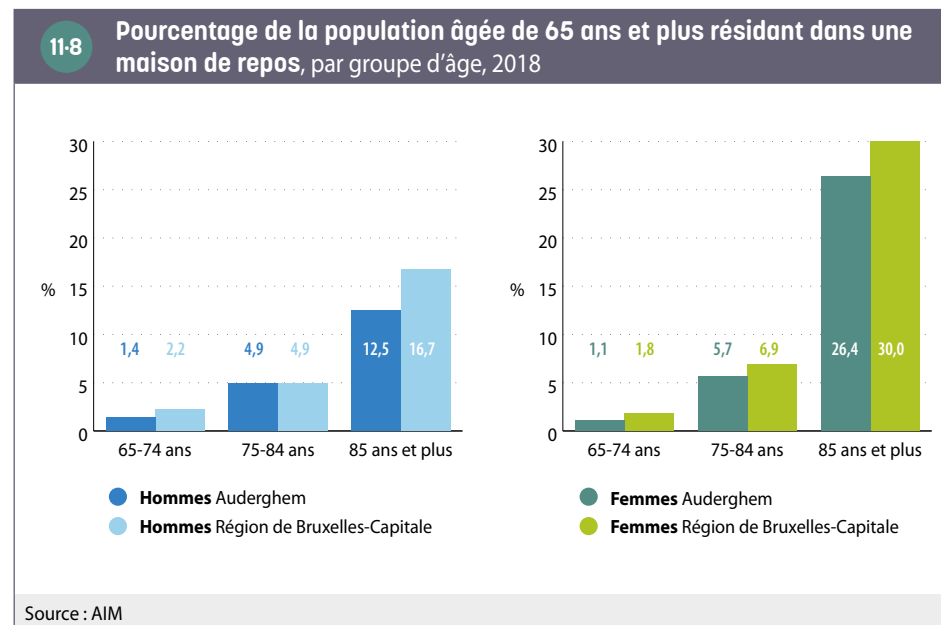
11.4. FOCUS SUR LES PERSONNES ÂGÉES

Résidents des maisons de repos

Au 1^{er} janvier 2022, Auderghem compte 6 maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) sur son territoire, pour un total de 429 lits (dont 204 lits MRS⁴⁰ pour les personnes âgées lourdement dépendantes) (Iriscare, 2022). Cela signifie que 7,5 % des habitants de la commune âgés de 65 ans et plus devaient pouvoir en théorie trouver une place dans une maison de repos dans leur commune. Ce pourcentage est légèrement inférieur à la moyenne des 19 communes bruxelloises (8,9 %). Auderghem compte également une maison de repos reconnue par la Communauté flamande avec 150 lits qui ne sont pas inclus dans le calcul ci-dessus.

En 2018, 370 habitants d'Auderghem âgés de 65 ans et plus (284 femmes et 86 hommes) ont séjourné dans une MR(S), ce qui représente 6,9 % de ce groupe d'âge⁴¹. Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 7,7 %. La part des femmes de cet âge habitant à Auderghem vivant dans une MR(S) est supérieure à celle des hommes (8,7 % des femmes et 4,2 % des hommes). Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 9,5 % pour l'ensemble des femmes de 65 ans et plus, et de 5 % pour les hommes de 65 ans et plus.

La figure 11-8 donne un aperçu plus détaillé de la répartition par âge des résidents de MR(S) à Auderghem en 2018. À l'exception des hommes de 75-84 ans, parmi lesquels le pourcentage de résidents en maison de repos est identique à celui de la Région, ces chiffres sont systématiquement légèrement inférieurs à Auderghem que dans la Région dans son ensemble.



Le pourcentage d'Auderghemois résidant en MR(S) [bénéficiaires de l'intervention majorée \(BIM\)](#) est de 29 % en 2018. Dans la population auderghemoise totale âgée de 65 ans et plus, cette part est de 18 %, ce qui signifie que les bénéficiaires d'une intervention majorée sont clairement surreprésentés dans les MR(S). Pour l'ensemble de la Région, ces pourcentages sont respectivement de 42 % et 33 %.

40 La plupart des maisons de repos sont reconnues comme des maisons de repos et de soins (MRS). Elles bénéficient d'un subside plus élevé pour les personnes âgées nécessitant des soins lourds (lits MRS).

41 Il s'agit de personnes domiciliées à Auderghem et qui résident dans une maison de repos, qu'elle soit ou non située sur la commune. Il ne s'agit donc pas du nombre de résidents des maisons de repos sur la commune d'Auderghem, puisqu'elles accueillent également des résidents domiciliés en dehors d'Auderghem. Notons que toutefois, la grande majorité des personnes en MR(S) sont domiciliées dans leur MR(S).

GLOSSAIRE

Aide médicale urgente (AMU) : cette aide constitue une intervention dans les frais médicaux urgents (médecin, hôpital, pharmacie, etc.) octroyés par les CPAS pour les personnes en séjour irrégulier en Belgique en cas de problèmes de santé.

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier aux soins de santé des personnes ayant un faible revenu, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès qui surviennent sur le territoire, y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune (par exemple de personnes sans-papiers). En revanche, les Bulletins ne comptabilisent pas les naissances et décès qui ont eu lieu à l'étranger.
Pour plus d'informations : www.vivalis.brussels

Cardiopathie ischémique : la CI, également appelée maladie coronarienne, désigne les problèmes cardiaques causés par un rétrécissement des artères coronaires (athérosclérose), entraînant une réduction de la circulation sanguine et de l'apport en oxygène au muscle cardiaque (ischémie). Les principaux facteurs de risque de la cardiopathie ischémique comprennent des facteurs physiques comme l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le diabète et des facteurs comportementaux tels que le tabagisme, une mauvaise alimentation, l'abus d'alcool et le manque d'exercice.
Pour plus d'informations : www.belgiqueenbonnesante.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Commerce de détails et autres services (G(45 & 47), R, S, T) : ce secteur d'activités regroupe le commerce de détails y compris le commerce de la réparation de véhicules automobiles et de motos, le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, les «autres activités de services» qui incluent notamment les activités des organisations associatives, et les activités des ménages employant du personnel domestique et activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage.
Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Concentration en NO₂ : il s'agit de la masse de NO₂ (en microgramme, µg) mesurée par unité de volume d'air (en mètre cube, m³). Il ne s'agit donc pas d'une mesure des émissions locales de gaz, mais de la présence locale de ce gaz, quelle que soit son origine.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les [quartiers en première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

DASPA : le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés est une structure d'enseignement établie au sein d'un établissement scolaire. Il vise l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire dans le système éducatif de la Communauté française, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel. Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie notamment d'un enseignement intensif du français.
Pour plus d'informations : www.enseignement.be

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la **première couronne** et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Enseignement en alternance : l'enseignement en alternance combine la formation générale et la pratique professionnelle. Les élèves passent deux jours par semaine en cours et trois jours en entreprise. Cet enseignement est dispensé dans un établissement appelé CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance), en Communauté française, ou un CDO (Centrum voor Deeltijds Onderwijs), en Communauté flamande.

Enseignement modulaire : l'enseignement modulaire est une forme d'enseignement dans laquelle la matière est divisée en cours ou en modules qui peuvent être suivis séparément et pour lesquels un «certificat partiel» est délivré à chaque fois. Ceux qui auront suivi avec succès tous les modules de la formation recevront le diplôme de cette formation.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au **revenu d'intégration sociale** car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit en grande partie de candidats-réfugiés, de personnes en protection temporaire et d'autres personnes de nationalité étrangère qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrites au Registre de population. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années qu'un enfant né durant une année donnée peut espérer vivre si les taux de mortalité par âge de la population ayant prévalu au cours de cette année demeurent inchangés durant toute sa vie. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction, mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Incidence : l'incidence correspond au nombre de nouveaux cas d'une maladie diagnostiqués pendant une période déterminée, rapporté au nombre de personnes prises en considération durant la même période (exprimée dans le chapitre Santé en N/100 000).

Indicateur de la dynamique entrepreneuriale : cet indicateur, calculé par l'IBSA, mesure le taux de création nette d'entreprises. Il est calculé comme le ratio entre d'une part, les créations nettes d'entreprises (différence entre les créations et les cessations) et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives sur la période considérée. L'indicateur est calculé à partir des données de Statbel relatives aux mouvements démographiques des entreprises assujetties à la TVA.

Indicateur conjoncturel de fécondité : cet indicateur est la somme des taux de fécondité par âge d'une année/période. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année/période-là.

L_{den} : l'indicateur de niveau de bruit L_{den} (Level day-evening-night) représente le niveau de bruit annuel moyen perçu au cours d'une journée de 24h. Le L_{den} s'exprime de la manière suivante :

$$L_{den} = 10 * \log \frac{1}{24} \left(12 * 10^{\frac{L_{day}}{10}} + 4 * 10^{\frac{L_{evening}+5}{10}} + 8 * 10^{\frac{L_{night}+10}{10}} \right)$$

L'indicateur découpe cette journée en trois périodes, représentées par leurs niveaux sonores correspondants :

- La période du jour L_{day} de 7h à 19h
- La période de soirée L_{evening} de 19h à 23h ; une correction pénalisante de 5 décibels (dB) est ajoutée
- La période de nuit L_{night} de 23h à 7h ; une correction pénalisante de 10 dB est ajoutée

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région de Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Mortalité infantile (taux) : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 enfants nés vivants.

Mortinatalité (taux) : la mortinatalité ou la mortalité foetale correspond au nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement à partir du moment où le fœtus a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

OKAN (Onthaalonderwijs voor anderstalige kinderen) : enseignement d'accueil pour enfants allophones dans l'enseignement néerlandophone. L'enseignement d'accueil pour les nouveaux arrivants allophones est destiné aux élèves qui n'ont pas la nationalité belge ou néerlandaise, qui arrivent en Belgique et qui ne maîtrisent pas suffisamment le néerlandais. L'enseignement d'accueil permet à ces élèves d'apprendre le néerlandais le plus vite possible. Pour plus d'informations : www.onderwijsinbrussel.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (population active inoccupée).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Population scolaire : population des élèves inscrits de manière régulière dans un établissement scolaire. La population scolaire peut différer de la population officielle aux mêmes âges pour plusieurs raisons : les enfants sans titre de séjour peuvent être inscrits dans une école même s'ils ne sont pas inscrits au Registre de la population, certains enfants sont scolarisés à domicile, etc.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930. Les quartiers de **deuxième couronne** se sont urbanisés ensuite.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Ratio d'incidence standardisé (SIR : «Standardised Incidence Ratio»): rapport entre le nombre total de cas dans la commune et le nombre «attendu» de cas dans la commune (obtenu en appliquant le taux d'incidence par groupe d'âge de la Région aux habitants de la commune).

Cet indicateur permet d'estimer si l'incidence dans une commune est statistiquement significativement différente de celle observée pour la Région. La différence est statistiquement significative si la valeur 100 ne se situe pas dans l'intervalle de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur de 5 %. Cependant, une valeur de SIR inférieure à 200, même si elle est significative, n'indique qu'une faible différence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

| Ratio d'incidence standardisé et intervalles de confiance relatifs à l'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate (chez les hommes) et du sein (chez les femmes), 2016-2019 | | | | | | |
|--|--|--|---|---|-------|---|
| | Taux d'incidence standardisé (1) Auderghem (par 100 000) | Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Auderghem | Taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise (par 100 000) | Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise | SIR | Intervalle de confiance à 95 % du SIR Auderghem |
| Hommes | | | | | | |
| Prostate | 163,5 | [126,0 ; 201,0] | 165,5 | [158,7 ; 172,4] | 100,2 | [77,5 ; 122,9] |
| Poumons-bronches | 91,7 | [63,9 ; 119,4] | 106,6 | [101,2 ; 111,9] | 85,3 | [59,8 ; 110,7] |
| Colorectal | 74,2 | [49,6 ; 98,7] | 86,5 | [81,6 ; 91,3] | 88,2 | [59,4 ; 117,0] |
| Femmes | | | | | | |
| Sein | 182,6 | [149,4 ; 215,9] | 185,2 | [179,2 ; 191,2] | 95,6 | [78,4 ; 112,8] |
| Colorectal | 62,3 | [43,1 ; 81,4] | 58,4 | [55,0 ; 61,8] | 103,2 | [72,3 ; 134,0] |
| Poumons-bronches | 60,5 | [41,5 ; 79,6] | 50,5 | [47,2 ; 53,7] | 122,3 | [84,4 ; 160,2] |

(1) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.
Source : Fondation Registre du Cancer, 2022

Registre d'attente : registre créée en 1994 dans chaque commune et centralisé au niveau du Registre national, qui reprend l'enregistrement des personnes se déclarant réfugiés ou demandant la reconnaissance du statut de réfugié.

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu équivalent médian par habitant après impôt :

- **Revenu après impôt :** il s'agit du revenu imposable diminué de l'impôt dû. Il est plus proche que le revenu imposable des notions de revenu disponible, de niveau de vie et de pouvoir d'achat.
- **Revenu équivalent par habitant :** chaque habitant se voit attribuer un revenu identique à l'ensemble des membres de son ménage. Ce revenu est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille équivalente. Celle-ci est obtenue à partir d'une échelle d'équivalence qui accorde un poids différent à chaque membre du ménage afin de prendre en compte les économies d'échelle qu'apporte la vie en commun.
- **Revenu médian :** il s'agit du revenu qui se trouve au milieu de la distribution quand on classe les personnes selon leur revenu en ordre croissant. La médiane est moins sensible que la moyenne aux valeurs extrêmes.

Pour plus d'informations, voir la méthodologie sur le site de l'IBSA : <https://ibsa.brussels/themes/revenus-et-depenses-des-menages/statistique-fiscale-des-revenus>

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par Statbel, sur base des caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique et morphologique.

Services administratifs et de soutien (N) : ce secteur d'activités regroupe les services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises ; les services relatifs aux bâtiments, notamment le nettoyage des bâtiments ; les activités liées à l'emploi, notamment celles des agences d'intérim ; les activités de location et les activités d'enquête et de sécurité. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Services lourds aux entreprises (G-46 & H) : ce secteur d'activités reprend le commerce de gros (à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles), ainsi que le secteur des transports et entreposages.

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2021 (revenus de 2020), ce seuil est de 1 287 euros par mois pour une personne isolée, 2 059 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 703 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Siège social : établissement d'une entreprise qui constitue son adresse juridique officielle.

Standardisation (pour l'âge) : les paramètres de santé sont fortement liés à l'âge. La standardisation pour l'âge tient compte des différences de structure d'âge entre la Région et une commune donnée, ce qui permet des comparaisons «à âge égal». La standardisation est obtenue en appliquant les chiffres respectifs observés par groupe d'âge à une population standard. Ces chiffres standardisés diffèrent donc des chiffres «réels» et ne sont utilisés que pour faire abstraction des différences d'âge dans les populations à comparer.

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux (revenu d'intégration sociale, équivalent au revenu d'intégration et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc par repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par

ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Solde migratoire d'entreprises : différence entre le nombre d'entreprises (au sens du [siège social](#)) qui se sont installées sur une commune et le nombre d'entreprises qui ont quitté la commune au cours d'une période analysée.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux d'emploi : pourcentage de la population active occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage (population active inoccupée) dans la [population active](#).

Taux de couverture de l'accueil : nombre de places d'accueil dans la commune rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés dans la commune.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

UE-14 (hors Belgique) : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne avant 2004 (et encore membre de l'Union européenne en 2022), à l'exception de la Belgique, soit : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède.

UE-13 : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne après 2003, soit : Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.

Unités d'établissement : une unité d'établissement est un lieu géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Les unités d'établissement sont par exemple des ateliers, des magasins, des points de vente, des bureaux, des directions, des sièges, des agences ou encore des succursales.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

| | | | |
|----------------|---|-------------|---|
| Actiris | Office Régional Bruxellois de l'Emploi | OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Économiques |
| AIM | Agence InterMutualiste | OKAN | Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers |
| BCSS | Banque Carrefour de la Sécurité Sociale | ONE | Office de la Naissance et de l'Enfance |
| BIM | Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé | ONEM | Office National de l'Emploi |
| BPL | Bruxelles Pouvoirs Locaux | ONP | Office national des Pensions |
| Bruprev | Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein et du côlon | ONSS | Office national de sécurité sociale |
| COCOM | Commission Communautaire Commune | OMS | Organisation mondiale de la Santé |
| CPAS | Centre public d'action sociale | PRAS | Plan Régional d'Affectation du Sol |
| DB | Décibels | RN | Registre national |
| DEI | Demandeurs d'emploi inoccupés | RIS | Revenu d'intégration sociale |
| ERIS | Équivalent au revenu d'intégration sociale | SLRB | Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale |
| EU-SILC | European Union – Statistics on Income and Living Conditions | SPF | Service public fédéral |
| GRAPA | Garantie de revenu aux personnes âgées | SPP | Service public fédéral de programmation |
| HORECA | Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés | SPRB | Service public régional de Bruxelles |
| IBSA | Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse | TVA | Taxe sur la valeur ajoutée |
| INAMI | Institut national d'assurance maladie-invalidité | UE | Union Européenne |
| IPP | Impôt des personnes physiques | ULB | Université libre de Bruxelles |
| MENA | Mineur étranger non accompagné | VUB | Vrije Universiteit Brussel |
| | | WSE | Steunpunt Werk en Sociale Economie |

EN SAVOIR PLUS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :

<https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :

www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :

www.vivalis.brussels

BIBLIOGRAPHIE

Andrieux J., Eggen M., Bouland C. (2020), *État des connaissances sur les liens entre environnement et santé en Région de Bruxelles-Capitale*, Centre de Recherche en Santé Environnementale et Santé au Travail (École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles), Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 94 p.

Avalosse H., Maron L., Lona M., et al. (2019), *Inégalités sociales en santé*, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles

Bruxelles Environnement (2022), *Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO₂)*. In *L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux*. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022

Hub.brussels, ULB & Perspective.brussels. 2019. Le commerce bruxellois en chiffres. Structuration du paysage commercial. Bruxelles : Hub.brussels. https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article_3_-_hub_-_vf_final.pdf

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Quelles entreprises s'installent ou quittent la Région de Bruxelles-Capitale ?*, Focus de l'IBSA n° 55

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°54

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Hermia J.-P. et Treutens P.-P. (2021), *Évolution récente des revenus dans les quartiers bruxellois*, Focus de l'IBSA n°41

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Ermans T. (2019), *Les ménages bruxellois et la voiture*, Focus de l'IBSA n°32

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), *Zoom sur les communes : Auderghem*.

Jaumain S. (Dir.) (2008), *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire et Patrimoine des communes de Belgique*, Bruxelles, Editions Racine, 624 p.

May X., Ermans T. et Hoofman N. (2019), «*Les voitures de société : diagnostics et enjeux d'un régime fiscal*», Brussels Studies [En ligne], Notes de synthèse, n° 133. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/2366> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.2366>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020), *La problématique du surendettement en Région bruxelloise, conséquence et facteur aggravant de situations de pauvreté : présentation et analyse de données issues de quatre services de médiation de dettes et de la Centrale des crédits aux particuliers*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Rapport thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune, Bruxelles

Parking.Brussels (2020), *Autopartage - Rapport d'évaluation de la couverture régionale 2020*, 16 p.

Perspective.brussels (2021), *Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles* n°5, 43 p.

Roberfroid D., Dauvrin M., Keygnaert I., Desomer A., Kerstens B., Camberlin C., Gysen J., Lorant V., Derluyn I. (2015), *Quels soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier ?* Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). KCE Reports 257Bs. D/2015/10.273/109.

Rygaert X., Vaes B., Vanoverloop J. et al. (2021), *Maladies chroniques chez les personnes avec le statut affection chronique : leçons d'un couplage entre les données d'Intego et l'Agence InterMutualiste, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles*

Van der Heyden J., Nguyen D., Renard F. et al. (2019), *Enquête de santé 2018*, Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Rapport n° : 2019/14.440/89

Zoom sur les communes : Auderghem

La publication «Zoom sur les communes» de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.vivalis.brussels